

## LES MUNICIPALITÉS DE HANOÏ Quelques jalons pour commencer



Coll. Olivier Galand  
Hanoï. — Boulevard Francis-Garnier et résidence mairie (Impr.-libr. Crèbessac, Hanoï)(vers 1902)

HALAIS, résident maire

### COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE

Procès-verbal de la séance du 17 décembre 1887.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 janvier 1888)

La séance est ouverte à 8 heures et demie du matin, M. Halais, vice-résident, chevalier de la Légion d'honneur, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents : MM. Lacaze, Wehrung, G. Delmas, E. Schneider, Debeaux, Wibaux, Dumas, Dr Boinet, Henry, Viterbo, Fellonneau, Lê-trong-tanh, Vuong-ky, Lê-van-bong, Yu-duc-phong, Dinh-tran, Pham-thuc-tran. M. le Président donne lecture de l'arrêté de M. le résident général p.i., en date du 10 décembre 1887 réorganisant la commission municipale consultative, déclare l'assemblée régulièrement constituée et passe à l'ordre du jour portant la formation du bureau.

M. Lacaze est nommé vice-président, au premier tour.

M. Viterbo est nommé secrétaire, au premier tour.

M. Leyret demande si les projets d'abattoirs, halles et marchés, rouages et vidanges ont déjà été mis à l'étude et si ou peut espérer que ces divers travaux utiles au plus haut point pour l'assainissement de la ville seront bientôt mis à exécution.

M. le président répond qu'il peut affirmer que les études de ces divers projets ont été faites et déposées à la Résidence générale en avril dernier et qu'il croit que les travaux seront prochainement mis en adjudication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 15. Hanoï, le 17 décembre 1887.

Le secrétaire,  
VITERBO.

---

## SUPPLÉMENT À *L'AVENIR DU TONKIN* DU 25 FÉVRIER 1888.

### COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE DE HANOÏ.

Séance du 20 janvier 1888.

La séance est ouverte à 8 heures du matin. M. Malais, vice-résident de France à Hanoï, chevalier de la Légion d'honneur, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents : MM. Lacaze, Viterbo, F. Schneider, Delmas, Wibaux, Henry, Alavaill, de Custine, Leyret, Dumas, Lê-trong-than, Yuong-ky, Le-van-bong, Vu-duc-phong, Dinh-tran, Pham-thuc-tran, et Tiep-sam.

M. Bourgouin-Meiffre se fait excuser. M. Viterbo, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Sur la proposition de M. le président, une commission est nommée pour préparer une adresse au gouverneur général.

Sont nommés : MM. Lacaze ; F. Schneider ; Viterbo ; Delmas.

Sur la demande de plusieurs membres, M. le président présente un projet d'entrepôt pour les pétroles et demande la nomination d'une sous-commission chargée d'en étudier la réalisation, tant au point de vue des tarifs qu'à celui de la construction et de l'exploitation.

Sont nommés :

MM. Leyret ; Wibaux ; Viterbo.

M. le président donne connaissance d'une lettre de M. le résident général p. i. portant envoi à l'examen de la commission municipale de trois propositions faites par M. Thomas et relatives à l'éclairage électrique de la ville, au service des eaux et des tramways. Lecture est donné de ces projets et des devis qui les accompagnent et sur la proposition de plusieurs membres, il est nommé deux sous-commissions qui ont pour mission d'étudier les dossiers de ces diverses affaires.

La première commission est chargée de l'éclairage électrique et du service des eaux. En sont nommés membres :

MM. Delmas ; Henry ; Alavaill ; Leyret ; Lacaze.

La deuxième est chargée des tramways. Sont nommés membres :

MM. de Custine ; Henry ; Viterbo.

M. le président rend compte de l'état des travaux du nouveau boulevard qui part de la route de Sontay pour aboutir à la Concession, et de la rue qui part de la rue Paul Bert et aboutit aux bâtiments du lac. Il prie la commission de vouloir bien donner des noms à ces deux voies nouvelles.

La commission décide de donner au boulevard le nom de Gambetta et à la rue celui de Henri-Rivière.

MM Schneider et Leyret déposent le vœu suivant :

La commission municipale, considérant que la population européenne est suffisante pour choisir dans son sein les mandataires chargés de représenter les intérêts municipaux,

Emet le vœu, qu'à l'avenir, la commission municipale consultative soit remplacée par un conseil municipal régulièrement constitué et nommé à l'élection.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 15.

Secrétaire, Viterbo

Le Président, Halais.

### Séance du 25 janvier 1888.

La séance est ouverte à 5 heures du soir.

M. Halais, vice-résident de la province, chevalier de la Légion d'honneur, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents : MM. de Custine, Henry, Viterbo, Fellonneau, E. Schneider, Leyret, Delmas, Wibaux, Alavaill, Dr Boinet, Dumas, Lê-trong-khan, Vuong-ky, Lê-van-Dong, Vu-Duc-Phong, Dinh-tran, Pham-Thuc-Tran, et Tiêp-Sam.

M. Bourgouin-Meiffre, absent, se fait excuser.

M. Viterbo, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

L'ordre du jour porte la discussion de l'adresse au gouverneur général.

M. Viterbo, rapporteur de la sous-commission nommée à cet effet, donne lecture du projet qui est adopté à l'unanimité.

M. Delmas, rapporteur de la sous-commission de l'éclairage électrique et du service des eaux, dit que la majorité de la réunion est d'avis d'adopter ces deux projets, mais que les travaux étant trop importants pour être traités de gré à gré, elle désirerait que ces projets furent mis en adjudication dans la colonie.

Plusieurs membres qui n'assistaient point à la lecture des renseignements et devis fournis par M. Thomas, demandent connaissance des documents du dossier et disent qu'avant tout, il faut songer à l'assainissement de la ville. Ils font remarquer que les quantités de 90.000 litres d'eau ordinaire et de 10.000 litres d'eau filtrée avec un parcours de 15 kilomètres leur paraissent insuffisantes et citent à l'appui les villes de Rouen et de Marseille qui donnent : la 1<sup>re</sup> 1.100 litres d'eau et l'autre 470 litres par habitant. Il est donc indispensable qu'une ville comme celle de Hanoï, destinée certainement à une plus grande extension et dans laquelle les conditions de climat, d'hygiène et de salubrité publique exigent une surabondance d'eau, possède au moins 1.500 litres d'eau par habitant.

M. Leyret propose de nommer une commission technique prise même en dehors de la commission et de la charger de l'étude de ces deux projets.

M. le président répond qu'il fera les démarches auprès du Gouvernement pour la nomination de cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures 15.

Le secrétaire, Viterbo

Le Président, Halais.

### Séance du 12 février 1888.

La séance est ouverte à 5 heures du soir. M. Halais, vice-résident de France à Hanoï, chevalier de la Légion d'honneur, occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents :

MM. Lacaze, vice-président, Delmas, Bourgouin-Meiffre, Leyret, Viterbo, Dumas, Dr. Boinet, E. Schneider, Alavaill, Tiêp-Sam, Vuong-Ky, Lê-van-Dong, Vu-duc-Phong, Dinh-tran, et Phamt-huc-Tran.

L'ordre du jour porte la réaction des vœux à émettre à M. le Gouverneur général pour les travaux d'édilité à exécuter dans la ville.

La commission municipale, sur l'avis de plusieurs membres, se rallie aux propositions suivantes :

Eaux et égouts ;  
Eclairage ;  
Bouages et vidanges ;  
Achèvement du boulevard du petit Lac ;  
Prisons et hôpital indigènes ;  
Réfection des quais ;  
Comblement de mares ;  
Magasins à pétrole ;  
Plan régulateur de la ville.

M. le président propose de demander une audience à M. le gouverneur général pour lui soumettre cette série de vœux et pour connaître quels seront les crédits dont le Protectorat pourra disposer en faveur de la ville. La commission se rallie à cette proposition.

L'ordre du jour épousé, la séance est levée à 6 heures 15.

Le secrétaire, Viterbo

Le Président, Halais.

---

### LETTRES DU TONKIN (*Le Journal des débats*, 8 février 1889)

Hanoï, le 16 décembre.

À Hanoï, à Bac-Ninh, à Haïphong, nous avons nos courses de chevaux pour lesquelles on se passionne ; nous avons nos réunions publiques, où les électeur-citoyens français (ils sont une centaine à Haïphong et autant à peu près à Hanoï) mettent déjà l'administration en demeure de leur fournir de fréquentes occasions d'exercer leurs droits. Ils veulent élire des conseillers municipaux, nommer la chambre de commerce au suffrage universel, avoir un conseil avec attributions financières, concourir à l'élection du député de l'Indo-Chine.

---

TIRANT, résident maire

Hanoï  
CONSEIL MUNICIPAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 avril 1889)

Sont présents : MM. Tirant, résident maire ; Lacaze, James, Daurelle, Dumas, Guillaume, Wibaux, Blanc, Lê-van-bong, Vuong-ky, Pham-Tuc-tram.

Absents : MM. Bourgouin-Meiffre, Delmas, Gendreau, Lê-trong-yhanh, Fellonneau, Viterbo.

La séance est ouverte à 8 h. 30. Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation par le conseil.

M. le maire, avant d'appeler les questions à l'ordre du jour, donne lecture de l'arrêté de M. le résident supérieur prolongeant la session jusqu'au 5 mars inclus.

Il communique ensuite à MM. les conseillers la réponse de l'administration du Protectorat au vœu formulé par M. James dans la dernière séance au sujet du transfert de l'école des filles ; l'école ne sera pas transportée dans la maison Dumontier mais dans le local précédemment occupé par la douane et que ce service vient d'évacuer.

Satisfaction est ainsi donnée aux intérêts de tous et le conseil approuve avec empressement cette mesure.

M. le Maire demande ensuite à MM. les membres de la commission des marchés, nommée précédemment, de vouloir bien communiquer le résultat de leurs travaux. M. James, rapporteur, répond qu'en l'état, la commission n'a pas cru devoir formuler un rapport et qu'à son avis, il n'y a qu'à continuer pour le moment les errements actuels. Cette manière de voir est approuvée par le conseil.

M. le maire donne lecture de divers arrêtés qu'il vient de recevoir relatifs : 1° à l'extension de la patente aux industriels et commerçants annamites, 2° à des changements opérés dans la taxation des cartes de capitation.

À propos des patentnes étendues à la population indigène. M. Daurelle demande si, en même temps que cet impôt, les habitants de Hanoï continueront à verser au trésor provincial les impôts annamites. Si cela était, il arriverait probablement un abandon de la ville par les indigènes frappés de double taxe. À son avis, les Annamites, dans la concession française, devraient être assimilés aux Européens pour l'acquittement des impôts, et ne payer que les mêmes droits.

M. le Maire déclare qu'il est de cet avis et il croit que cette mesure est équitable dans notre système d'organisation actuelle. Néanmoins il fait observer que le conseil ne peut prendre des décisions de principe au sujet de ces impôts qui, légalement ne reviennent pas à la ville, sauf pour une infime partie.

Au même moment, après qu'ils ont pris connaissance des arrêtés en question, MM. les conseillers annamites déposent la proposition suivante :

Les conseillers annamites ont l'honneur de demander, au nom de la population indigène de la ville :

1° La suppression de l'administration des mandarins dans Hanoï ;  
2° L'administration française s'exerçant directement sur la population de la ville ;  
3° L'assimilation proportionnelle des Annamites de la ville aux Européens, pour le paiement des impôts dans le rayon de La concession française,

« Enfin, prient l'administration de ne laisser toucher le paiement des impôts personnels dont le Roi a exonéré les nobles pendant toute leur vie, par ce qu'ils ont rendu beaucoup de services au gouvernement.

Lê-trong-thanh, Vuong-ky, Lê-van-bong,  
Pham-thuc-tram.

Ils expliquent que les Annamites seraient heureux de l'adoption de ce vœu intéressant au plus haut point l'avenir de la ville.

M. le maire déclare qu'il transmettra à l'administration supérieure cette proposition à laquelle MM. les membres français s'associent en entier et avec empressement.

M. le maire donne ensuite lecture d'une lettre de M. le résident supérieur. reçu le 20 février et relative à l'acquisition de l'immeuble Samuel, rue du Lac. Le Protectorat offre à la ville de prendre à sa charge la moitié des dépenses, lesquelles seraient payées par les

2 budgets des 2 administrations en 2 annuités égales : la ville aurait à débourser en 2 ans 3.604 \$ 50 cents ; de plus, le Protectorat a déjà contribué à cette acquisition pour une somme de 2.721 \$ en cédant au demandeur un terrain à Haïphong, dont la valeur vient en déduction des sommes qui lui étaient dues.

M. James s'associerait volontiers à cette mesure, si elle servait à faire effectuer le boulevard du Lac.

Un échange d'observations a lieu entre MM. les conseillers qui sont tous d'avis d'adopter les propositions du Protectorat si la dépense doit servir à la construction du boulevard depuis si longtemps en cours d'étude.

MM. Lacaze et Dumas déposent alors les propositions ci-après :

« 1° Le conseil, tout en acceptant la participation du payement proposé pour l'achat de la maison Samuel, demande qu'il soit consulté le plus tôt possible, sur le plan de l'établissement du boulevard du Petit Lac.

LACAZE.

« 2° Le conseil consulté pour participer à l'achat de l'immeuble Samuel accepte, en principe, sa participation à cette acquisition, si elle a pour objet de permettre la construction du boulevard du Petit Lac.

DUMAS.

Après avoir entendu lecture de ces 2 millions, le conseil, du consentement de M. Lacaze, déclare accepter la seconde, et la vote par 9 voix sur 11 votants.

M. le maire informe le conseil qu'il a fait dresser par le chef de la voirie un plan parcellaire des terrains compris entre la cathédrale et le Petit Lac, ayant l'intention de demander à cette assemblée le vote d'une avenue parlant de la cathédrale, coupant la rue des Brodeurs et rejoignant le Petit Lac et le boulevard qui se fera autour.

M. le maire montre sur le plan déposé sur la table du conseil le tracé proposé, le plus court et à son avis le plus économiquement effectuable : il ne touche que des maisons en paillettes, évité celles en pierres en même temps que les remblais.

Après quelques observations qui sont facilement résolues, le conseil décide la création de la voie nouvelle, dont le tracé sera examiné par la commission des travaux.

À ce propos, plusieurs membres font observer que cette commission ne sera plus complète, par suite du départ en France de deux de ses membres, et demandent qu'il soit pourvu à leur remplacement.

Cette commission était primitivement composée de MM. Viterbo. Delmas et Gendreau : Ce dernier a été remplacé par M. Guillaume dans la séance du 11 février : il reste donc à donner un remplaçant à M. Viterbo. en instance de départ.

M. Daurelle est à l'unanimité désigné pour remplir ces fonctions.

M. le maire dorme ensuite lecture d'une lettre de M. le résident supérieur relative à l'exemption de droits de capitulation et de passeports, demandée par les négociants chinois pour une troupe d'acteurs venant de Chine, le Résident général accorde l'exemption de la moitié du droit de passeport, mais demande que le conseil donne son avis sur l'opportunité de la 2<sup>e</sup> demande.

Le conseil émet alors l'avis que si le séjour de ces acteurs ne doit pas durer plus de trois mois, il leur soit accordé la faveur qu'ils sollicitent. Si ce séjour doit durer six mois, la moitié du droit de capitulation pourra être perçu ; au delà de cette limite, le droit intégral sera versé au trésor.

#### Commission du cadastre

M. le Maire donne la parole à M. Daurelle pour lire le rapport qu'il a établi, au nom de la commission chargée d'examiner les conditions dans lesquelles devait avoir lieu l'établissement du plan cadastral de Hanoï.

M. Daurelle prend la parole et lit un rapport très bien fait et très développé, dans lequel, après avoir étudié les conditions techniques dans lesquelles doit se faire le cadastre, il en montre l'importance et l'urgence. D'après lui, les frais occasionnés par ce

travail seraient de 30.000 \$ 00, environ supportés moitié par la ville, moitié par le Protectorat.

Quand la lecture de ce document est déterminée. M. le Maire dit qu'il ressort du rapport circonstancié et très bien fait qu'a présenté M. Daurelle, que les charges de ce travail doivent être supportées, par moitié, par la Ville et le Protectorat. À son avis, c'est ce qui lui paraît de plus logique dans les conditions actuelles.

M. Lacaze estime, au contraire que ce n'est pas à la ville que doit incomber cette charge, mais bien à l'administration du Protectorat.

M. le Maire répond que c'est, en effet, ce qui se passe en France, mais la part proportionnelle de l'impôt foncier ou des patentés, accordée aux communes, n'existe pas ou est très faible et n'atteint jamais le chiffre élevé de 50 % alloué par le Protectorat à la ville de Hanoï.

M. Daurelle. rappelle que les conclusions. de son rapport prévoient une dépense divisée en 5 annuités, laquelle sera évidemment compensée par le produit de l'impôt foncier affecté en partie à la ville et déclaré que si le cadastre est fait entièrement aux frais du Protectorat, cette administration cessera d'accorder à la municipalité les subventions actuelles.

M. James fait observer que la commission ne s'est aucunement occupée du projet Fischbach qui lui était soumis. Ce à quoi. M. Daurelle fait remarquer que la commission avait un programme général à élaborer, et non des conditions particulières et irrationnelles à examiner. Les conclusions de son rapport sont, d'ailleurs, formelles et telles quelles sont exposées rejettent entièrement le système qui était proposé. Il ajoute qu'il serait inique d'obliger un propriétaire à payer une somme considérable pour le levé du plan de sa propriété, qu'il ne demande pas, et que la dépense occasionnée par ce travail (incomplet, et sans utilité tel qu'il est proposé) serait de plus de 60.000 \$ 000. Il n'y a pas lieu, à son avis, de discuter le système Fischbach, lequel n'a pas de bases rationnelles et durables, et n'offre que des avantages contestables.

Sur le bénéfice de ces observations, M. Lacaze déclare se rallier aux conclusions du rapport.

Le conseil consulté, adopte ensuite ces conclusions à l'unanimité.

Toutes les questions étant épuisées, M. le Maire déclare la session close. La séance est levée à minuit 20.

---

Hanoï  
CONSEIL MUNICIPAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 avril 1889)

.....

Une 2<sup>e</sup> question, au sujet de l'acquisition de l'immeuble Samuel, a été mise à l'ordre du jour dès la réception d'une lettre de M. le résident supérieur dont il est donné lecture. M. le maire rappelle en quelques mots l'historique de la question. Dans la séance du 6 mars, le conseil, saisi par le Protectorat de la question de l'achat de l'immeuble Samuel a, sur la demande de l'administration supérieure, décidé de participer par moitié à l'acquisition de cet immeuble. Mais, ajoute M. Lacaze, il était entendu, et c'est le seul motif qui a fait voter cette mesure, que l'achat de la maison Samuel devait servir à la construction du boulevard du Lac. Il a appris officieusement, que le service des travaux publics chargé d'effectuer le travail avait l'intention arrêtée de faire, par remblais, un boulevard intérieur au lieu de passer par les voies déjà existantes : l'immeuble Samuel ne devait pas être touché et son acquisition devenait par suite inutile : aussi, quand l'administration lui a adressé, pour le revêtir de sa signature un

acte d'achat, il a refusé, désirant réunir à nouveau le conseil pour prendre son avis et ses instructions.

M. le Résident supérieur, au cours d'une visite qu'il lui a faite, lui a affirmé que son intention était bien, ainsi que le demandait le conseil, de dégager, par expropriations. les maisons de la rue Paul-Bert, rive gauche, néanmoins, dans la lettre qu'il vient de lire, cette manière de voir est modifiée et l'administration du Protectorat estime que le conseil n'a rien à voir dans la façon dont seront effectués les travaux du boulevard. Le conseil a toujours demandé communication des plans projetés, estimant qu'il était au plus haut point intéressé à ce travail et voulant, puisqu'il consentait à payer la moitié des dépenses, être consulté sur l'opportunité de tel ou tel projet. M. le Maire ajoute que celle affaire a été engagée avant la création de la municipalité par l'administration du Protectorat elle-même, et qu'il ne comprend pas les allusions du dernier paragraphe de la lettre de M. le résident supérieur.

Après ces explications, qui sont confirmées par MM. les conseillers présents et notamment par MM. Delmas et Blanc qui déclarent que M. le résident supérieur leur a dit, contraire de ce qu'il a affirmé à M. Lacaze, que le boulevard serait intérieur et ne toucherait pas les maisons, un membre de l'assemblée fait circuler la proposition suivante, laquelle est signée par tous les membres présents.

« Dans sa précédente séance, le conseil ayant réservé, en votant sa participation à l'achat de la maison Samuel, son acceptation définitive jusqu'au moment où un plan conforme à ses voeux, lui aurait été présenté.

« Le conseil décide que cette participation ne pourra avoir lieu qu'autant que le plan, conçu par les travaux publiés et actuellement en cours d'exécution ou d'étude, lui aura été présenté et sera accepté par lui.

« Il regrette de ne pas être du même avis que l'administration sur les avantages ou les inconvénients d'un plan qu'il ne connaît qu'officiellement et déclare, avant toutes choses, que si l'achat de la maison Samuel ne peut servir à la construction du boulevard, qu'il demande à ne pas participer à l'acquisition de cet immeuble. »

Lecture est donnée de cette proposition que MM. les conseillers votent à l'unanimité.

En conséquence de ce vote. M. le Maire fait connaître qu'il écrira à M. le Résident supérieur pour lui faire part des intentions fermement arrêtées du conseil.

La séance est levée à 10 heures 20.

---

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1889)

1<sup>er</sup> octobre Arrêté déclarant démissionnaire d'office M. Gendrau, conseiller municipal de Hanoï, et désignant M. Debeaux pour le remplacer.

---

N° 331 bis. — ARRÊTÉ nommant MM. Fellonneau et Vézin membres du conseil du Protectorat.

(*Le Bulletin officiel de l'Indochine française*, septembre 1889)

Du 8 septembre.

Article premier. — Sont nommés membres du conseil du Protectorat du Tonkin :

MM. Fellonneau, agent principal des Messageries fluviales\*, membre du conseil municipal de Hanoï ;

---

BEAUCHAMP, résident maire

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, janvier 1891)

20 janvier 1891. — Gouverneur général de l'Indo-Chine,  
M. Beauchamp, résident de France à Ninh-Dinh, est nommé résident maire de la ville  
de Hanoï, en remplacement de M. Tirant, partant en congé.

---

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ

(*Annuaire de l'Indochine française*, 1893, p. 100)

BEAUCHAMP, off. LH, résident maire, président.  
Lacaze, 1<sup>er</sup> adjoint ;  
Blanc, 2<sup>e</sup> adjoint  
Guillaume ; Schneider (F.-H.), Bourgouin-Meiffre, Debeaux, Schroeder, [Henry]  
Gobert, Courret.  
TIEP-SEM. Membre chinois  
Membres annamites  
NGUYÊN-HUU-LIENG ;  
DING-GIA-TRANG.  
HANG-TRAN-HANH

---

Dîner d'adieu offert par des membres de la CCI et du cm à Beauchamp  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1893)

BAILLE, résident maire

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1893)

Baille, nommé résident maire ER Beauchamp.

---

Hanoï

Élections municipales

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1893)

Liste des électeurs

157 fonctionnaires  
95 colons, dont Wuhrlin.

---

HANOÏ  
CONSEIL MUNICIPAL

(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1893)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 27 mai 1893

Sont présents :

MM. Lacaze, 1<sup>er</sup> adjoint

Blanc 2<sup>e</sup> adjoint.

Guillaume, conseiller

F.-H. Schneider, conseiller

Schrœder, conseiller

Gobert, conseiller

Le Vasseur, conseiller

Godard, conseiller

Dinh-gia-Trang, conseiller

Nguyen-Luu-Lien, conseiller

Tip-sam, conseiller

Absents excusé : M. Courret.

Non excusé : MM. Bourgouin-Meiffre, Dang-tran-Hanh.

Dès l'entrée en séance, M. Baille, résident maire, successeur de M. Beauchamp, parti en congé administratif, tient à remercier M. Lacaze, 1<sup>er</sup> adjoint, pour le dévouement si précieux qu'il a apporté aux intérêts de la ville pendant son intérim et le félicite par la même occasion de la distinction honorifique qui vient de lui être décernée à ce sujet par le Gouvernement. M. Lacaze est très sensible au compliment, trop élogieux à son avis, que vient de lui adresser M. Baille et déclare de plus n'avoir fait en cette occasion que suivre le chemin tracé par son prédécesseur, M. Beauchamp.

Il est ensuite procédé à la nomination du secrétaire pour la séance qui s'ouvre.

M. Schröder est désigné à l'unanimité. M. le maire invite la commission du budget à faire connaître le résultat de son examen relatif à la comptabilité de l'exercice 1892, clos le 31 mars dernier.

M. Blanc donne lecture du rapport dont les conclusions sont adoptées.

En prévision de la Fête nationale, qui doit avoir lieu prochainement, M. le Résident-maire propose la nomination d'une commission composée de 2 ou 3 membres, qui serait chargée de l'établissement du programme et de l'organisation générale de la fête.

Plusieurs conseillers présents font la remarque que cette mission a été, jusqu'à ce jour, confiée au maire et qu'à leur avis, il n'y aurait pas lieu de déroger à la façon de procéder des années précédentes.

Il est alors passé outre. M. le maire rappelle au conseil que le contrat intervenu avec M. Hermenier pour l'éclairage électrique de notre ville contient la réserve que ce marché ne deviendra définitif et exécutoire qu'après qu'on aura vu fonctionner convenablement pendant six mois la même installation par cet entrepreneur à Haiphong.

Cet éclairage a commencé dans cette ville le 1<sup>er</sup> février dernier.

La commission des marchés et adjudication, nommée à l'effet de dresser un rapport à ce sujet, prend rendez-vous vers le 15 juillet prochain pour aller sur place se rendre compte de l'installation à Haïphong.

Dans sa séance du 14 mars dernier, la municipalité de Hanoï, en signe de reconnaissance à M. Sallenave, directeur du service des Travaux publics, qui s'est beaucoup occupé de la distribution d'eau à installer ici et pour laquelle il a fourni, à la suite de l'examen des projets présentés par 3 entrepreneurs, un rapport remarquable, a décidé l'impression au dossier complet de cette importante question dont un exemplaire sera adressé à M. Sallenave.

Mais au dernier moment, M. Beauchamp a constaté que le dit rapport ne faisait par mention, pour le projet Gibault, de la canalisation des rues du Lac et du Coton, pour lesquelles sont prévus 1.382 m. de tuyaux de 0,20 cm de diamètre, pesant 60 kg. au mètre et dont l'évaluation totale est au minimum de 30.000 fr.

Quoique cette erreur soit purement matérielle et n'atteigne en rien les conclusions émises jusqu'à ce jour, ni l'opinion du conseil, il conviendrait, dit M. le maire, avant de faire imprimer les rapports et pièces annexes dont nous nous occupons, de faire la rectification dont s'agit.

Il demande en conséquence au conseil l'autorisation nécessaire.

M. Schröeder estime qu'à son avis il y aurait lieu d'envoyer à M. Sallenave une épreuve imprimée de son rapport, afin qu'il pût lui-même y apporter la modification signalée.

Cela permettrait aussi à son auteur de revoir cet intéressant travail qu'il a fait un peu précipitamment et au milieu d'autres travaux difficiles qui ont eu lieu en même temps.

Plusieurs membres observent que ce serait repousser bien loin encore l'impression de ce dossier qui vient déjà de subir un retard imprévu.

M. Schröeder répond que rien n'empêcherait, vu le grand nombre de plans et pièces, de commencer par les documents n'emportant pas rectification.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité moins une voix, est d'avis de faire ajouter, en ce qui concerne le projet Gibault la canalisation de 1,382 m. omise dans le rapport de M. Sallenave et profite de circonstance pour prier M. le résident maire de demander à l'autorité supérieure de vouloir bien hâter le plus possible la solution de la question des eaux de Hanoï qui préoccupe si fort l'opinion publique.

La créance que doit à la ville M. de Peretti est mise à l'ordre du jour.

M. Baille donne connaissance de la situation actuelle :

M. de Peretti a payé jusqu'aujourd'hui 2.169 \$ 83

Nous pouvons prévoir un versement pour le 1<sup>er</sup> juin ; c'est-à-dire dans quelques jours, s'élevant à (Municipalité, Protectorat, Artillerie) 1.598 \$ 40

Soit au total 3.768 \$ 23

La ville peut donc espérer être remboursée, à bref délai, des mensualités à verser par son débiteur atteignant près de 600 \$.

À cet effet, M. le résident maire croit devoir demander à l'assemblée de faire connaître son sentiment sur la proposition faite à cet entrepreneur le 10 novembre dernier, lui laissant le matériel des bouages et vidanges pour 6.000 \$ au lieu de 12.000 \$, mais à la condition expresse que ce paiement serait effectué immédiatement et sans délai.

Le conseil déclare que M. de Peretti, n'ayant pas donné satisfaction à l'offre généreuse ci-dessus, pas plus d'ailleurs qu'à celles faites précédemment, cette proposition était de nul effet. Il ajoute, de plus, que la ville entend réserver tous les droits que lui confèrent les jugements rendus en sa faveur contre M. de Peretti.

M. le résident maire dépose sur le bureau une demande de subvention théâtrale formulée par M<sup>me</sup> Debry, qui s'engagerait moyennant une allocation de 2.500 \$, ou tout au moins 2.000 \$, à lui payer par chacune des municipalités de Hanoï et de Haiphong, à faire venir au Tonkin une troupe d'artistes pour la saison 1893-1894.

M. Baille croit qu'il serait impossible d'imputer à notre budget courant la plus petite nouvelle dépense, il ajoute que toutes les disponibilités sont engagées et qu'il serait très difficile, quant à présent, de nous engager pour 1894.

Le conseil est unanime à reconnaître le bien-fondé de ces observations et, pour ce motif, écarte la requête adressée par M<sup>me</sup> Debry.

M. Gouzien, médecin de la marine, chargé des services de santé pour la municipalité devant rentrer en France sous peu de jours, M. le maire informe l'assemblée qu'il se trouve en présence de deux concurrents pour le remplacer, l'un appartenant à la marine l'autre médecin civil.

M. Baille pense qu'une municipalité doit avoir un caractère éminemment civil et que, pour cette raison de principe autant que dans le but général de venir en aide à un colon, il jugerait opportun de donner la préférence à M. le Dr Le Lan, ex-médecin de la marine nouvellement installé ici.

Quelques observations sont échangées à ce sujet.

Le conseil, invité à donner son avis, est unanime à reconnaître la question de principe dans le sens qui vient d'être indiqué.

À la suite de ce vote, M. Le Vasseur demande si le traitement annuel de 400 \$ prévu, devra, par suite de l'état purement civil du nouveau titulaire de l'emploi, subir une augmentation, car il lui semble qu'à Haïphong, où le même fait vient de se produire, l'allocation pour le médecin civil est de beaucoup plus élevée qu'à Hanoï.

L'assemblée émet l'avis que la prévision pour cet objet ne peut être augmentée, tout au moins pour le moment et que la question de principe n'a été reconnue par elle que sous la réserve de cette condition.

Afin de permettre l'établissement des rôles d'impôt foncier et sur la proposition de M. le résident maire, le conseil, prenant en considération les lourdes charges du cadastre et autres imposées aux indigènes, décide de comprendre dans la catégorie des terrains vagues, contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour, les cours existant dans l'intérieur des constructions en briques ou en paillotes.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Falconnet, entrepreneur des pompes funèbres, par laquelle il sollicite la résiliation de son contrat qui, d'ailleurs, ne l'engage pour aucune durée.

De nombreuses difficultés s'étant déjà élevées lors de l'installation de ce service et afin d'éviter les fortes dépenses bien difficiles à trouver aujourd'hui qui résulteraient du personnel indigène et de l'achat et de la nourriture des chevaux et de l'entretien du matériel, M. le Maire propose d'accéder à la demande de subvention s'élevant à 15 \$ mois, qui lui a été faite verbalement par M. Falconnet.

Le conseil émet un avis favorable et fixe le 1<sup>er</sup> juin prochain comme date de départ pour la subvention à payer à l'entrepreneur des pompes funèbres.

Plusieurs mares (en dehors de celles vendues par adjudication) cédées en échange ou achetées à la ville et au Protectorat, à charge de remblaiement, sont encore dans leur état primitif, malgré que les délais fixés par les contrats soient expirés.

Le conseil estime qu'il y a lieu de rappeler aux propriétaires leurs conditions de cession ou d'achat et, tenant compte de la saison prochaine des hautes eaux, il veut bien, par mesure gracieuse, leur accorder un nouveau délai qui ne devra pas cependant se prolonger au delà de 10 mois.

Il existe également dans l'intérieur de la ville, quelques mares dont le remblaiement pour l'hygiène publique se fait sentir de plus en plus. À cet effet, l'assemblée en a fait dresser une liste qu'elle prie M. le Maire de transmettre à M. le Résident supérieur, en l'appuyant afin qu'il soit donné suite le plus tôt possible à cette question d'intérêt général qui s'impose et dont l'urgence ne peut être contestée.

La plupart de ces mares, situées dans le quartier européen, sont peu profondes et n'ont pas d'issues, de sorte qu'au moment des chaleurs, elles sont desséchées en partie et produisent des émanations pestilentielles.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Briffaud et Berthoin, de Haïphong, au sujet d'une demande de prix pour fourniture de bordures de trottoirs en pierre de taille. Les mêmes renseignements ont été demandés à MM. Guillaume qui n'ont pas encore répondu.

M. Lacaze qui s'est adressé à ces fournisseurs, explique que, pendant son intérim, le service de la voirie lui avait soumis un appel d'offres pour la contraction de 3.000 mètres de bordures de trottoirs en briques. Son attention a été appelée sur le peu de résistance que l'on peut espérer obtenir en employant ces matériaux qui sont toujours à remplacer dans un temps plus ou moins long. Il a alors pensé qu'il serait préférable de retarder la construction des bordures dont la confection était proposée jusqu'à ce que le conseil ait statué sur l'utilité de l'emploi de la pierre. À son avis, il vaudrait mieux en faire moins, puisque la dépense est plus élevée, mais il ne faut pas perdre de vue qu'en adoptant ce système, la ville fait, en quelque sorte, un placement

productif, puisque nous n'aurons plus à craindre la détérioration et que les pierres ainsi employées pourront, au besoin, être déplacées sans que leur valeur en soit amoindrie.

M. Schröeder s'élève contre cette idée et déclare qu'il verrait au contraire avec plaisir que toutes les rues de la ville dont le développement s'accentue chaque jour, munies d'une bordure de trottoir en briques, puisque nous n'avons pas les ressources nécessaires pour les faire en pierre.

M. le Maire et plusieurs conseillers combattent l'idée émise par M. Schröeder et se rangent de l'avis de M. Lacaze.

L'acceptation des bordures de trottoirs en pierre soumise au vote est approuvée à l'unanimité moins deux voix, celles de MM. Schröeder et Gobert.

M. le résident maire rend compte que le fermier des bacs a adressé plusieurs requêtes tendant à ce qu'il soit apporté une augmentation sur le prix du passage des voyageurs. M. Lacaze, 1<sup>er</sup> adjoint, faisant fonctions de résident maire, qui a reçu ces lettres, a répondu à l'entrepreneur que les tarifs indiqués au cahier des charges ne pouvaient sous aucun prétexte subir une augmentation, et qu'il est tout à fait inutile qu'il renouvelle à chaque instant les mêmes suppliques.

Le conseil approuve cette réponse et profite de l'occasion pour prier M. le maire de faire surveiller activement le fermier des bacs contre lequel des réclamations reconnues fondées, ont été faites dernièrement.

M. Baille fait connaître que, depuis quelque temps, M. Gommes, locataire du chalet-buffet, ne tient pas ses engagements relativement à l'ouverture de la buvette et de la location des chaises qu'il a l'obligation de mettre à la disposition du public les jours de concerts.

Le conseil est d'avis que cet état de choses ne doit pas être toléré plus longtemps et, à cet effet, il invite M. le résident maire à résilier le contrat que la ville a passé avec M. Commes.

Il est convenu qu'un nouvel appel d'offres sera provoqué immédiatement.

M. Le Vasseur, demandant la parole, propose qu'en souvenir des nombreux et grands services rendus au Tonkin par M. Jules Ferry, son nom soit donné à une des rues de notre ville.

L'assemblée accueille la proposition de M. Le Vasseur, estimant qu'il est de son devoir d'honorer dans la mesure de ses moyens, le souvenir de cet homme d'État qui fut, jusqu'à sa dernière heure, le plus vaillant défenseur de notre colonie.

Le conseil décide que la rue des Brodeurs sera désormais appelée rue Jules-Ferry et le résident-maire déclare qu'il tient à constater que c'est à l'unanimité que cet hommage a été rendu à la mémoire de M. Jules Ferry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures du soir.

---

N<sup>o</sup> 782. — ARRÊTÉ nommant les membres de la commission d'expropriation pour cause d'utilité publique, en Annam et au Tonkin  
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, décembre 1893)

---

MM. Baille, résident maire de Hanoï, président ;

Conseil supérieur des colonies  
(*Le Temps*, 10 février 1894)

Le sous-secrétaire d'État aux colonies vient de prendre une décision aux termes de laquelle M. Alfred Le Vasseur, conseiller municipal de Hanoï, est reconnu comme représentant élu du Tonkin au conseil supérieur des colonies.

L'élection par le conseil supérieur a eu lieu au Tonkin le 24 septembre dernier. Voici quels ont été les chiffres de voix obtenues : MM. Le Vasseur, 390 ; Le Myre de Vilers, 286 ; Wehrung\*, 170, etc.

.....

---

Louis *Jules* MOREL,  
résident-maire de Hanoï 1894-1899

Né le 2 octobre 1853 à Orléans (Loiret).  
Fils de Louis Benoist Morel et Anne Élisabeth Bruant.

Engagé volontaire au 144<sup>re</sup> régiment de ligne.  
Élève à l'École polytechnique et à l'École d'application de Fontainebleau (nov. 1874-oct. 1880).  
Lieutenant en 1<sup>er</sup> au 29<sup>o</sup> R.A. (déc. 1882) ; démissionnaire (mai 1884).  
Sous-préfet de Gex (1886).  
Vice-résident de 2<sup>e</sup> classe en Annam et au Tonkin (17 mars 1886).  
Vice-résident de 1<sup>re</sup> cl. chargé de la province de Cho-bo (oct. 1889).  
Vice-résident à Haiduong (1891).  
Chef de cabinet par intérim du gouverneur général de l'Indo-Chine (1893-1894).  
Résident-maire de Hanoï (nov. 1894-1899).  
Résident supérieur p.i. du Tonkin (1899-1900).  
Inspecteur des services civils de l'IC (25 jan. 1900)  
résident supérieur au Laos (10 nov. 1903), puis au Cambodge.  
Gouverneur de 1<sup>re</sup> classe des colonies (20 août 1905).  
Directeur général des Douanes et Régies de l'Indo-Chine (déc. 1905).  
Résident supérieur au Tonkin (1905-1907).

Chevalier (3 août 1894), puis officier (3 déc. 1906) de la Légion d'honneur.

Décédé à Saint-Mandé, le 2 octobre 1911.

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1894)

Le conseil municipal, réuni ce matin hors séance, a chargé M. **[Jules]** Morel, résident maire, d'exprimer à M. et M<sup>me</sup> de Lanessan la consternation générale et le profond regret de la population au sujet du brusque rappel de M. de Lanessan, qui est considéré par tout le monde comme la plus grande catastrophe qui put arriver à la colonie.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1895)

Jeudi soir a eu lieu, au Grand Hôtel\*, la première réunion publique en vue des élections municipales. À 9 heures, la terrasse était pleine, presque tout Hanoï était là. Un bureau provisoire se constitue composé de MM. Dufour, Dr Le Lan et Laurent.

M. le Dr Le Lan\* prend alors la parole, explique le but de la réunion et prononce le discours à sensation suivant :

Le bureau définitif, vite choisi, se compose du MM. Billaut, président ; Dr Le Lan et Laurent, assesseurs.

M. Billaut déclare la séance ouverte, annonce qu'il va appeler les candidats, qui sont sur la liste, à la tribune, et qu'il y recevra ceux qui voudraient poser une nouvelle candidature.

M. Godard étant absent, c'est M. Bunau\* qui paraît le premier. Il ne reste pas longtemps sur la sellette. En termes courts, il déclare qu'il n'a pas sollicité de siège au conseil municipal, mais qu'un groupe d'électeurs lui ayant fait l'honneur de le porter sur une liste, il accepte la candidature.

Pour lui, les fonctions de conseiller municipal sont incompatibles avec toute politique, il s'en gardera soigneusement et s'occupera exclusivement des affaires de la ville et de son budget, sans se laisser aller à aucun esprit de parti pour ou contre qui que ce soit ; il ne fait partie, ajoute-t-il, d'aucune coterie, n'est inféodé à aucun groupe, a toujours conservé une indépendance absolue et entend continuer.

Ces déclarations à la tribune paraissent assez bien accueillies du public.

Vient alors M. Aubert, qui tient d'autant plus à être entendu qu'il est, dit-il, presqu'un inconnu pour Hanoï. Il s'associe à M. Bunau en ce qui concerne la politique et dit :

J'estime qu'un conseiller municipal n'a pas à faire de politique ; mais il a le droit et le devoir de s'occuper sérieusement des intérêts de la cité dont il est un des édiles.

Dans une ville neuve comme Hanoï (neuve au point de vue français), des travaux d'utilité première et d'embellissement s'imposent. Ces travaux doivent être sérieusement étudiés puis donnés, par adjudication, à des hommes du métier. C'est le seul moyen de faire beaucoup avec peu. C'est pourquoi je crois indispensable de voir au conseil municipal siéger un certain nombre d'hommes techniques indépendants.

Or, depuis quinze ans je m'occupe de travaux, tous ceux qui ont utilisé mes services ont reconnu ma compétence et mon activité. Certains m'ont, il est vrai, reproché la trop grande indépendance de mon caractère et la brutalité de ma franchise. Mais cette indépendance et cette franchise vous sont un sûr garant que je saurais défendre hautement et fermement les intérêts de tous contre les privilégiés, quelques puissants que soient leurs protecteurs.

Je me résume : ceux d'entre vous qui estiment qu'il n'y a qu'à s'incliner toujours et quand même devant les décisions supérieures ne voteront pas pour moi. Ceux, au contraire, qui ont tout à la fois le souci de l'embellissement de notre ville et du bon emploi de ses deniers, voteront pour moi.

L'apostrophe est un peu vive, elle fait sourire en général, mais semble pourtant être bien acceptée.

Jusque là, la séance avait été presque sérieuse, mais une voix demande M. Berruer au bureau, c'est une vraie traînée de poudre, tout le monde réclame « Berruer au bureau. »

M. Berruer ne se fait pas prier du reste, et au milieu d'une tempête de cris joyeux, prend place au bureau.

Aucun candidat n'étant présent ou ne demandant la parole, le bureau se retire, à l'exception de M. Berruer, qui, cherchant vainement deux assesseurs, finit par les remplacer par deux bouteilles de bière.

Avec sa verve caustique et son accent traînant de gamin de Paris, M. Berruer fait, sous forme de plaisanteries, très souvent fort drôles, le procès de l'ancien conseil en général et de M. Henri Gobert\* en particulier. Il le prend à partie, vous le tourne et retourne, lui disant, ainsi qu'à ses collègues du conseil municipal actuel, ses quatre vérités.

À maintes reprises, il invite M. H. Gobert à venir à la tribune rendre compte de son mandat. Un assez grand nombre de voix, sérieuses celle là, se joignent à lui, mais sans pouvoir obtenir la moindre explication de M. Gobert, qui conserve le même mutisme que ses bien rares collègues venus à la réunion.

Il est, en effet, à remarquer que presque tous les conseillers sortants sont absents et que, parmi ceux présents, aucun ne répond aux accusations que l'on porte contre eux.

Le public a nettement manifesté son opinion et ses sentiments, qui sont, d'une manière évidente, ceux qui l'ont guidé lors du renouvellement de la chambre de commerce.

La dominante de cette réunion était surtout : « Plus de gavés, plus de repus, place aux petits, à ceux qu'on a méconnus, oubliés ou qu'on a empêché de percer. »

La liste des candidats est composée comme suit :

MM. Godard, Bunau, Lacaze, Tartarin, Debeaux Honoré, Fournier, Le Lan, Aubert, Dufour, Crébessac.

---

Hanoï  
LES ÉLECTIONS MUNICIPALES  
\_\_\_\_\_  
CORRESPONDANCE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> mai 1895)

Nous avons reçu de M. H. Gobert la lettre suivante :

Hanoï, le 28 avril 1895.

Monsieur le directeur de l'Avenir du Tonkin à Hanoï.

Je vous serais obligé de vouloir bien, dans votre prochain numéro, rectifier une erreur qui s'est glissée dans votre compte rendu de la réunion électorale de jeudi dernier.

Vous dites : « Il est, en effet, à remarquer que presque tous les conseillers sortants sont absents, et que parmi ceux présents, aucun ne répond aux accusations que l'on porte contre eux.

Comme j'étais je crois, seul conseiller présent à la réunion, je proteste contre cette phrase, car personne n'ayant porté d'accusation contre moi, comme vous l'insinuez, je n'ai pas eu à y répondre.

J'ignore si d'autres conseillers assistaient à la réunion, mais je trouve en tout cas que leur absence était assez naturelle; habituellement cher Monsieur, quand l'on organise une réunion électorale, ayant pour but de demander des comptes à des mandataires, on a au moins l'obligeance de les aviser, de cette réunion; or ni mes collègues, ni moi n'avons reçu de convocation.

Quant aux élucubrations de monsieur Berruer si vous les avez trouvées drôles, c'est que vous n'êtes pas difficile, voilà tout, car de l'avis de plusieurs personnes assistant à la réunion, il avait au contraire l'air bien éteint.

Ce que je trouve de bien plus drôle, c'est que, sur la fameuse liste, que l'on nous a annoncée à l'ouverture du bureau, il s'y trouve les noms de cinq à six personnes que j'ai entendu aujourd'hui, protester pour le sans-gêne, avec quel on s'était servi de leurs noms.

Maintenant, permettez-moi, cher Monsieur, de vous féliciter, de voir un journal, comme l'Avenir, auquel on n'a rien à reprocher, mener la campagne, contre les gavés et les repus : espérons que vous continuerez et que nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur la valeur morale de certains colons au Tonkin.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer que, pour des raisons personnelles, je ne suis pas candidat aux prochaines élections municipales.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes sincères salutations.  
H. Gobert.

Il proteste, nous enregistrons sa protestation.

Mais nous ferons remarquer à M. Gobert que *l'Avenir du Tonkin* n'a pas de liste de candidats. Il a publié celle élaborée au cours d'une séance par les électeurs d'Hanoï, convoqués et réunis non sur notre initiative, mais sur celle de quelques compatriotes.

M. Gobert était présent, comme le procès-verbal en fait foi ; personne n'a protesté contre les noms mis en avant, lui moins que tout autre, il serait un peu tard pour le faire aujourd'hui.

Nous avons promis à nos lecteurs d'enregistrer les faits. Nous le faisons sans discussion, sans soutenir Pierre contre Paul ou Paul contre Pierre. Si M. Gobert ne se présente pas au suffrage universel pour des raisons personnelles, libre à lui de le faire. Il est peut-être prudent. Mais, d'autre part, s'il se plaint de n'avoir pas été appelé à expliquer ses votes durant la période municipale écoulée, s'il se plaint de n'avoir pas été invité à venir rendre compte de son mandat de conseiller, qu'il se rassure.

Nous croyons savoir, en effet, que, d'ici quelques jours, une autre réunion publique aura lieu. Nous n'en connaissons pas la date exacte qui sera donnée par la voie des journaux et par affiches.

Ce jour-là, M. Gobert aura toute liberté de parler, s'il le veut bien, et il pourra demander à ses électeurs s'ils sont satisfaits de la façon dont il a géré leurs intérêts.

Pour nous, d'ores et déjà, nous ouvrons toutes grandes les colonnes de notre journal à ses contradicteurs et à lui.

---

HANOÏ  
ÉLECTIONS MUNICIPALES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1895)

Comme il fallait s'y attendre, *l'Indépendance tonkinoise* et *l'Extrême-Orient*, réunis dans une touchante communion d'intérêts, nous présentent *in extremis* une liste de candidats.

Prenez mon ours... C'est le plus beau de la famille.

*L'Indépendance* fait suivre chaque nom d'une notice biographique.

Comme elle nous semble avoir laissé quelques lacunes, nous allons les combler pour elle.

M. Bourgouin-Meiffre\* est le plus beau et le plus poli des ours de *l'Indépendance*... Le malheur est qu'il ne travaille qu'avec les capitaux étrangers, dit-elle, et des employés non français.... mais dès que la fabrique aura été mise en train...

Au surplus, *l'Indépendance* qui, le 4 septembre 1894, l'appelait *concessionnaire fumiste* et pensait que la confiance du gouvernement pourrait être mieux placée que chez lui, va prendre la parole et vous le présenter dans les extraits suivants :

« Tout le monde a entendu parler des concessions accordées sur la rivière Noire à un industriel du Tonkin... S'il faut s'en rapporter aux dires intéressés, voire même à certains discours officiels, des centaines d'hectares seraient en culture et des milliers de pieds de coton seraient en plein rapport.

Il importe de remettre les choses au point et de montrer que la confiance du gouvernement *aurait pu être mieux placée*...

Le concessionnaire des terrains de la rivière Noire serait bien en peine de présenter seulement quinze kilos de coton récolté chez lui depuis trois ans...

Une première expérience faite avec des graines d'Amérique donne trois pieds de coton !!! (L'*Indépendance* porte les trois points d'exclamation !!!!!!) !!!

Le concessionnaire ne se découragea pas, et 200 coolies, sous la conduite d'un *Indien de l'île Maurice* (**il vaut toujours mieux des étrangers, on peut ainsi mieux bluffer**) furent occupés à couper et à recouper les roseaux,

M. Bourgouin-Meiffre, congédia son contremaître *anglais*...

Les *mauvaises langues* disent même qu'il fut *obligé de vendre sa montre* pour pouvoir subvenir à son existence, son patron l'ayant renvoyé *sans le moindre dédommagement*.

En octobre 1892, un jeune homme fut pris par notre concessionnaire et renvoyé à son tour.

Depuis, *cinq autres employés français* se sont succédé, sans qu'aucun deux ait pu parvenir à contenter le maître !

**Il ne reste donc rien comme culture sérieuse sur l'immense concession.**

Mais le *bluff* ne peut avoir qu'un temps et la *vérité vraie* finit toujours par se montrer.

Il est regrettable que les concessions de la rivière Noire n'aient pas été données à des *colons vraiment dignes de ce nom*, au lieu d'être entre les mains du concessionnaire actuel, un *motif de réclame et de plaintes*.

En un mot, les formidables étendues de terrain accordées sur la rivière Noire au même individu n'ont, jusqu'à présent, *donné aucun produit palpable et utile*. Le mécontentement s'est accru avec les preuves de plus en plus palpables de l'impuissance du concessionnaire *fumiste*.

(*Indépendance Tonkinoise*, n° 1048.)

M. B... M..., le *très sympathique* grand colon et gros industriel, tire le meilleur parti des quelques milliers d'hectares que lui a concédés le Protectorat sur la rivière Noire : un cotonnier serait sur le point de produire, les autres ont malheureusement été étouffés par les herbes parasites. Le seul survivant est l'objet de soins incessants et assidus, afin d'être en mesure de pouvoir subvenir, à lui tout seul, à l'alimentation d'une manufacture.

(*Indépendance Tonkinoise*, n° 1025.)

Les employés des deux sexes qui sont employés par M. B... M..., le *sympathique* grand manufacturier, ont, paraît-il, l'intention d'offrir à leur *bien aimé* patron, un souvenir, afin de lui témoigner leur reconnaissance pour la douceur de ses procédés.

Il les frappe bien de temps à autre, mais c'est en vertu du proverbe :

Qui aime bien châtie bien.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, par une indiscretion, que le souvenir dont il s'agit est la reproduction en une superbe miniature sur ivoire du portrait de la jeune employée de la maison, récemment décédée.

C'était la préférée de M. B... M... L'idée est touchante comme on peut en juger !

(*Indépendance Tonkinoise*, n° 1027.)

Et autres choses itou que l'*Indépendance* aurait dites, si elle était née avant 1889...

Un autre candidat de l'*Indépendance tonkinoise* est M. Blanc. À celui-ci peu de choses à dire, c'est un parfait honnête homme dans le sens le plus large du mot, mais sa bonté même l'empêche de défendre X contre Y, de crainte de faire de la peine à ce dernier. Au surplus, figure très sympathique, dont le seul tort est d'être en France ou il lui serait difficile de défendre les intérêts municipaux.

Or, nos lecteurs n'ignorent pas qu'aux termes de l'arrêté qui institua les conseils municipaux de Hanoï et de Haïphong : tout membre, excusé ou non, absent du conseil pendant trois réunions consécutives, doit être, sur proposition de M. le résident-

supérieur, déclaré démissionnaire d'office. — Ce serait donc perdre un temps précieux que de voter pour M. Blanc qui, s'il était élu, — et nous n'en doutons pas — serait démissionnaire avant d'avoir pu prendre les intérêts de la ville.

M. Charpentier\* fait déjà partie de la Chambre de commerce. Son concours y est certainement précieux, mais nous estimons, et sans doute nos concitoyens et lui estimeront avec nous, que s'il consacre tout ce qu'il a de temps et de dévouement à défendre les intérêts du commerce local, il lui sera difficile de pouvoir aussi prendre en mains les intérêts de la cité, et il est à craindre que cette surcharge de besogne ne lui soit un peu lourde.

M. Raoul Debeaux inspire à l'*Indépendance tonkinoise* la plus entière confiance. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'on l'absence de son frère, il a pris les intérêts de la maison de commerce ! ! Parfait. Mais nous proposons M. Debeaux Raoul comme un modèle d'amitié fraternelle, sans conclure pour cela qu'il sera un conseiller municipal modèle.

Ses intérêts commerciaux et financiers, liés à ceux de M. Fussion, sont engagés à Tuyen-quan. Hanoï n'est pour lui qu'un pied à terre. Nous conseillons à nos compatriotes de l'envoyer siéger à Tuyen-quan.

M. Fontaine a appartenu à l'administration, nous dit Y Indépendance. Il a monté une huilerie et une distillerie. A notre avis cette recommandation ne suffit pas. Puisqu'il brigue, nous le savons, le mandat de conseiller, il aurait deçà la réunion du 25, poser carrément sa candidature.

M. Godard est déjà élu par la population de Hanoï réunie en séance préparatoire le 25 avril. C'est un travailleur, il est sympathique à tous, à ce titre nous serions heureux de le voir arriver au conseil municipal.

De M. Krug, l'*Indépendance* ne dit que deux mots : c'est un architecte et un géomètre fort distingué. — Allons tant mieux ! souhaitons qu'il soit aussi bon conseiller municipal qu'il est bon architecte et bon géomètre.

Malheureusement, il est fort peu connu. M. Lachal, si sympathique à tous...., représente à Hanoï les intérêts d'une des plus grandes maisons du Tonkin. C'est vrai. Mais l'*Indépendance* oublie d'ajouter que cette maison a son siège et ses intérêts à Haïphong, et qu'il s'agit du conseil municipal de Hanoï.

L'*Indépendance* recommande M. Lafeuille en ces lignes : « Le soin minutieux qu'il apporte à gérer ses intérêts, nous est un sûr garant que les intérêts communs seront entre bonnes mains. M. Lafeuille nous est très sympathique, mais s'il n'a pas d'autre recommandation que celle-là, sérieusement elle est maigre ! C'est parce qu'il fait bien ses affaires qu'il fera bien celles des autres ? Le raisonnement n'est pas très serré !

Qui trop embrasse mal étreint : M. Lafeuille négligera ses affaires pour les nôtres ou les nôtres pour les siennes, s'il veut y apporter la minutie dont l'*Indépendance* fait son titre de gloire.

Mais, d'autre part, hâtons-nous de reconnaître que M. Lafeuille n'avait pas besoin de l'*Indépendance* pour être connu de ses concitoyens.

M. Lacaze est un inamovible, l'*Indépendance Tonkinoise* s'excuse de le patronner et suppose qu'on trouvera étrange sans doute de voir ce nom sur sa liste. Oh non ! rien ne paraît étrange de la part de l'*Indépendance* et on ne saurait s'émerveiller de voir sur sa liste le nom d'un honnête homme, que tout le monde estime, lorsqu'on y voit figurer cette personnalité qu'elle a jadis combattue, tournée en ridicule, M. Bourgouin-Meiffre, qu'elle gratifiait du titre de colon fumiste.

M. Bourgouin-Meiffre ne sera pas élu au premier tour, ni même, espérons-le, au second.

Mais lors du scrutin de ballottage, nous aurons l'occasion de reprendre la campagne et de montrer le dessous des cartes à nos lecteurs.

Quoi qu'il en soit, nous engageons nos concitoyens à voter pour les candidats de la réunion du 25 avril.

Ce n'est point une question de boutique et notre journal ne patronne pas de noms, nous le répétons.

Mais il croit se devoir à lui-même et devoir à ses lecteurs de leur présenter nos dix compatriotes que le suffrage universel a déjà désignés pour remplir les fonctions municipales et dont la liste est en tête de notre numéro d'aujourd'hui.

Vidi.

---

(*L'Extrême-Orient*, 9 mai 1895)

Les électeurs ne paraissent pas avoir pris très au sérieux les élections de dimanche dernier.

Voici les résultats obtenus:

MM. Godard	103 voix élu
Blanc	136 voix élu
Dufour	122
Lacaze	115
Lafeuille	109
Bourgouin	71
R. Debeaux	71
Le Lan	68
Charpantier	66
Tartarin	62
H. Debeaux	60
Bunau	59
Gobert	56
Aubert	53
Viterbo	53
Crébessac	52
Guillaume	51
Jaques	50
Berruer	45
Lachal	45
Fontaine	43
Fournier	42
Schneider F.-H.	41
Krug	37
Schroeder	35
Houdebine	35
Bernhard	20
Ern. Schneide	18
M. U. Clément	17
Fischer	14
Coutel	13
Daurelle	13
Leyret	11
Courret	10

MM. Bernhard, E. Schneider, Fischer, Coutel, Daurelle, Leyret et Courret ne figuraient sur aucune des listes et n'étaient pas candidats. Au tant de voix de perdues et que nos concitoyens feront bien de reporter sur des personnes décidées à accepter le mandat.

Nous engageons les électeurs à serrer d'un peu plus près les listes, dimanche prochain, et ne pas éparpiller aussi inutilement leurs voix.

Nos candidats sont les mêmes que ceux proposés dimanche dernier.

---

CHRONIQUE LOCALE  
Municipalité de Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1895)

Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la nomination du secrétaire et des deux adjoints faite dans la séance du conseil municipal de vendredi soir.

Après avoir installé le conseil, M. le Résident-maire adresse à ses membres l'allocution suivante :

Messieurs les conseillers.

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue. Nous allons continuer ensemble l'œuvre de transformation de la ville de Hanoï.

Si rapidement quelle elle ait été menée, cette œuvre, entreprise depuis quelques années à peine, est encore loin d'être achevée et nos efforts doivent tendre à la parfaire et à améliorer les conditions d'existence des habitants européens et de la population indigène de notre cité.

C'est à cette tâche si intéressante et si féconde que je vous convie et que vous ont conviés, Messieurs vos concitoyens, en portant leurs suffrages sur vos noms. En ce qui me concerne, vous pouvez être certains que je continuerai à y consacrer tout ce que j'ai d'activité et de dévouement. Je compte pour m'y aider, sur votre précieux concours à tous, persuadé que je suis que vos bonnes volontés ne me feront jamais défaut.

Voici quelques détails sur le scrutin :

1<sup>er</sup> adjoint

1<sup>er</sup> tour. — M. Lacaze 5 voix, M. Godard 4, M. Charpentier 1.

2<sup>e</sup> tour. — M. Lacaze 7 voix, élu ; MM. Godard 3, Charpentier 1

2<sup>e</sup> adjoint

1<sup>er</sup> tour MM. Godard 5 voix, Lafeuille 2, Charpentier, Blanc et Le Lan 1.

Secrétaire

Un seul tour. — M. Bunau élu par 9 voix — MM. Berruer, Lafeuille et Lacaze ont eu une voix.

M. Lacaze tient à remercier les membres du conseil de la marque de confiance qu'ils viennent de lui donner en le nommant premier adjoint. Comme tel, il remercie au nom du conseil le résident maire des paroles de bienvenue qu'il a adressées aux nouveaux élus.

L'assemblée municipale, qui sait combien M. Morel est attaché aux intérêts de la ville, lui donnera tout son concours dans l'accomplissement de sa tâche et le résident maire peut être assuré qu'il trouvera chez les conseillers le plus complet dévouement.

Puis on passa à l'élection des membres des diverses commissions qui donna les résultats suivants :

Commission d'hygiène et de salubrité

MM. Le Lan, Lacaze et Blanc

Commission des patentés

MM. Lafeuille, Bunau, Nicolas, Ngo-xan-Dinh.

Commission du budget  
MM. Godard, Bunau et Lacaze.  
Commission des adjudications et marchés  
MM. Dufour, Lafeuille et Charpentier.  
Commission d'étude des travaux  
(commission créée)  
MM. Berruer, Bunau et Coutel.  
Commission amiable d'expropriation  
MM. Bunau, Lafeuille et Dufour.  
Commission de révision des listes électorales  
M. Lacaze.  
Commission des demandes en inscription et radiation sur les listes électorales  
MM. Godard et Lafeuille.

---

CHRONIQUE LOCALE  
Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1895)

Lundi, après-midi, a eu lieu, à la Résidence-mairie, la vente par adjudication de plusieurs lots de terrains appartenant à la Ville.

Un lot de 3.100 mètres de superficie, situé à l'extrémité du boulevard Gambetta, a été adjugé à M. Coutel, entrepreneur, pour la somme de 1.515 piastres.

Un deuxième lot de 17.000 mètres carrés, situé à l'extrémité de la rue Paul-Bert, entre la rue de la Chaux et la voie n° 10, a été alloué à M. Clément\*, entrepreneur, pour la somme de 6.305 piastres.

Enfin, un troisième lot de moindre importance, situé sur la route Mandarine, à proximité du boulevard Carreau et attenant à la propriété de M. Veyret, employé de commerce, a été adjugé à ce dernier moyennant une somme de 400 piastres.

Voilà une jolie recette de 8.220 piastres qui viendra bien à point dans la caisse municipale. Et, d'un autre côté, les acheteurs n'auront pas fait une mauvaise affaire, les terrains en question étant très bien situés et en grande partie remblayés.

---

Hanoï  
ÉLECTIONS MUNICIPALES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 septembre 1896)

Des élections municipales auront lieu le 11 octobre prochain afin de remplacer deux conseillers municipaux : M. le docteur Le Lan qui, ayant plus de 9 mois d'absence, voit son mandat expiré d'office, et M. Fortuné Coutel, décédé.

---

Hanoï  
ÉLECTIONS MUNICIPALES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1896)

.....  
D'autres candidatures sont mises en avant, parmi lesquelles celle de M. Becker, candidat boulangiste. qui fait beaucoup de bruit dans le monde.

Celui-là est sobre de paroles et ne promet pas à ses électeurs plus de beurre que de pain.

---

NON ÉLU.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1896)

M. le Dr Le Lan a adressé hier, à M. le résident-maire, sa démission de conseiller municipal.

---

N° 1114. — Arrêté du 5 décembre 1896. Liste des cinquante notables citoyens français sur laquelle devra s'effectuer le tirage au sort des assesseurs de la Cour criminelle de Hanoï.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, décembre 1896)

Morel, résident maire, et Lacaze, 1<sup>er</sup> adjoint

---

CONSEIL MUNICIPAL

---

ÉLECTIONS DU 23 MAI 1897  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1897)

Dimanche prochain aura lieu le scrutin pour l'élection de cinq conseillers municipaux de la ville d'Hanoï : c'est-à-dire qu'il faudra pourvoir au remplacement de la moitié de notre municipalité.

Il s'agit donc d'une question vitale pour les intérêts de la cité et de ses habitants.

On sait quel triste spectacle a donné le dernier scrutin : les abstentions ont été générales ; ceux qui ont voté l'ont fait à la blague et peu s'en fallut que le conseil ne démissionnât, ce qui aurait obligé le Gouvernement à intervenir pour le remplacer par une commission quelconque de fonctionnaires.

C'aurait été la condamnation du principe du suffrage universel; la population d'Hanoï aurait montré qu'elle n'était pas mûre pour s'administrer elle-même, voter ses charges, ses impôts et disposer de ses ressources.

C'était, d'un autre côté, retarder indéfiniment l'acheminement de la colonie vers la constitution d'institutions durables, ayant pour base des corps élus.

La colonie était remise en tutelle, et adieu les chambres, les conseils, les syndicats, nommés librement parmi les contribuables.

Au moment où notre nouveau gouverneur général va débarquer au Tonkin, il ne faut pas lui donner de nouveau le spectacle de notre indifférence en matière d'élections.

Il vient d'un pays où précisément ce sont les corps élus qui sont tout puissants ; en Cochinchine, le lieutenant-gouverneur lui-même passe au deuxième plan devant le président du conseil colonial.

M. Doumer est grand partisan du *self government* et du respect de la volonté des administrés.

N'a-t-il pas donné déjà un gage éclatant de sa sincérité à cet égard.

Lois du récent départ du résident maire d'Haïphong. qui a-t-il pris pour le remplacer ? Celui que lui désignait la *vox populi*.

Plus qu'Haïphong même, nous avons besoin du concours effectif de l'administration pour nous permettre de mener à bien nos grands travaux d'édilité.

Nous avons déjà vu le protectorat intervenir dans les questions des eaux, des égouts, etc.

On commettait donc une maladresse insigne en envoyant au conseil des opposants, des brouillons, des hommes de mauvais esprits, ou bien en leur laissant le chemin libre par une abstention maladroite.

Hanoï doit affirmer dimanche prochain sa vitalité et l'intérêt qu'elle porte à la libre discussion de ses travaux et de ses finances.

Allons donc tous au scrutin, puisque sa clôture coïncidera avec l'arrivée parmi nous de M. Doumer.

La façon dont ont été menées les dernières élections, les discussions qui les ont précédées, les questions personnelles mises en avant, ont éloigné bien des candidats qui n'ont voulu à aucun prix se présenter de nouveau.

Nous n'en avons pas moins réussi à former une liste de noms connus, qui prouvera qu'elle a été faite sans esprit de parti ; elle est composée de personnes d'aptitudes diverses, ayant des intérêts en ville, appelés à y habiter longtemps et qui sont prêtes à remplir avec dévouement le mandat que leurs concitoyens voudraient bien leur confier.

Nous conseillons donc de voter dimanche prochain pour :

MM. E. Schneider aîné, libraire,  
Guillaume jeune, entrepreneur,  
Fussion, entrepreneur,  
Dessoliers, ingénieur,  
Rainoird, agent principal des Fluviales.

C. B. [Chesnay et Boisadam]

---

#### NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS

Emprunt de la ville de Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1897)

Si nous avons essayé de réfuter quelques uns des arguments mis en avant par notre confrère C. Morice contre la façon dont a été présenté l'emprunt, nous lui donnons pleinement raison lorsqu'il s'élève contre l'arrêté suivant paru à l'*Officiel* :

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine ;  
Vu le décret du 21 avril 1897 ;

Vu l'arrêté organique des municipalités de Hanoï et de Haïphong, en date du 31 décembre 1891.

Vu la séance du conseil municipal de la ville de Hanoï, en date du 8 juin 1897.

ARRÊTE :

Article premier. — M. Morel, résident de 1<sup>re</sup> classe, maire la ville de Hanoï, est chargé de se rendre en France, afin d'y négocier un emprunt au compte de la ville de Hanoï.

Art. 2. — Il prendra, à cet effet, passage, à destination de Marseille, à la 1<sup>re</sup> classe, à bord du paquebot des Messageries maritimes devant quitter Haïphong le 20 juin courant.

Art. 3. — Les frais de son voyage seront à la charge du budget municipal de la ville de Hanoï.

Art. 4 — Le secrétaire général, résident supérieur au Tonkin, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Hanoï, le 12 juin 1897

Paul DOUMER

Par le Gouverneur général,

le Secrétaire général.

Résident supérieur au Tonkin,

Jules Fourès

Le rédacteur en chef de l'*Indo-Chine Française* demande ce que devient l'affirmation de M. Morel faite à tout le monde qu'il rentrait en congé régulier ayant droit à son passage et que son voyage ne coûterait pas un sou à la ville ? En effet, on ne se moque pas d'un conseil municipal, des électeurs d'Hanoï et de la presse en particulier avec une pareille désinvolture.

Nous ajoutons : cet arrêté est illégal car aucune dépense ne peut être ordonnancée sans que le conseil ne l'ait votée au préalable et que cette dépense ne soit inscrite au budget.

Le Maire a-t-il dit oui ou non qu'il partait en congé régulier ? La chinoiserie parue au *Journal officiel* doit provenir de l'excès le zèle de quelque bureau, comme certains arrêtés qui ont commencé l'impopularité de M. Rousseau ; il ne faudrait pas cependant les voir se renouveler, surtout au moment où nous avons besoin tous de nous grouper autour de notre nouveau Gouverneur général.

Ce que vous savons déjà, c'est que la majorité du conseil municipal est bien décidée à réclamer l'annulation de cette dépense.

---

HANOÏ  
CONSEIL MUNICIPAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1897)

Lundi matin, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Lacaze, maire p. i.

L'ordre du jour était des plus chargés et il convient de reconnaître que les choses ont marché rondement ; car la séance, commencée à 8 heures et demie du matin, s'est terminée à 11 h. et demie, et pendant ces trois heures, beaucoup de besogne a été accompli.

Nous donnerons le compte rend *in extenso* de cette intéressante séance et nous nous contenterons pour aujourd'hui d'en dire quelques mots.

Plusieurs membres ayant demandé qu'il soit procédé à une analyse officielle des eaux\* distribuées en ville depuis les réparations de la prise à Yen-dinh et des canalisations, une commission composée de MM. Blanc, pharmacien, Charpantier et Fossion a été nommée à cet effet. La commission prélevera divers échantillons et s'occupera de leur analyse.

Ce travail est absolument indispensable en présence des opinions diverses émises sur la qualité des eaux débitées en ville.

En conséquence, la discussion des taxes à imposer aux propriétaires se trouve ajournée, jusqu'au rapport de la commission.

Comité agricole. — Nous avons fait connaître quels étaient les projets des membres chargés d'organiser le prochain concours agricole, qui doit avoir lieu en ville et dont les installations seront définitives et pourront être utilisées pour la création d'un marché aux chevaux et bestiaux.

La participation de la ville a été discutée et il a été convenu que cette dernière prendrait à sa charge le déplacement des cai-nha, celui des tombeaux ainsi que les indemnités aux propriétaires de rizières.

Théâtre\*. — M. Dessoliers\*, ingénieur, a lu au conseil son rapport sur la réfection des loges, divers travaux d'aménagement et, surtout, la création de sorties assez vastes pour amener l'évacuation de la salle, en cas de panique ou d'incendie.

Les dépenses ne monteront pas à plus de 2.000 \$.

Ce rapport a été approuvé. Le conseil a émis l'avis qu'en présence de l'extension que prenait chaque jour la Ville, il convenait du reprendre, dès maintenant, la question d'un théâtre définitif, digne de la capitale du Tonkin.

Les circonstances ne sont plus les mêmes qu'au moment où les projets que l'on connaît ont dû être renvoyés à plus tard.

Le gouvernement actuel, beaucoup plus large de vue, d'ailleurs, que le précédent, se trouvera l'année prochaine en possession de fonds importants provenant des réductions que ne manqueront pas de faire les entrepreneurs qui soumissionneront aux divers travaux projetés à Hanoï même, entre autres ceux du pont sur le fleuve.

Il pourra sans doute intervenir.

M. Dessoliers, qui descend à Saïgon par le courrier, a été chargé par le conseil de commencer des pourparlers à ce sujet avec M. Doumer.

Trottoirs. — Il a été soumis au conseil des échantillons de bordures de trottoirs en pierre comprimée, fabriquées sous la direction de M. Lacaze.

Les bordures sont d'une dureté incomparable si l'on en juge par les spécimens qui existent depuis trente ans en Cochinchine.

Néanmoins, afin de favoriser autant que possible les exploitations de carrières de pierres du Tonkin, il a été décidé qu'on ferait un appel d'offres pour ces bordures.

Si le prix ... ne dépasse pas 25 % ceux de la pierre comprimée, la préférence leur sera accordée.

Les carreaux des trottoirs choisis proviennent de l'ancienne fabrique Coutel\*.

On sait que les bordures de trottoirs et les caniveaux seront placés aux frais de la Ville ; les trottoirs seront payés moitié par les propriétaires et moitié par la ville.

Divers échanges de terrains ayant été proposés par des particuliers, la Ville a maintenu le principe des mises en vente par adjudication, si rigoureusement appliqué précédemment.

L'éclairage de l'horloge de la cathédrale, qu'on évaluait à 1.000 \$ par an, a été sensiblement réduit après examen.

Il suffirait de trois becs pour éclairer les cadrans et la dépense monterait à environ 30 fr. par mois.

La Ville est prête faire ce sacrifice mais à la condition qu'on puisse voir l'heure, ce qui est impossible avec les aiguilles et les cadrans actuels.

La question est ajournée.

Les sœurs de l'"hôpital indigène ont attiré de nouveau l'attention de nos édiles sur l'absence de cabanons assez solides pour pouvoir loger les fous confiés à leurs soins. Plusieurs de ces derniers se sont déjà évadés.

Le conseil a accordé une subvention de 700 \$ pour la construction de cabanons et de douches, sur des plans qui seront fournis par la ville.

La question des frais de voyage de M. Morel a été, en terminant, mise sur le tapis.

M. Lacaze a donné de nouveau toutes les explications tendant à prouver que cette dépense ne pouvait incomber à la Ville.

Il a donné lecture des télégrammes et lettres changées avec M. Morel et qui ne laissent subsister aucun doute à cet égard.

En présence des pièces dont il a été donné connaissance, M. Lacaze a demandé s'il serait convenable d'insister auprès de M. le Gouverneur général.

Le conseil, à l'unanimité, a répondu négativement.

Il est aussi donné connaissance au conseil d'une lettre de M. le résident supérieur faisant savoir que le directeur du Contrôle financier, arguant d'une plus-value sur les recettes provenant des capitulations des Chinois, demande une diminution de 4.000 \$ sur la subvention de 10.000 \$ que le Protectorat accorde au chapitre de la police, dont la dépense totale est de 72.000 \$.

M. Lacaze trouve cette demande mal venue en raison de l'augmentation qui vient d'être faite du personnel de la police, déjà même encore insuffisante.

Le conseil fait observer qu'il ne pourrait accepter pareille réduction, alors que les dépenses de la Ville ne font qu'augmenter. Le conseil à l'unanimité proteste contre cette réduction.

Quant à nous, et les électeurs seront de notre avis, nous trouvons au moins extraordinaire cette tentative de réduction, arrivant quelques semaines après les belles déclarations concernant les subventions auxquelles on ne devait pas toucher.

Et les engagements pris à ce sujet, où sont-ils ?

C. B.

---

#### NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1897)

Notre ancien résident maire, M. Beauchamp, ne fait pas florès à la Réunion. Depuis son arrivée dans cette colonie, sa façon de procéder a créé une source permanente de conflits. Ce gouverneur vient de dissoudre le conseil général, après avoir dissous déjà pas mal de choses.

Cette nouvelle a vivement ému les représentants de la Réunion qui ont fait immédiatement des démarches auprès du ministre des Colonies pour essayer de mettre fin aux difficultés de la situation.

De tous les fonctionnaires qui ont passé au Tonkin, M. Beauchamp est celui qui, après M. de Marguerie de Montfort, s'est signalé comme détestant le plus le colon.

Plus dangereux que l'ancien commissaire général parce qu'il était plus intelligent, il faisait ses coups à la sourdine et quand il pouvait coller, par surprise, un bon procès et des frais à un commerçant ou un propriétaire, comme il était heureux.

Pour trois mètres de terrain revendiqués à tort par la Ville, il a mobilisé un jour tout le tribunal et fait dépenser une somme importante sans profit pour personne.

Ce tour d'esprit de M. Beauchamp provenait que toute sa carrière s'étant passée dans l'administration pénitentiaire des colonies, il voyait dans tous les civils des forçats ou des gens dignes de l'être.

Ancien X, il aurait été parfait sous le régime de M. Rousseau, le père des prisons, des gendarmeries, des dispensaires, etc.

Quel nettoyage après son départ de la mairie ; il y avait pour plus de vingt ans de procès sur la planche.

Tout a été liquidé à l'amiable en quinze jours par M. Baille.

Le four qu'un tel homme, agressif, mauvais et maladif, devait faire dans une colonie aussi civilisée que la Réunion était facile à prévoir.

Que Dieu nous préserve jamais de son retour parmi nous.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 octobre 1897)

Nous avons été heureux de serrer la main à M. Dufour, conseiller municipal, l'un des doyens de la colonie, qui vient de revenir de France où il a été passer quelques mois dans sa famille.

---

HANOÏ  
CONSEIL MUNICIPAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1897)

Le conseil municipal s'est réuni lundi soir : M. Dessoliers a été nommé secrétaire pour la durée de la session.

Le conseil a statué sur la protestation de M. Berruer lequel se croyait secrétaire perpétuel et trouvait illégal d'avoir été remplacé lors de la session précédente.

Le conseil nomme la commission du budget et des finances, composée de MM. Blanc, Dessoliers et E. Schneider aîné.

Le maire p. i. fait un exposé de la situation financière de la Ville qui est des plus brillantes. Le budget de 1898 atteint l'important chiffre de 342.000 \$.

M. Dessoliers, prenant la parole, reconnaît que l'exposé qui vient d'être fait est rassurant pour l'avenir; mais, tout en exprimant la reconnaissance que le conseil doit avoir pour les libéralités du Protectorat, il espère que celui-ci ne profitera pas de la prospérité de nos finances pour enlever la part contributive affectée à certains chapitres ; les dépenses augmentant en proportion de l'extension de la Ville, notamment en ce qui concerne les travaux de grande voirie.

M. Lacaze, donne lecture d'une lettre, adressée par M. Morel au conseil municipal, dans laquelle le résident maire fait connaître ses principales démarches à Paris et expose les conditions qui lui ont été faites pour le futur emprunt de 1.500.000 fr. Un tableau résumé les trois principaux projets sur lesquels il s'est arrêté. Les deux premiers du Crédit foncier et le troisième de la Caisse des Dépôts et Consignations.

1<sup>er</sup> projet. — Prêt remboursable en 50 ans avec 4 % d'intérêts ;

2<sup>e</sup> projet — Prêt remboursable en 40 années avec intérêts de 5 % au moyen d'un amortissement de 75.000 fr. par an ;

3<sup>e</sup> projet. — Le capital et les intérêts calculés à 3,80 % seraient remboursables en 25 ans, ce qui ferait en tout 2.200.000.

Ce projet est de beaucoup le plus avantageux et il est jugé comme tel par le conseil, d'autant plus que si l'on traite avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le vote de la Chambre n'est pas nécessaire — c'est, selon nous, le point principal du projet d'emprunt, car il est supposable que l'on reculerait devant une discussion au Parlement pour une somme aussi minime.

Avant qu'il soit procédé au vote de l'emprunt, le conseil décide qu'une commission composée de MM. Dessoliers, Guillaume et Dufour sera chargée de présenter au conseil un état et un devis des travaux urgents déterminant la somme à emprunter.

La sous-commission charge M. Dessoliers d'établir ce projet et de lui en donner lecture mardi prochain.

Les dispositions principales seront alors arrêtées et le conseil étudiera le chiffre et l'importance des travaux, en discutant les conclusions du rapporteur.

La question des trottoirs de la rue Paul-Bert est résolue ; les arbres à racines apparentes seront abattus. Une excellente idée émise par M. Lacaze a été prise en considération, c'est celle de transplanter rue Paul-Bert des arbres déjà grands et qui se trouvent sur d'autres rues et boulevards où la circulation n'est pas active. Cela se fait couramment, notamment à Paris, ainsi que nous le faisions remarquer dans un récent article.

Pour les gargouilles, la Ville décide qu'on mettra en adjudication un fort lot de gargouilles en fer qui pourront être cédées, au prix coûtant, aux propriétaires, qui par les règlements de voirie sont tenus de faire écouler leurs eaux dans les ruisseaux des rues.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Bernhard protestant contre les mauvaises dispositions de la partie déjà construite du groupe scolaire ; tout paraît avoir été sacrifié à l'aspect extérieur de l'édifice. La Commission examinera s'il est possible de remédier, dans une certaine mesure, aux inconvénients signalés et exigera des modifications complètes aux plans primitifs, lorsqu'il s'agira de construire la deuxième partie du groupe scolaire.

Une proposition demandant la gratuité des fournitures scolaires est rejetée.

Le conseil prend en considération le vœu émis par M. E. Schneider aîné demandant l'élection du maire par le conseil municipal qui le prendrait parmi ses membres, et la publicité des séances.

D'autres résolutions, que nous ferons connaître en publiant le compte rendu *in extenso*, ont été prises dans cette séance, très chargée comme on peut le voir déjà.

---

Hanoï  
Élections municipales  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1898)

Le scrutin de ballottage, qui a eu lieu dimanche dernier, s'est passé dans le plus grand calme. Pas d'hommes sandwichs, pas de placards incendiaires commençant par des phrases de ce genre : Électeurs ! Vous êtes trompés, indignement trompés ! — Méfiez-vous des manœuvres de la dernière heure ! — Mort aux traîtres et aux accapareurs, etc. Clichés qui font partie de la littérature électorale.

Comme cocasserie, il y a eu la profession de foi suivante distribuée au dernier moment :

Électeurs,

On affirme que pour être candidat aux élections municipales il faut être indépendant, libre ou unioniste (permettez le néologisme) ; c'est-à-dire que, sans cette trinité symbolisant, je crois, Brahma, Vichou et Siva, pas d'éligibilité possible.

Adorateur de cette Trimourti, quoique n'en faisant pas partie, je viens vous dire que si vous m'accordez vos suffrages, je saurai défendre vos intérêts et combattre les Janus qui cherchent à transformer leur macadam en dollars, tout en grossissant, par leurs votes (pour maintenir l'équilibre de la caisse municipale) l'impôt foncier et des patentnes dont le remaniement s'impose dans l'intérêt de tous.

Mes vingt-huit années d'Indo-Chine sont les seules recommandations que je puisse vous offrir.

Comptez sur mon dévouement et sur ma liberté d'action.

DÉNOC.

Distillateur, candidat réformateur.

Signalons aussi quatre candidats qui ont fait circuler à profusion des bulletins sur lesquels leurs noms étaient classés de manières différentes et sous des titres ronflants. Cela destiné sans doute à faire croire qu'une dizaine de comités s'étaient formés pour trier des candidats sur le volet, des purs ceux-là, et que ces comités s'étaient tous rencontrés sur les mêmes noms formant un quatuor sublime.

Il n'y a rien à dire à cela, c'eut un truc comme un autre et qui est de bonne guerre.

---

VILLE DE HANOI  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 août 1898  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 août 1898)

Présidence de M. Lacaze, 1<sup>er</sup> adjoint.

Sont présents :

MM. Blanc, 3<sup>e</sup> adjoint,

Godard, conseiller municipal ;

Mettetal, Charpentier, Yolle, Viterbo, Dang-tran-Hanh. Hoang-dao-Dat,

Absent excusé :

M. Dufour, conseiller municipal, en France.

Non excusé ; M. Lê-doan-Thanh

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire du conseil, pour la 3<sup>e</sup> session ordinaire d'août, conformément aux prescriptions de l'article 40. de l'arrêté organique des municipalités en date du 3 décembre 1801.

A l'unanimité M. le Conseiller Dessoliers est nommé secrétaire pour la 3<sup>e</sup> session.

M. le Maire p. i. donne lecture d'une demande congé que lui a fait parvenir M. Dufour; le conseil remercie M. Dufour des vœux que ce dernier les prie d'agrérer et M. Lacaze envoie à son collègue les souhaits de prompte guérison.

M. le maire p. i. informe au conseil, le décès de M. Dinh-ly-Thuong, conseiller indigène, l'assemblée déplore la mort de ce collègue.

M. le maire p. i. expose au conseil que de grandes fêtes doivent avoir lieu du 11 au 15 septembre pour fêter la venue du conseil supérieur de l'Indo-Chine. Ces fêtes intéressent tout particulièrement la ville de Hanoï puisque M. le Gouverneur général assisté du conseil supérieur et des autorités locales doit procéder avec éclat à la pose de la première pierre du pont sur le fleuve Rouge. La construction de ce pont donnera certes un développement nouveau à notre cité et facilitera les transactions souvent difficiles entre les deux rives. Le Résident supérieur ayant manifesté le désir de voir la Ville contribuer à ces fêtes, M. le maire p. i. demande au conseil quelle est la subvention qu'il lui semble bon d'accorder à la commission des fêtes.

M. le conseiller Godard refuse toute subvention et toute participation de la Ville.

M. Viterbo fait remarquer qu'une pareille mesure impliquerait une sorte d'opposition à la réussite de la fête, ce qui n'est pas dans l'esprit du conseil, il propose d'allouer une somme de 100 \$, à titre intentionnel.

M. le conseiller Yolle se range à l'avis de M. Viterbo.

M. Charpentier fait remarquer qu'il vaudrait mieux ne rien donner qu'accorder 100 \$ seulement. Il se rallie à la proposition de M. Mettetal qui demande 500 \$.

Le chiffre de 500 \$, mis aux voix, est adopté.

\*  
\* \* \*

M. le maire p. i. donne lecture d'une lettre de M. le résident supérieur invitant le conseil à donner son avis sur l'utilité et la convenance d'un projet de tramway entre Hanoï et Sontay présenté par MM. Grévy et Cie\*.

M. le conseiller Dessoliers, intéressé à la réussite de cette entreprise industrielle, se retire de la salle des délibérations après avoir offert à ses collègues de leur donner à titre

de simple particulier, toutes les explications qu'il leur semblerait bon de lui demander. Le conseil accepte cette offre et M. Dessoliers rentre dans la salle de séances.

Sur la question d'utilité, le conseil, sans discussion aucune, est d'avis qu'un instrument de transport de ce genre ne peut qu'intéresser le développement d'une ville et augmenter le chiffre de ses transactions.

Sur la question de convenance, M. le conseiller Godard prie le conseil de vouloir bien ex; primer le regret que l'administration supérieure n'ait ait pas cru devoir procéder à une adjudication.

M. Dessoliers s'étonne que son collègue croit devoir entraîner le conseil à émettre un voeu illégal au premier chef. Tout particulier jouissant de ses droits civils et politiques et de sa qualité de Français, a le droit de faire à l'État toute proposition qui lui convient. La loi prévoit le détail des pièces à remettre et même la façon dont doit être rédigée la demande.

En matière de chemin de fer, la moindre illégalité ne saurait être commise, tout est réglementé dans les moindres détails par les ordonnances royales de 1841 ; par les lois Sadi-Carnot de 1880 et 1881 et par les décrets rendus en Conseil d'État. L'État a toujours le droit de donner une subvention en nature ou en argent et M. Dessoliers met au défi son contradicteur de lui citer un seul département où il existe un tramway d'intérêt local qui n'ait été construit à l'aide, soit d'une subvention kilométrique, soit de l'infrastructure du département. Un série de fonctionnaires et de commissions, depuis le préfet jusqu'au conseil général des Ponts et Chaussées, sont là pour vérifier si l'affaire proposée par le demandeur est avantageuse pour l'État. Il n'est jamais venu à l'idée d'une assemblée consultée, sur un point spécial, n'ayant aucune donnée, aucune qualité technique et surtout aucun intérêt engagé, de donner son avis sur une question où elle n'a à être consultée autrement que sur la convenance et l'utilité du projet.

Agir ainsi, serait vouloir défendre les intérêts de l'État, contre l'État, c'est-à-dire contre le Résident supérieur assisté de son ingénieur conseil, contre le conseil du Protectorat, contre le Gouverneur général.

Le conseil ne voudra pas jouer un tel rôle et restera dans la limite de ses attributions. Il n'a, d'ailleurs, pour l'instant, à imposer son autorité aux pouvoirs publics, afin qu'il lui soit reconnu une existence légale. Les occupations sont assez sérieuses pour qu'il ne croie pas devoir se mêler, sans qualité et sans pièces en main, à la rédaction d'un marché qui n'existe encore même pas et où les intérêts du Protectorat seront défendus par des hommes techniques qui connaissent parfaitement la limite des pouvoirs que leur confère la loi.

M. Godard fait observer que le matériel du chemin de fer de Phu-lang-Thuong à Lang-son doit être donné aux concessionnaires à titre de subvention.

M. Dessoliers lui répond qu'il est bien évident qu'il est nécessaire que l'État intervienne car il est impossible qu'une société soit constituée sans que l'État participe d'une façon quelconque dans le capital de cet établissement d'une entreprise puisqu'il doit s'assurer une partie des bénéfices, que la concession doit lui revenir à son expiration, qu'il impose son cahier des charges aux concessionnaires, etc.

L'État ne pouvant donner une subvention en argent, il la donne en matériel, voilà tout.

Il y a loin de ces conditions, le Protectorat ne sachant que faire de ce matériel, à celles que demanderait tout concessionnaire métropolitain, c'est-à-dire une garantie d'intérêt.

D'ailleurs, le conseil ne se laissera pas entraîner dans cette voie illégale, il ne prétendra pas mieux connaître quels sont les intérêts du Protectorat, que ceux qui ont à apprécier cette question, en parfaite connaissance technique.

D'ailleurs pour un esprit non prévenu, les mots concession et adjudication ne jurent-ils pas ensemble. L'étymologie de ces mots dispense de tous raisonnements. M. Dessoliers demande au conseil de ne pas suivre les membres de la chambre de

commerce qui peuvent, à juste titre, poursuivre des principes inapplicables en l'espèce et être glorieux d'avoir fait tous leurs efforts pour faire échouer la première société française qui ait le courage de construire un tramway sur route sans garantie d'intérêts et cela, à l'heure même, où le monde colonial se débat pour doter nos colonies de voies ferrées, fut-ce même à coups de millions. Le public saura apprécier l'entente des affaires et la clairvoyance de ses membres

M. le Maire se rangeant à cet avis conclut, en mettant aux voix l'utilité et la convenance du projet présenté par MM. Grevy et Cie.

Le conseil vote à l'unanimité l'utilité et la convenance du projet présenté par MM. Grevy et Cie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Courret se plaignant des retards successifs apportés à la réalisation de son projet et demandant à titre transactionnel, que la largeur des trottoirs de la rue de la Soie, soit portée à 3 mètres, la Ville prendrait à sa charge l'expropriation des 2/3 des terrains nécessaires ; la société des tramways assumerait les charges du 3<sup>e</sup> tiers.

M. Dessoliers, au nom de la commission des travaux, fait remarquer, qu'au préalable, le conseil doit trancher la question qui lui a été soumise par la direction des Travaux publics, c'est-à-dire, se prononcer sur un des deux points suivants :

1<sup>o</sup> Le Protectorat serait partie contractante et assumerait toutes les charge» rachat et autres) de sa qualité. En ce cas, l'Etat resterait libre de rédiger la convention à sa guise et ce séral auprès de l'administration que la ville aurait à faire valoir les torts qui lui sont causés et la rémunération quelle elle en attend

2<sup>o</sup> Le Protectorat concéderait à la Ville le droit de traiter avec le concessionnaire. En ce cas, cette dernière assumerait toutes les charges, mais aurait aussi tous les droits.

M. le maire p. i. consulte le conseil sur ces deux propositions.

Par 6 voix contre 1 et 3 abstentions, le conseil décide de remettre au Protectorat la conduite et les charges de l'affaire.

Dans ces conditions, M. Dessoliers demande au conseil quel sera la participation demandée dans les bénéfices, par la Ville au Protectorat en rémunération des dommages causés.

Le conseil à l'unanimité demande les deux tiers de la participation des bénéfices.

Quant à la question du passage de la rue de la Soie, sur la proposition de M. Dessoliers, une commission, composée de MM. Yolle, Fussion et de M. le chef de la voirie, est désignée pour estimer quel peut-être le montant des dépenses de la création d'un trottoir de 3 mètres dans la rue de la Soie, la rue des Cantonais, rue du Sucre, rue du Riz, rue du Papier, etc., etc.

Cette commission devra remettre son rapport dans un délai de 10 jours. Lors, le conseil, eu connaissance de cause, fera connaître à M. le résident supérieur ce qu'il aura décidé au sujet de la rue de la Soie.

La mission du conseil sera terminée.

\*  
\* \* \*

M. le maire p. i. expose que l'alignement du boulevard Henri-Rivière exigeait l'acquisition d'un terrain de la Mission et de la propriété Perroux. M. l'agent-voyer reprenant les négociations entamées par son regretté prédécesseur, M. Leclanger, s'est mis d'accord avec la Mission pour le chiffre de 1.201 \$ et avec le représentant des héritiers Perroux pour le prix de 1.500 \$. M. le maire p. i. demande au conseil l'autorisation de traiter immédiatement avec la Mission et ultérieurement avec le représentant des héritiers Perroux lorsque ce dernier aura reçu de ses mandants, un avis confirmant sa décision.

Les frais d'acquisition de l'immeuble seront imputés au prochain budget.

Le conseil donne à l'unanimité cette autorisation.

Le prix de l'immeuble de la Mission sera imputé au chapitre 2, 2<sup>e</sup> section, article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2.

\*  
\*      \*

Les habitants de la rue des Teinturiers ont écrit à M. le maire p. i. pour lui demander de bénéficier de l'éclairage électrique, étant donné qu'ils paient pour la plupart comme faisant partie de la 1<sup>re</sup> catégorie de l'impôt foncier.

M. Viterbo estime que les habitants de la rue des Teinturiers qui sont imposés à la 1<sup>re</sup> catégorie ont tout autant de droits que ceux qui font partie de cette même classe et qui sont déjà éclairés à l'électricité. Il insiste d'autant plus sur la prise en considération des désirs des pétitionnaires qu'il existe en ville des voies éclairées à l'électricité dont les propriétaires riverains ne paient que les taxes de la 2<sup>e</sup> et même de la 4<sup>e</sup> catégorie.

Le conseil, étant donné que la rue des Teinturiers se trouve située hors du réseau concédé à MM. Hermenier et Planté dont le contrat est par trop onéreux pour les finances de la ville, décide à l'unanimité de charger le chef du contrôle des eaux et de l'électricité de lui fournir un rapport fixant le nombre de lampes que la municipalité aurait à installer pour doter la ville d'un éclairage électrique complet, afin que, suivant les conclusions présentées, le conseil puisse examiner si ses ressources peuvent lui permettre de donner satisfaction aux pétitionnaires.

\*  
\*      \*

M. de l'Enferna, administrateur-délégué de la Société d'Etudes, propose à la ville d'échanger un terrain de 653 mètres carrés destiné : 1<sup>o</sup> au raccordement de la rue des Vieilles-Tasses et la voie 51 et à l'élargissement de la voie 54 ; 2<sup>o</sup> au raccordement de la route Mandarine à la voie 58, contre un immeuble communal ancien emplacement de la pagode de Ham-long, en bordure de la rue des Volailles.

Ce contrat, signé le 9 juillet 1898, est soumis à la ratification du conseil.

Le conseil approuve ce contrat.

M. Henry, commis du commissariat à Hanoï, demande par lettre en date du 23 juillet dernier, l'alignement pour construire sur un terrain qu'il a acheté récemment à la Société d'Etudes en bordure de la voie 58 et qui se trouve dans le prolongement de la route Mandarine, dans la partie dont le conseil avait demandé la cession à la Société commerciale d'Etudes.

---

ACTES OFFICIELS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 février 1900)

Est instituée, à l'effet d'examiner les modifications à apporter à l'assiette de l'impôt foncier dans les villes de Hanoï et de Haïphong, une commission composée de :

MM. Baille, résident-maire de Hanoï, président ;

Charpantier et Dessoliers, membres de la commission des finances du conseil municipal de Hanoï ;

Bouchet et Rousé, membres de la commission des finances du conseil municipal de Haïphong.

Guis, directeur adjoint du contrôle financier de l'Indo-Chine ;

Pouymayou, chef du 4<sup>e</sup> bureau de la résidence supérieure.

Cette commission se réunira à Hanoï, sur la convocation de son Président.

---

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, mai 1900)

[747] M. Yolle, conseiller municipal de Hanoï.

---

VILLE DE HANOI  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 1900  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 décembre 1900)

.....  
Procès-verbal

Ce jour vingt quatre novembre à trois heures de relevée, la Commission nommée par le conseil municipal de la ville de Hanoï dans sa séance du 9 novembre, s'est réunie dans la salle du conseil.

Étaient présents :

MM. Blanc, deuxième adjoint, président ;

Dessoliers, membre ;

Dufour, Trombert, contrôleur de l'éclairage et des eaux, adjoint à la commission.

Au début de la séance M. Hermenier, entrepreneur, représentant la société Hermenier et Planté et Cie, est introduit dans la salle.

Lecture est donnée par M. Trombert du contrat additionnel au contrat du 6 décembre 1892 relatif à l'éclairage électrique de la ville, et la discussion des articles s'engage aussitôt.

M. Hermenier ayant accepté les modifications proposées dans cette discussion, signe les deux originaux du contrat additionnel sur lequel le conseil municipal aura à se prononcer.

La commission, à l'unanimité, se rallie alors aux conclusions du rapport n° 423 de M. le contrôleur de l'éclairage et des eaux et décide de rapporter le projet de contrat additionnel à l'acceptation du conseil municipal à la prochaine séance.

Fait à Hanoï, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Blanc, Dessoliers, Dufour.

Après discussion et nouvel examen de ce contrat, le conseil adopte à l'unanimité les conclusions de la commission et autorise le résident maire à signer le dit contrat.

---

VILLE DE HANOI  
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 1900  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 et 12 décembre 1900)

A. s. de l'extension de la canalisation des eaux.

Lecture est donnée au conseil du procès-verbal de la commission chargée d'étudier le projet d'extension de la canalisation des eaux.

Après avoir pris connaissance des deux projets et des rapports n° 388 111 et 431, III du contrôleur des eaux, la commission estime que l'installation future de la distribution d'eau dans le quartier de la route de Hué présente le caractère d'une mesure sanitaire qui prime les considérations financières.

Elle décide, en conséquence, de proposer au conseil municipal, dans sa prochaine séance, l'établissement sous la route de Hué de l'artère capable d'assurer les extensions futures et dont le devis s'élève à la somme de 25.000 francs.

Fait à Hanoï, les jours, mois et an que dessus.

Signé : Blanc, Dessoliers, Dufour.

Le conseil, sur l'avis du résident maire qui déclare que la question d'hygiène publique est pour lui souveraine en cette matière et qu'il faut profiter de l'emprunt municipal pour y donner satisfaction, se rallie aux propositions de la commission et adopte les conclusions du rapport tendant à l'adoption du projet de 25.000 fr.

---

ÉLECTIONS MUNICIPALES  
Scrutin de ballottage du 12 mai  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1901)

Nombre de voix obtenues au scrutin du 5 mai :

Vincenti 205 voix  
Meiffre 193 »  
Gallois 191  
Serra 171  
Labeye 161  
F.-H. Schneider 140 »  
Le Lan 144 »

Viennent ensuite :

Veyret 124 »  
Despland 108 »  
Fontaine 105 »  
Champanhac 90 »  
Levée 90 »  
Viterbo 68 »  
Dupré 67 »

---

ÉLECTIONS MUNICIPALES  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1901)

Ainsi que nous l'avons annoncé le jour même, par express spécial, le résultat des élections (scrutin de ballottage du 12 mai) a été le suivant :

Inscrits 849  
Votants 420  
Ont obtenu :  
MM. Veyret 249 voix Elu  
Gallois 233 — —  
Vincenti 215 — —

A. Labeye 189 — —  
Le Lan 183 — —  
Meiffre 171 — —  
Serra 138 — —

Viennent ensuite :  
MM. F.-H. Schneider 132 voix  
Moreau 132 —  
Despland 122 —  
Champagnac 94 —  
Viterbo 75  
Bellot 74 —  
Loisy 57 —  
Fontaine 55  
Levée 55  
Jamais 50 —  
Dupré 26 —  
Faubladié 22 —  
Fourmy 22 —  
Hommel 20 —

135 voix reparties sur divers noms, 6 bulletins blancs ou nuls.

Les élections pour trois conseillers annamites ont donné le résultat suivant:

Pham Huu Hoach 64 voix Elu  
Bui Dinh Thong 19 — —  
Tuy Vinh Long 47 — —  
Pham Thuc Cham 21 voix  
Ng. Dinh Lién 21 —  
Ng. Huu Lien 24 —

---

#### INFORMATIONS

---

ORDRES COLONIAUX  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1901)

Grade d'officier  
Dufour, conseiller municipal à Hanoï.

---

Hanoï  
Conseil municipal  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1901)

Du *Petit Tonkinois*\* :

Si les séances du conseil municipal d'Hanoï étaient publiques, nous aurions à nous excuser auprès de ceux qui se seraient inutilement dérangés. Le grand discours que le conseiller municipal Tuy-vinh-Long devait prononcer a été remis à une séance ultérieure, l'orateur étant en promenade à Sontay. Par une singulier coïncidence, à cette même

séance, le conseiller municipal européen M. Le Lan, était absent. Un certain nombre de questions qui devaient être posées à ces deux conseillers ont dû être ajournées.

---

Hanoï  
Conseil municipal  
Dénominations des rues  
(*Revue indochinoise illustrée*, 30 septembre 1901)

Le résident maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. le résident supérieur lui faisant part du décès récent en France de M. Beauchamp, gouverneur en retraite, ancien résident maire de la ville de Hanoï, qui, en cette qualité, a puissamment contribué aux embellissements de la Cité à l'époque de sa formation. M. le résident supérieur propose au nouveau conseil de donner à une des voies d'Hanoï le nom de M. Beauchamp et fait la même proposition en ce qui concerne M. Landes, ancien résident maire de Hanoï, également décédé.

M. Vincenti rend hommage à la mémoire de M. Landes, qui trouva la mort, ainsi que sa jeune femme, dans des circonstances tragiques dont tous se souviennent.

Le conseil, désireux de rendre un hommage posthume à ces deux regrettés fonctionnaires, décide à l'unanimité de donner le nom de rue Beauchamp à la partie du boulevard Francis-Garnier située à l'ouest du Petit Lac qu'il côtoie, dans son parcours entre la place de Negrer et la rue Jules-Ferry.

Le terrain sur lequel doit être édifié le futur Palais de justice, actuellement en voie de construction, recevra désormais le nom de « Place Landes ».

---

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ  
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 1901  
(Suite et fin)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1902)

.....  
L'inspecteur maire fait aussi connaître que M. le gouverneur général l'a entretenu du projet de faire construire un hôtel de ville digne d'une cité comme Hanoï et a même prescrit que des avant-projets portant sur divers emplacements fussent d'ores et déjà étudiés.

La Commission des travaux est désignée pour étudier les avantages qui pourraient se rattacher au choix de tel ou tel emplacement et émettre son avis.

M. Le Lan. — Je prie Monsieur l'inspecteur maire de vouloir bien tenter de nouvelles démarches auprès de l'Autorité supérieure en vue d'obtenir la publicité des séances du conseil, vœu que nous avons déjà émis précédemment, M. Gallois et moi. j

La séance est levée à 11 heures du soir.

Le secrétaire

Meiffre

Les membres,

Mettetal, Dufour, Godard, Vincenti, Labeye, Le Lan, Serra, Meiffre, Luong Van Can, Pham-huc-Hoach, Bui-dinh-Thong.

---

Le Résident supérieur au Tonkin à messieurs les maires de Hanoï et de Haïphong.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 4 mai 1903, p. 361)

Hanoï, le 21 avril 1903.

Monsieur le maire,

Les appellations de résidence-mairie et de résident-maire (de Hanoï ou de Haïphong), qui sont encore quelquefois employées dans les pièces officielles, ne correspondent plus à l'état de choses actuel.

Il convient, en conséquence, de les supprimer ; et j'ai l'honneur de vous prier, à l'avenir, de prendre tant dans les actes administratifs que dans la correspondance, le titre de maire (de Hanoï ou de Haïphong), en le faisant précéder, s'il y a lieu, de la désignation de votre grade dans le personnel des Services civils.

BRONI.

---

Distinctions honorifiques  
LÉGION D'HONNEUR

(*Bulletin officiel de l'Indo-Chine française*, juin 1903, pp. 580-591)

Au grade de chevalier

Mettetal (Frédéric), avocat défenseur, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Hanoï ; Services exceptionnels rendus comme membre du jury de l'exposition de Hanoï.

Conseiller municipal (1898), premier adjoint (1901), puis maire de Hanoï.

---

mai 1903 : Domergue (ex-maire de Haïphong)

25 nov. 1904-1<sup>er</sup> juillet 1905 : Fernand Gautret (ex-maire de Tourane, puis de Haïphong)

---

Hanoï

Comité central consultatif de l'Exposition coloniale internationale de Marseille

17 octobre 1904)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1904, p. 933-934)

Bernhard, délégué du conseil municipal de Hanoï, membre ;

---

Félix-Paul HAUSER, maire

CONSEIL MUNICIPAL

Krug, 1<sup>er</sup> adjoint ;

Desanti, 2<sup>e</sup> adjoint ;

Vola, conseiller municipal ;

Gobert, —

Camin, —

Favreau, —

Carlos, — ;

Verneuil, — ;

Benoit, — ;

Bichot, M. C. — ;

De la Pommeraye, — ;  
Dubouch, — ;  
VU-HUY-QUANG, — ;  
PHAN-SI-HOACH, — ;  
BUI-DINH-THONG, — ;  
NGUYEN-HOANG-LUU.

Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juillet 1905)

Nominations. — M. Hauser, administrateur de 1<sup>re</sup> classe des Services civils, résident de France à Bac-Ninh, est nommé maire de Hanoï, en remplacement de M. Gautret, appelé à d'autres fonctions.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1904)

La sous commission municipale de Hanoï pour le théâtre est descendue à Haïphong où a eu lieu, hier mercredi, la commission plénière avec les délégués de Haïphong. Elle examinera les engagements et traitera des diverses questions relatives à ces artistes, entre autres celle du retard à son départ de Marseille.

M. Gautret, résident-maire de Haïphong préside cette réunion composée, pour Hanoï, de MM. Mettetal, maire, Meiffre et Fabry, conseillers municipaux, Delamotte, journaliste, Tapernoux et Van Raveschot, et pour Haïphong, de MM. Maurice et Peillet, conseillers municipaux, Levasseur, journaliste, Cornu.

---

TRIBUNE LIBRE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1905)

Nous recevons la lettre suivante dont on nous demande l'insertion et que notre journal, ouvert à tous, se fait un devoir d'accueillir en laissant toute la responsabilité au signataire.

Hanoï, le 4 avril 1905.

Mon cher Directeur,  
Permettez-moi d'user de votre publicité pour faire connaître à mes électeurs les faits suivants !

La comédie qui s'est jouée au lendemain des élections municipales, lors de la première séance du conseil, a eu son deuxième acte lundi soir.

Le conseil avait à nommer un certain nombre de titulaires pour remplacer, dans diverses commissions, plusieurs conseillers partis en France.

Procédant illégalement, par vote à mains levées, et non au scrutin secret, sur les propositions de MM. Fort, Bernhardt [Daniel Bernhard], malgré que monsieur Camin ait plusieurs fois, à haute et intelligible voix, proposé ma nomination, par un semblant de scrutin auquel ne furent même point invités à prendre part et ne prirent part ni les Annamites ni moi, on a nommé MM. Fort et Savelon, Abt-Garnier et Bernhard, Meiffre

et Serra, Abt-Garnier et Meiffre pour compléter des commissions auxquelles appartenaient déjà MM. Meiffre et Bernhardt, Godard et Serra, Fort et Samelon, Bernhardt et Meiffre.

J'ai été systématiquement écarté. Les 233 électeurs que je représente penserent peut-être qu'on se moque cruellement mais cyniquement de leurs volontés. Si les 191 que représentent les autres conseillers sont satisfaits, je n'ai pas grand chose à dire.

Dans ces conditions, je me suis retiré de la salle des séances, jugeant inutile de consacrer par ma présence une pareille parodie de représentation municipale.

La parole est aux électeurs. Si ma démission pouvait entraîner celle du conseil actuel et de nouvelles élections, je n'hésiterais nullement à la donner.

Veuillez agréer, etc.

Victor LE LAN

---

### RAPPROCLEMENT (*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1905)

L'affaire Tamburini, dont le fameux complot militaire passionne en ce moment toute la France, doit, malgré l'indifférence où ces sortes d'événements métropolitains nous laissent, intéresser les Tonkinois. L'un des principaux acteurs de ce drame en embryon ou de cette fumisterie, comme on voudra, est un certain Bunau<sup>1</sup> qui, longtemps, résida au Tonkin, où il fut d'abord lieutenant au 1<sup>er</sup> tonkinois, et plus tard conseiller municipal de Hanoï. Fils égaré, dit-on, d'un prince autrichien, ses parents légaux sont Charles Bunau et Adèle Coche. Il se maria à Hanoï avec M<sup>lle</sup> Colette Corlobé<sup>2</sup>, le 1<sup>er</sup> octobre 1895, et ses témoins furent M. Rabier<sup>3</sup>, frère du député, et M. Rey<sup>4</sup>, caissier de la Banque de l'Indo-Chine. Son passage au conseil municipal le mit en contact avec des questions qui sont encore aujourd'hui d'une actualité intéressante ou avec d'autres dont la mise au jour pourrait rappeler des pages curieuses sur l'histoire économique du Tonkin et qui se trouvent tout au long étudiées dans le fameux rapport Krantz, à la Chambre des députés. Secrétaire perpétuel des séances du conseil, tout comme de nos jours le sympathique Pelloux, Bunau rapporta, en décembre 1895, le projet de budget de 1896 et il rédigea le rapport sur les plans du nouveau théâtre.

Le même mois, il est rapporteur de la commission de classement de ces mêmes plans, et il propose les entrepreneurs Knops [Henri Knosp] et Berruer. En 1896, il agite la question de la cession du Jardin botanique à la municipalité, sans se douter assurément qu'elle reviendrait sur l'eau au même temps qu'il deviendrait, lui, un conspirateur. Enfin, en 1896 aussi, il rapporte le projet de construction de trois lignes de tramways électriques dans la banlieue, projet présenté par M. Krug.

C'est le même Bunau qui discuta, à propos de l'article sur l'adjudication des eaux d'Hanoï, le rapport que le député Krantz rédigea sur le projet d'emprunt de 80 millions que demandait l'Annam et le Tonkin. La commission du Budget chargé d'examiner ce projet comprenant, entre autres, notre ami Georges Chaudey.

Ce rapport Krantz, net et documenté, nous montre comment, à cette époque, étaient passés les marchés pour les entreprises d'utilité publique et avec quelle légèreté d'âme étaient dépensées les ressources de la colonie. Le marché des eaux de Hanoï est, à ce sujet, typique puisque, par un simple caprice du résident supérieur Chavassieux, il

---

<sup>1</sup> Guillaume, Antoine, Charles, Joseph Bunau : né à Paris, le 1<sup>er</sup> février 1862.

<sup>2</sup> Anna Marie Cordobé, née à Lorient, le 25 nov. 1866, fille de Joachim Marie Corlobé, syndic des gens de mer, et de Cécile Marie Perrine Richard.

<sup>3</sup> Lucien Rabier, 52 ans, lieutenant-colonel d'infanterie de marine, chevalier de la Légion d'honneur. Frère de Fernand Athos Rabier (1855-1933), député du Loiret (1888-1919).

<sup>4</sup> Daniel Rey, 33 ans, caissier de la Banque de l'Indochine à Haïphong.

fut payé 3.800.000 francs à M. Gibault alors que M. Labrousse l'acceptait pour 1.800.000 francs. De même, l'entretien des eaux était payé annuellement 110.000 francs à MM. Bédat et Dousdebès alors que le même Labrousse offrait de l'assumer pour 30.000 francs. Et d'un bout à l'autre, le rapport Krantz nous montre dans quel marasme, dans quel désordre, dans quelle indifférence sombraient les intérêts de la colonie. Il y aurait, là-dessus, un curieux mémoire à écrire.

Mais combien piquant serait aussi celui où nous pourrions mettre au jour l'existence actuelle de tant de gens que le Tonkin oublia et qui oublèrent le Tonkin après y avoir fait une fortune souvent peu licite dont notre essor économique se ressent encore.

Bunau se révèle à nous. Combien d'autres exhumations seraient intéressantes !

Alf. Meynard

---

AUX ÉLECTEURS !  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1905)

Messieurs !

Nous vous présentons à vos suffrages sans un long programme, convaincus que la besogne ne manquera pas aux hommes de bonne volonté.

Tout d'abord, il importe de solutionner la question finance ; de régler celle de l'achèvement du nouveau théâtre, celle de l'entretien des voies et avenues, celle des travaux d'assainissement.

En collaboration avec le Résident-maire, nous étudierons les moyens de liquider l'arriéré sans augmentations de taxes et sans impôts nouveaux.

En ce qui concerne les patentés, les taxes sur les indigènes, nous nous employons à ce que la répartition soit faite, suivant les règles de l'équité et de la justice.

En résumé, nous ne promettons rien, si ce n'est de vous employer de toutes nos forces à assurer la prospérité de notre ville, en ne négligeant aucune question, même secondaire.

Nous offrons aux électeurs ce dont nous disposons, notre droiture et notre bonne volonté.

Toutefois, nous ne nous considérons comme élus, que si la majorité nous envoie siéger à la mairie. Nous demandons donc instamment aux électeurs, sans distinction de partis et d'opinions, de nous apporter leur appui en remplissant leur devoir de citoyens

Vive la France ! Vive Hanoï ! !

Signé : E. Gobert planteur

De la Pommeraye, industriel

Tournier, chef de bataillon en retraite

F. H Schneider, imprimeur éditeur.

Vola, entrepreneur,

D'Escodéca, négociant

Carlos, tailleur

Camin, boulanger,

L. Leclère, avocat,

G. Ellies, agent d'assurances

Lannes, entrepreneur

Aubert, inspecteur de la Garde indigène en retraite.

---

NOTRE LISTE MUNICIPALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1905, p. 1, col. 1)

MM. Eugène Gobert, planteur  
Vola, entrepreneur  
Verneuil, négociant  
De Santi, employé de commerce  
Krug, ingénieur civil  
Dubouch, chirurgien-dentiste.  
Favreau, directeur de la Manufacture des tabacs.  
De la Pommeraye, industriel.  
Bichot, planteur  
Campi, employé de commerce  
Benoît [(Jules-Henri-Joseph)[né en 1870][syndic, huissier]\*, commissaire-priseur  
Carlos, tailleur.

---

### Au Conseil municipal

Séance d'installation du nouveau conseil  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1905, p. 2)

29 décembre 1905.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Hauser, résident-maire. Sont présents : MM. Krug, Camin, Desanti, Carlos, Benoit, Dubouch, de la Pommeraye, Verneuil, Bichot, Favreau, les quatre conseillers indigènes.

MM. Gobert et Vola se sont fait excuser par lettres dont M. Hauser donne lecture.

Dans la salle un nombreux public de première. Nous remarquons MM. H. Meiffre, Van Raveschot, Ducamp, Vincenti, P. Roux, etc.; au banc de la presse : MM. de Lamotte, Piglowski, Vialatte. Giret.

L'ordre du jour comporte :

1° Installation du conseil.

M. l'administrateur maire souhaite la bienvenue au nouveau conseil et prononce le discours suivant :

#### Discours de M. Hauser,

Puisque la mode est aux formules, j'en emploierai une qui me paraît indiquée pas la situation financière de la Ville, d'une part, par le désir nettement manifesté par les électeurs d'autre part : « Pas d'impôts nouveaux, pas de dépenses nouvelles ».

Sur l'exercice qui s'achève auront pesé lourdement les dépenses du nouveau théâtre. Il n'y a pas à récriminer sur la dépense engagée, nous nous trouvons en présence d'un fait acquis. Le théâtre est là, le gros œuvre est terminé.

Ce monument sera digne de notre capitale et il nous appartient d'examiner les moyens financiers nous permettant de l'achever.

Mais si je suis d'avis d'en finir au plus tôt, il ne s'ensuit pas que je sois disposé à vous proposer d'imputer les dépenses au Budget normal.

Je me suis déjà enquis des combinaisons susceptibles de nous permettre d'atteindre le but désiré. Voici le rapport que j'adressais récemment à l'autorité supérieure à ce sujet :

[Rapport au sujet des Travaux d'achèvement du théâtre de Hanoï](#)

.....  
Krug, ingénieur civil, élu 1<sup>er</sup> adjoint ;  
De Santi, employé de commerce, 2<sup>e</sup> adjoint ;  
De la Pommeraye, industriel, cadet du conseil, secrétaire du conseil.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1906)

Bureau indigène. — D'aucuns nient l'utilité du bureau indigène qui a été constitué à la résidence mairie à la suite de la suppression du Hiep-ly. Cette opinion nous semble un peu prématurée. Il y a quelques jours à peine que son chef, M. [J.] Vincenti, a été nommé et il nous semble qu'il est un peu tôt pour en critiquer le fonctionnement.

En tous cas, l'occasion s'est déjà présentée où son utilité peut se faire sentir. On sait — des manifestations récentes en sont la preuve — l'émotion causée chez les indigènes de la ville par les mesures prises contre la peste et sa propagation. Aujourd'hui encore, des nouvelles, faussement ou mal intentionnellement colportées, maintiennent dans la population annamite un état d'inquiétude et de nervosité qu'il est nécessaire de calmer.

C'est ainsi qu'une feuille locale, ayant annoncé l'arrivée de quatre mille doses de sérum anti-pesteux nos protégés en ont con plu qu'ils allaient être en masse vaccinés.

De là quelque agitation, quelque émotion auxquelles il est difficile d'apporter remède S il n'existe pas, entre l'administration et les administrés, le moyen d'expliquer à la fois les raisons du mal et celles du remède. Or, lorsque les Annamites sauront que tous les renseignements qu'ils peuvent désirer leur seront fournis par le bureau indigène, lorsque celui-ci leur aura fait comprendre qu'ils pourront, en toute liberté, s'enquérir auprès de lui de tout ce qui les intéresse, il est certain que les menées, dont nos protégés sont l'objet, n'auront plus les effets regrettables contre lesquels nous sommes dans l'obligation de lutter.

Une plainte encore de nos protégés est de ne point connaître au juste la sépulture de ceux des leurs qui meurent de la peste et que les nécessités d'hygiène obligent à enterrer avec précipitation en un lieu spécial.

Eh bien, tout cela et d'autres choses encore, les Annamites pourront le savoir au bureau indigène. On leur dira qu'il n'a jamais été question de les vacciner, même préventivement ; on leur montrera un plan du cimetière où la tombe qu'ils cherchent leur sera montrée et nous ne pouvons douter un moment que, peu à peu, obligés de reconnaître que tout ce que le bureau indigène leur a dit était aussi juste que faux ce qui leur avait été raconté, nos protégés ne se rendent compte, enfin, que les mesures prises sont d'un intérêt général qu'ils finiront par comprendre et que le côté vexatoire qu'elles peuvent parfois revêtir ne provient que d'excès de zèle ou d'abus dans leur application, contre lesquels ils pourront toujours faire la réclamation nécessaire.

Voila, nous semble-t-il, l'un des côtés utiles d'une institution dont la nécessité ne peut, en toute logique, faire de doute pour personne.

---

M. LOGEROT, RÉSIDENT-MAIRE DE LA VILLE DE HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1906)

Monsieur Logerot Alfred est né à Phalsbourg (Lorraine annexée). Il est fils de François, Auguste Logerot, général de division, ancien commandant en chef du corps d'occupation de Tunisie, du 8<sup>e</sup> à Besançon ; ancien ministre de la guerre, grand croix de

la Légion d'honneur, décoré de la médaille militaire, actuellement retraité et retiré à Bourg (Ain).

M. Alfred Logerot a débuté en Algérie en 1885, comme adjoint stagiaire de commune mixte.

Nommé administrateur adjoint en 1885, il est resté sept ans en Kabylie où il a obtenu deux médailles d'honneur pour arrestations de malfaiteurs dangereux.

En 1892, M. Logerot est nommé administrateur et est alors attaché pendant trois ans au cabinet des affaires indigènes de M. le gouverneur général Cambon ; il a reçu la croix d'officier du Nicham Iftikar

Après avoir quitté le cabinet de M. Cambon, M. Logerot, va administrer, pendant près de quatre ans la commune mixte de Berrouaghia (département d'Alger).

En 1899, M. Logerot, alors administrateur de 5<sup>e</sup> classe, permute avec un chancelier de résidence de l'Annam-Tonkin.

Dans cette situation nouvelle, il est nommé sous-chef de bureau à la Résidence supérieure du Tonkin, puis adjoint successivement aux résidents des provinces de Sontay et de Phu-Lo ; délégué du protectorat à Haïphong où, pendant quelques semaines, il remplit les fonctions de résident maire.

Pendant ce court intérim, M. Logerot a l'honneur de recevoir, comme représentant de la ville d'Haïphong, son altesse royale le duc des Abruzzes qui a bien voulu lui témoigner le souvenir gardé de l'accueil reçu, en lui envoyant, il y a quelques mois, la croix de chevalier des Saints Maurice et Lazare.

Nommé à son départ d'Haïphong, administrateur de la zone suburbaine de Hanoï, M. Logerot était désigné, peu après, pour remplacer, comme résident maire de la ville de Hanoï, M. Hauser, qui partait en mission à l'exposition de Marseille.

M. Logerot est réputé comme administrateur avisé et expérimenté. Il a laissé dans les différents postes qu'il a occupés l'impression d'un fonctionnaire profondément sympathique et bienveillant.

E.G.

---

Jean-Baptiste Saumont : Très apprécié de ses compatriotes pour sa combativité, pour le mordant de sa plume et pour son esprit de justice qui n'acceptait aucun compromis, il est élu [conseiller municipal de Hanoï](#). Il n'avait pas trente ans ! M. Hauser était alors maire et ses adjoints étaient le docteur Cognacq et M. de Boisadam qui devait, peu de temps, après occuper la mairie à son tour.

En octobre 1908, il crée à Hanoï le *Courrier d'Indochine*, journal républicain, d'abord quotidien, puis bihebdomadaire. Il y mène le bon combat pour les idées libérales, défend la population annamite et certaines conceptions qui lui étaient chères ; il fut le premier à revendiquer pour la ville de Hanoï un maire élu, comme à Saïgon, et c'est sur cette revendication qu'il avait été **élu en 1906**.

En 1910, il ne se représenta pas au conseil municipal, désireux de se consacrer entièrement à la bataille politique. Il menait alors campagne contre M. Klobukowski, gouverneur général et voulait avoir les mains libres (*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1931).

---

Au Conseil municipal  
Séance extraordinaire du 25 juin 1906  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1906, p. 2)

.....  
L'achèvement du nouveau théâtre.

M. Logerot présente un historique très net de cette importante question et fait ressortir les chiffres des crédits déjà engagés [et] ceux qui sont encore nécessaires pour l'achèvement de ce monument.

500.000 piastres sont encore à prévoir comme dépenses. La ville pourrait contracter un emprunt qui serait gagé sur la subvention annuelle de 50.000 piastres, consentie par le Protectorat pour les Travaux de grande voirie. M. le résident-maire demande au conseil de renvoyer cette question, pour examen aux Commissions des Finances et dès Travaux.

Adopté.

---

PRÉSIDENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1907)

Nous recevons de M. Krug la communication suivante que nous insérons, tout en ne partageant pas ses idées.

Pendant son séjour à Paris, au cours d'un voyage d'affaires fait en France, M. Krug, premier adjoint au résident maire de Hanoï, a profité de cette circonstance pour voir le ministre des Colonies et l'entretenir de la question pendante de la présidence du conseil municipal de Hanoï.

Nous donnons ci-dessous le texte de la demande d'audience motivée qui fut envoyée à cette occasion :

« Vigneux, près Paris, le 2 novembre 1906.

Monsieur Milliès-Lacroix, sénateur, ministre des Colonies, à Paris.

J'ai l'honneur de venir solliciter de votre haute bienveillance une audience pour vous présenter une protestation et les vœux du conseil municipal de Hanoï, vœux qui ont reçu l'approbation de tous les corps élus de cette ville.

La protestation a trait à la désignation illégale d'un intérimaire du maire de Hanoï qui a été choisi arbitrairement, quand c'est le premier adjoint qui doit remplacer le maire absent.

L'arrêté organique concernant les municipalités de Hanoï et de Haïphong, en date du 31 décembre 1891, dispose en son article 56, qui n'a jamais été modifié :

« Le Maire est seul chargé de l'administration, il ne peut déléguer aucune partie de ses fonctions. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le premier adjoint ou, à défaut de celui-ci, par le second.

Malgré la hausse de la piastre, notre budget municipal est en plein déficit, les travaux du théâtre de Hanoï sont arrêtés depuis deux ans ; nos rues sont en fort mauvais état et, malgré les décisions du conseil, l'administrateur municipal intérimaire, illégalement désigné, augmente toujours les dépenses de personnel, notamment celui de la voirie.

Presque tous les reproches que l'inspecteur des colonies et du contrôle administratif, M. Crayssac, a adressé au maire de Saigon, je les avais déjà formulés, bien avant, contre l'administration municipale de Hanoï, bien que ce n'était pas dans mon rôle et que c'était plutôt celui du résident supérieur faisant ici fonctions de préfet et chef hiérarchique direct des résidents ou administrateurs municipaux."

Il n'existe pas encore de cadres pour le personnel et chaque nouvel administrateur en profite pour créer de nouveaux emplois à la mairie. Un administrateur-maire, ou faisant fonctions, reste, en moyenne, d'après les cinq dernières années, environ une année en

place. Quelques emplois, sans importance, occupés par des indigènes, ont été confiés, sans motif plausible, à des Européens coûtant, par unité, huit fois plus à notre budget.

Des marchés de gré à gré ont été passés après un simulacre d'appel d'offres ou même sans appel d'offres

La population de Hanoï supporte, sans aucune compensation, des charges plus fortes qu'aucune autre ville de l'Indo-Chine. La création de nouveaux impôts serait imprudente sinon dangereuse.

Pour réagir contre cet état lamentable de nos affaires municipales, le conseil a émis, à l'unanimité, un certain nombre de vœux, notamment en ce qui concerne la présidence du conseil.

La chambre de commerce de Hanoï et la chambre d'agriculture du Tonkin les a appuyés à l'unanimité. Tous les corps élus de Hanoï se sont donc prononcés favorablement à leur sujet.

Se basant sur le chiffre de la population indigène de la ville, oubliant que le résident supérieur au Tonkin, comme le préfet en France, peut faire annuler une décision quelconque du conseil municipal, et s'appuyant sur ce que la zone suburbaine de la ville dépendait (?) de la ville de Hanoï, M. le Gouverneur général a cru devoir ne tenir aucun compte du vœu formulé par tous les corps élus, en ce qui concerne la présidence du conseil municipal de Hanoï.

C'est de cette décision dont je viens faire appel. Avec les théories émises par M. le gouverneur général relatives au chiffre de la population indigène, que serait donc devenue l'Algérie ?

L'Algérie serait restée, monsieur le Ministre, en pleine anarchie, comme le Tonkin en présente actuellement le spectacle navrant.

En ce qui concerne les dires de M. le gouverneur général relatifs à la zone suburbaine, c'est un territoire annamite qui n'a, en l'espèce, rien à faire avec le territoire français de la concession de Hanoï cédé en toute propriété à la France, suivant ordonnance royale du 3 octobre 1888, érigéant en concession française les territoires de Hanoï, Haiphong et Tourane.

De plus, dans aucun arrêté concernant la ville de Hanoï, il n'est question de la zone suburbaine au point de vue municipal. Ce rattachement, si rattachement il y a eu, à la ville de Hanoï, ne constituerait donc qu'une illégalité de plus à l'actif de l'administration locale.

Cette dernière nous a bien promis de faire des réformes concernant le contrôle des dépenses, etc., mais il faut bien convenir que, depuis longtemps et dès l'origine, elle aurait dû prendre cette initiative qui n'appartient, d'ailleurs, qu'à elle seule, puisque la municipalité de Hanoï est placée sous la tutelle administrative du résident supérieur, comme, en France, les communes sont placées sous celle du préfet.

Pour me résumer, dans tout ce qu'elle fait, il semblerait que l'Administration locale du Tonkin s'inspirerait plutôt des principes de gouvernements déchus ou condamnés que de ceux de la France moderne, libératrice et émancipatrice, sans vouloir faire ici allusion à ce qui se passe depuis près de quatre ans à la cour de Hué.

C'est donc à un ministre de la France libérale et démocratique que je sollicite une audience dans l'espoir qu'un peu de libéralisme préside enfin aux destinées du Tonkin, car la liberté est seule créatrice, et l'oppression, qu'elle s'exerce sur des Blancs ou des Jaunes, n'a jamais produit que la stérilité : l'Annam en est la preuve vivante.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'hommage de mon plus profond respect.

Signé : Ad. Krug, premier adjoint à l'administrateur-maire de Hanoï. »

Nous avons à la suite du dépôt qui en a été fait dans nos bureaux par la résidence-mairie publié dans notre numéro d'hier, en gros caractères, l'avis d'une vente par autorité administrative de certains objets et marchandises appartenant à M. F. Maron\* rue du charbon.

Flairant, en la circonstance, quelque chose de peu habituel, nous avons tenu à nous renseigner.

M. Maron vous a déclaré que la dite vente était la suite obligée de son refus formel d'acquitter la somme de 89 p. 00, montant de ses impôts fonciers de son immeuble de la rue du Charbon. M. Maron entend par cela protester d'une façon énergique contre l'abandon dans lequel est laissé depuis plusieurs années le quartier dit « du Charbon. »

La mare située derrière [son usine](#) reçoit, par une servitude qui traverse toute sa propriété, les eaux provenant de la mare de la rue des Graines, de la partie amont des quais, de la rue du Charbon, de l'hôpital Chinois et d'une partie de l'avenue du Grand Boudhha. Durant les orages de l'été, la quantité d'eau amoncelée est telle qu'à certains moments, une nappe de 30 à 40 centimètres d'eau re ouvre la partie de la rue du Charbon en face la [Distillerie Parisienne\\*](#), traversant toute la cour de cet établissement pour gagner la mare de la rue des Vermicelles.

Notre compatriote a fait en septembre dernier constater par ministère d'huissier le fait ainsi que le préjudice qui lui était ainsi causé.

Depuis plus de deux ans, et malgré ses nombreuses réclamations, il n'a été apporté aucune amélioration à ce quartier si déshérité et pourtant si populeux ni à une situation qui lèse au plus haut point ses intérêts.

M. Maron, qui n'entendait point mettre le public au courant de son différend avec la voirie, nous a demandé, du fait de la publicité peu habituelle donnée par l'administration à cet avis de vente, de publier en entier les faits, se réservant d'en tirer d'autre part le parti qu'il jugera pour le préjudice que lui aura causé cette publicité.

**Nous ne pouvons que nous étonner de voir les quartiers les plus populeux complètement négligés, alors que les efforts de notre voirie se portent sur des points non construits, accumulant ainsi les gaspillages.**

**Nous pourrions citer en plein quartier chinois entre les rues des Changeurs, des Cantonais, des Voiles, des Pavillons noirs, une foule de ruelles, vrais cloaques et foyers de germes pestilentiels.**

Nous félicitons notre compatriote de son attitude énergique et nous nous associons à ses protestations.

---

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 17 août 1908, p. 1082)

Par arrêtés du gouverneur général *p. i.* de l'Indo-Chine en date du 31 juillet 1908 :

M. Logerot, administrateur de 3<sup>e</sup> classe des Services civils, remplissant les fonctions de maire de la ville de Haïphong, est désigné pour remplir celles de maire de la ville de Hanoï.

---

*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, tome 1 : partie commerciale et industrielle, p. 205 :

MUNICIPALITÉ : Logerot, administrateur de Services civils, maire de Hanoï. — De Boisadam, 1<sup>er</sup> adjoint. — Mézières, 2<sup>e</sup> adjoint. — Carlos, Delorme, Clément, Saumont, Desanti, Levée, Révérony, Berniès, Lacha, Dàô-van-Su, Dô-Thân, Nguyêñ-Luôñg, Vah-tich-Thiêñ, conseillers municipaux.

---

Hanoï  
Conseil municipal  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mars 1910)

Lachal et Mézières, membres de la commission des explosifs

---

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 MAI 1912  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1912)

Aux Électeurs  
Chers concitoyens,

Nous devons vous déclarer tout d'abord que nous nous présentons devant le collège électoral sans aucune arrière-pensée ni préoccupation politique. Nous estimons, en effet, que l'Hôtel de Ville doit être largement ouvert à tous les contribuables sans exception, la mairie devant rester, comme au temps de l'affranchissement des communes, la maison de tous ceux ayant intérêt à voir gérer les finances municipales avec une rigoureuse économie sous le contrôle de tous.

Ceci posé, nous nous efforcerons de faire régner l'ordre et l'économie dans les finances de la Cité pour le plus grand intérêt de tous. Nous ne vous faisons pas de promesses. Toutefois, nous comptons, si vous nous envoyez siéger à l'hôtel de ville, aborder les questions suivantes pendant la durée de notre mandat et nous engageons à en poursuivre la solution avec la plus grande énergie, sans aucune défaillance ni compromission, nous laissant uniquement guider par les considérations d'intérêt général :

Limitation des dépenses. — Contrôle efficace et permanent des recettes qui peut et doit assurer un accroissement des ressources budgétaires sans création de charges nouvelles, ni augmentation de celles actuelles, déjà trop lourdes pour toutes les catégories de contribuables.

Révision de l'assiette de l'impôt,

Modification, dans un sens pratique et équitable, de la perception de la taxe municipale qui entraîne tant de vexations et de difficultés en son mode actuel.

Réorganisation du personnel municipal, sans aucun sacrifice des droits acquis.

Fixation définitive des cadres de ce personnel ; révision du règlement des retraites..  
Autonomie complète du personnel ; règles de son avancement.

Meilleure utilisation de la police.

Création d'un hôpital civil.

Création d'un dépôt de mendicité.

Création d'un service d'assistance.

Amélioration du service d'incendie.

Amélioration de l'hygiène publique.

Règlement définitif, équitable des questions relatives à la recherche et au classement du Domaine municipal.

Perfectionnement de l'état civil indigène devant mettre cette institution à même de rendre les services qu'on en attend, en ce qui concerne l'identification certaine des Annamites.

Epuration bactériologique des eaux distribuées à la ville.

Enfin, nous nous efforcerons de poursuivre par tous les moyens de doit une modification du statut municipal qui nous régit depuis le 11 juillet 1908, dans un sens

plus libéral, qui donne à la population de Hanoï et à ses mandataires municipaux une part plus effective et plus étendue dans la direction des affaires de la Cité.

Voilà, chers concitoyens, résumées en peu de mots, les diverses questions que nous sommes résolus à faire aboutir par tous les moyens en notre pouvoir. Vous nous connaissez suffisamment, croyons-nous, pour savoir que nous apporterons la plus grande énergie à obtenir ce que nous estimons comme le minimum indispensable pour le bien de tous. Nous sommes d'ailleurs bien décidés à réussir ou à nous retirer, si, par impossible, nos efforts loyaux devaient être condamnés à l'impuissance. À vous, à présent, de dire si nos résolutions inspirées seulement par le souci du bien général, répondent à vos préoccupations, à vos désirs de bons citoyens :

MM. le Ct Réveroy, conseiller municipal sortant démissionnaire  
Carlos, idem  
Levée, idem  
Baron, représentant de la Société anonyme des Messageries fluviales du Tonkin  
Dieulefils, photographe  
Dubouch, chirurgien dentiste, ancien conseiller municipal.  
D'Escodéca, négociant  
Krug, industriel, ancien conseiller municipal.  
Labeye, entrepreneur, ancien conseiller municipal.  
Laumônier, publiciste, président de la chambre d'agriculture  
Loisy, négociant.  
Vola, entrepreneur.

---

Tribune Electorale  
Élections municipales  
Scrutin du 5 mai 1912

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1912)

On nous communique les documents suivants :

Électeurs,  
Nous venons solliciter vos suffrages.  
Trois d'entre nous ont appartenu au conseil sortant ; ils ont, sans défaillance, accompli leur devoir.

Si la défense des intérêts de la ville doit être notre unique et constante préoccupation, nous sommes loyalement attachés au gouvernement de la République.

Nous voulons achever l'œuvre du précédent conseil. Vous avez approuvé son programme en 1908 ; il a réglé les questions litigieuses de propriété indigène ; il a solutionné la question des eaux, celle de l'électricité ; il a ouvert le théâtre ; mais une œuvre importante reste à accomplir.

Nous nous attacherons à résoudre les questions suivantes :

1° Travaux d'assainissement ;

2° Épuration bactériologique des taux en obtenant pour la ville un ensemble de conditions avantageuses ;

3° Achèvement du théâtre ;

4° Création de l'état-civil pour les Asiatiques.

Nous voulons arriver à la solution de ces questions sans augmentation de charges pour vous, seulement par une organisation sérieusement étudiée.

Électeurs,

Si vous approuvez ce programme, vous nous enverrez siéger au conseil municipal.

L. Mézières, avocat-défenseur, 2<sup>e</sup> adjoint, conseiller sortant ;  
Clément, industriel —  
Lachal, négociant —  
Labeye, entrepreneur, ancien conseiller ;  
Boillot, agent général de la maison Peugeot ;  
Boy Landry, négociant ;  
Bruni, employé de commerce ;  
Donarel (Eugène), débitant général des alcools ;  
Gravereaud, entrepreneur ;  
Guyon de Chemilly, négociant ;  
Le Bougnec, mécanicien-électricien ;  
Pardonner, propriétaire.

---

Hanoï  
Tribune électorale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mai 1912)

#### Le pont Doumer\*

Les candidats portés sur la liste soutenue par *l'Avenir du Tonkin* ont décidé que, au cas où ils seraient élus, ils examineraien le plus tôt possible les moyens propres à permettre la circulation des pousses-pousses de toutes catégories sur les passerelles du pont Doumer. Il leur apparaît, en effet, indispensable de faciliter aux voyageurs la traversée du fleuve au moyen du pont ; cette amélioration ne devant pas rencontrer, semble t-il, d'obstacles insurmontables.

---

HANOÏ  
ÉLECTIONS MUNICIPALES  
Scrutin de ballottage du 12 mai 1912  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1912)

#### ÉLECTIONS FRANÇAISES

LABEYE	329 voix	Elu
CARLOS	297	— Elu
RÉVÉRONY	293	— Elu
LEVÉE	262	— Elu
LAUMONIER	256	— Elu
DE CHEMILLY	241	— Elu
CLEMENT	235	— Elu
KRUG	238	— Elu
BOY LANDRY	316	— Elu
MÉZIÈRES*	214	— Elu
VOLA	211	— Elu
HILLAIRET*	209	— Elu
ROUX	207	—
DUBOUCH	205	—
GRAVEREAUD	200	—

DONAREL 199 —  
LACHAL 198 —  
BARON 195 —  
LE BOUGNEC 95 —  
LARRIVÉ 190 —  
BOILLOT 80 —  
D'ESCODECA 176 —  
JOUSSÉELAIN 161 —  
BRUNI 136 —

#### ÉLECTIONS INDIGÈNES

Votants : 257

NGUYEN-KIM-LAN 201 voix Elu

NGUYEN-XUAN-QUANG 144

---

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1905, p. 808)

Par arrêté du Gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine en date du 12 septembre 1905, une commission composée de :

MM. Dufrénil, inspecteur des services civils, président ;

Garnier [Albert]\*, administrateur de 2<sup>e</sup> classe des services civils, chef du service financier au secrétariat général de l'Indo-Chine ;

Moret, administrateur de 2<sup>e</sup> classe des services civils, chef du 3<sup>e</sup> bureau de la Résidence supérieure,

est instituée à l'effet d'examiner la gestion du conseil municipal de la ville de Hanoï actuellement en fonctions.

---

HANOÏ  
Conseil municipal  
Logerot, administrateur maire  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1910)

Étaient présents : MM. de Boisadam, premier adjoint, Delorme, Carlos, Clément, Levée, Desanti, Berniès, Lachal, conseillers français ; Do-Than, A-Thien, Do-van-Suc, Nguyén-Long, conseillers indigènes ; Prêtre, chef du secrétariat de la mairie, Wilkin, secrétaire du conseil ; Babilot, architecte-voyer.

Le chapitre des subventions porte un crédit de 2.000 p. pour achat d'instruments, de médicaments, pour le lazaret et le dispensaire, 1.200 p. sont allouées à la clinique gratuite qui rend de signalés services ; 400 p. au lieu de 200, à la société de bienfaisance Hop-Thiên qui s'occupe, entre autres choses, d'assurer des funérailles convenables aux indigènes sans famille ; 1.000 p. à la société des métis ; 400 p. à la société de rapatriement, 200 p. à la bibliothèque populaire ; 200 p. à l'[école Brieux](#) ; 100 p. à la société de l'enseignement mutuel ; 100 p. à la société de l'enseignement occidental ; une somme de 200 p., au lieu de 75, est inscrite pour achat de prix pour les enfants des écoles.

M. Levée a sollicité cette augmentation de crédits afin de pouvoir décerner quelques prix convenables.

Le Souvenir français a demandé également une subvention ; cette dernière sera réservée mais elle n'est pas votée.

Il en est de même pour les subventions que la ville a coutume d'allouer, chaque année, aux sociétés sportives.

Les subventions leur sont réservées, car la ville a l'intention de demander à ces sociétés de participer à certaines fêtes, qui viendront compenser l'absence de saison théâtrale.

Le conseil regrette de ne pouvoir aider l'association rizicole indochinoise, qui a demandé l'appui financier de la municipalité.

.....

---

MUNICIPALITÉ DE HANOÏ  
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1912, p. 324-325)

MM. LOGEROT, administrateur, maire de Hanoï. — De Boisadam, 1<sup>er</sup> adjoint. — Mézières, 2<sup>e</sup> adjoint. — Delorme, Clément, Saumont, Desanti, Berniès, Lachal, Dao-van-Su, Dô-Thân, Nguyên-Luong, Van-tich-Thiên, conseillers municipaux.

COMMISSION DES FINANCES : MM. de Boisadam, Mézières, Delorme, Lachal, Clément, Berniès, Dô-Thân, Van-tich-Thiên,

COMMISSION DES TRAVAUX : MM. Clément, Berniès, Dao-van-Su.

COMMISSION DES MARCHÉS ET ADJUDICATIONS : MM. Delorme, Berniès.

RÉPARTITION DES IMPOTS : MM. Lachal, Delorme, Van-tich-Thiên.

HYGIÈNE : MM. Delorme, Van-tich-Thiên.

COMMISSION THÉÂTRALE : MM. Clément, Taupin, de Monpezat, Berniès, Baron.

EXPROPRIATIONS : MM. Mézières, Clément, Van-tich-Thiên, Carlos.

COMMISSION DES FÊTES : MM. Berniès, Clément, Van-tich-Thiên.

RÉVISION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ : MM. Mézières, Clément, Van-tich-Thiên.

CONSEIL LOCAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE : M. de Boisadam.

SURVEILLANCE DE LA PRISON : M. Van-tich-Thiên.

SECRÉTARIAT : MM. Prêtre, administrateur des Services civils, chef du secrétariat. — Métailler, chef du bureau du secrétariat. — Wilkin, chef de bureau (en congé). — Lamothe, Cougul, commis-comptables. — Vincenti, agent temporaire. — M<sup>me</sup> Franc, dame-dactylographe. — Bellan, commis-rédacteur. — M<sup>me</sup> Mathiot, agent temporaire.

COMPTABILITÉ : M. Brenier, commis-comptable.

CONTRIBUTIONS : MM. Romanetti, commis des Services civils, contrôleur. — Wald, commis-comptable.

VOIRIE, TRAVAUX, EAUX : MM. Babillet, architecte-voyer. — Malabard, chef de bureau, chargé du service du Cadastre. — Carrelet, contrôleur de l'éclairage et des eaux. — Fays, géomètre. — Pierre, Brian, commis-comptables. — Trani, géomètre (en congé). — Picard, Lacroix, Bettenfeld, Grimm, Moos, Doyonnard, Carré, surveillants. — Mante, mécanicien (en congé). — Laforge, sous-inspecteur de l'Agriculture, chargé des plantations de la ville.

SERVICE MÉDICAL : MM. Dr Le Roy des Barres, médecin de l'état civil (en congé). — Dr Degorce, médecin des services municipaux.

GARDE-MEUBLES : M. X.....

MARCHÉS : MM. Mouchotte, contrôleur (en congé). — Rougier, agent de police, contrôleur *p. i.*

ABATTOIR : M. Petit, contrôleur

CIMETIÈRE : M. Borges, gardien.

DISPENSAIRE : N. Fourcy, gardien (en congé).

POLICE MUNICIPALE : MM. Brunet, secrétaire. — Raynaud, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe. — Bachmann, inspecteur de 2<sup>e</sup> cl. — Martin, Cruvelier, Coulau, brigadiers. — Massonnat, Durand, Castaing, Freidenreich, Simon, Gaborit, sous-brigadiers. — Allouche, Madranges, Panchout, Puges, Guégan, Routhier, Laplagne, Kerbouch, Dubard, Joy, Goudonnet et Woher, agents de 1<sup>re</sup> classe. — Nenning, Wattel, Rosier, Cahoreau, Liard, Ormière, Rougier, Mamousse, Duchemin, Romieux, Van Gansewinkel, Ruel, Canioni, Merlet, Mathieu, Deschaseaux, Bardet, Miannay, Caunière et Riner, agents de 2<sup>e</sup> classe. — Cheylan, Clamens Rosa, Lavigne, Angelard, Denaix, Deborde, Morin, Appert Jacquier, Arnaud, Guibert ; Contal, Helbert, Belleville, Vidal, Dupont, Sonjon, Jouin, Hulin, Quilichini, Pereaud, Botte, Fischbach, Strube, agents de 3<sup>e</sup> classe. — Tissot, Boissier, Versini, Maiwald, David, Beyens, Paolini, Gontier, Guilloux, agents stagiaires.

POLICE ADMINISTRATIVE : MM. Vincilioni, commissaire central de 1<sup>re</sup> classe (en congé). — Kersselaers, commissaire central de 2<sup>e</sup> classe. — Rechard, commissaire de police de 3<sup>e</sup> classe. — Gremiaux, Morel, Cour, secrétaires de 1<sup>re</sup> classe. — Léandri, secrétaire de 2<sup>e</sup> classe. Exaltier, L'Hôte, brigadiers. — Tissier, Girod, sous-brigadiers. — Trippenbach, Collet, Bigenwald, François, agents de 1<sup>re</sup> classe. — Roubineau, Mout, Quilliot, agents de 3<sup>e</sup> classe. Blampey, agent de 3<sup>e</sup> classe.

#### ZONE SUBURBAINE DE HANOÏ

M. Duval de Sainte-Claire, administrateur de 4<sup>e</sup> classe des Services civils, chef du centre administratif de Thai-ba, à Hanoï.

GARDE INDIGÈNE : MM. Vincilioni, inspecteur de 3<sup>e</sup> classe, commandant la brigade de la zone. — Godefroy, garde principal de 2<sup>e</sup> classe, commandant le poste du Concours agricole.

SURVEILLANT DE LA VOIRIE : M. Cadilhac.

TRI-HUYÊN DE HOAN-LONG : M. Nguyễn duy-Thiên.

---

#### HANOÏ Conseil municipal (*L'Avenir du Tonkin*, 10 décembre 1913)

La séance est ouverte à 9 heures, du soir, sous la présidence de M. Logerot, résident maire. Sont présents : MM. Laumônier et Labeye, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoints, Carlos, Levée, Vola, Guyon de Chemilly, Hillairet, conseillers français, et MM. Vinh, Quang et Do-Than, conseillers indigènes.

M. Dutertre, secrétaire de la mairie, et M. Pierre, conducteur de la voirie, sont également présents.

Les conseillers absents sont : MM. Mézières, en France, Krug, Cdt Révérony, Boy Landry, et Nguyễn-kim-Lan.

---

11 mai 1914 : Auguste Sire, dir. de la Banque de l'Indo-Chine, membre de la commission municipale.

---

#### HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1914)

Accident. — M. Logerot, administrateur maire, se trouvait hier soir dans les appartements de son hôtel particulier où, pour obtenir un peu de fraîcheur, il avait fait répandre de l'eau sur le sol, lorsqu'une glissade malheureuse le fit tomber à terre.

Quand M. Logerot se releva, il sentit une violente douleur au poignet droit et ne tarda pas à s'apercevoir que celui-ci était brisé en deux endroits.

M. le docteur Le Roy des Barres, appelé auprès du malade, lui prodigua aussitôt les soins que nécessitait son état.

Nous adressons à M. l'administrateur-maire nos souhaits de prompt et entier rétablissement.

Commission municipale. — La commission municipale a estimé qu'en principe, ses séances devaient être privées. Toutefois, elle a décidé de soumettre la question au jugement de M. le résident supérieur. Ce haut fonctionnaire attend pour se prononcer d'avoir reçu le procès-verbal de la première séance du samedi 16 mai, procès-verbal dont la rédaction n'est pas encore terminée.

Pendant l'indisposition de M. l'administrateur Logerot, président de la commission municipale, M. l'ingénieur Lefèvre, doyen d'âge, est délégué à la signature.

---

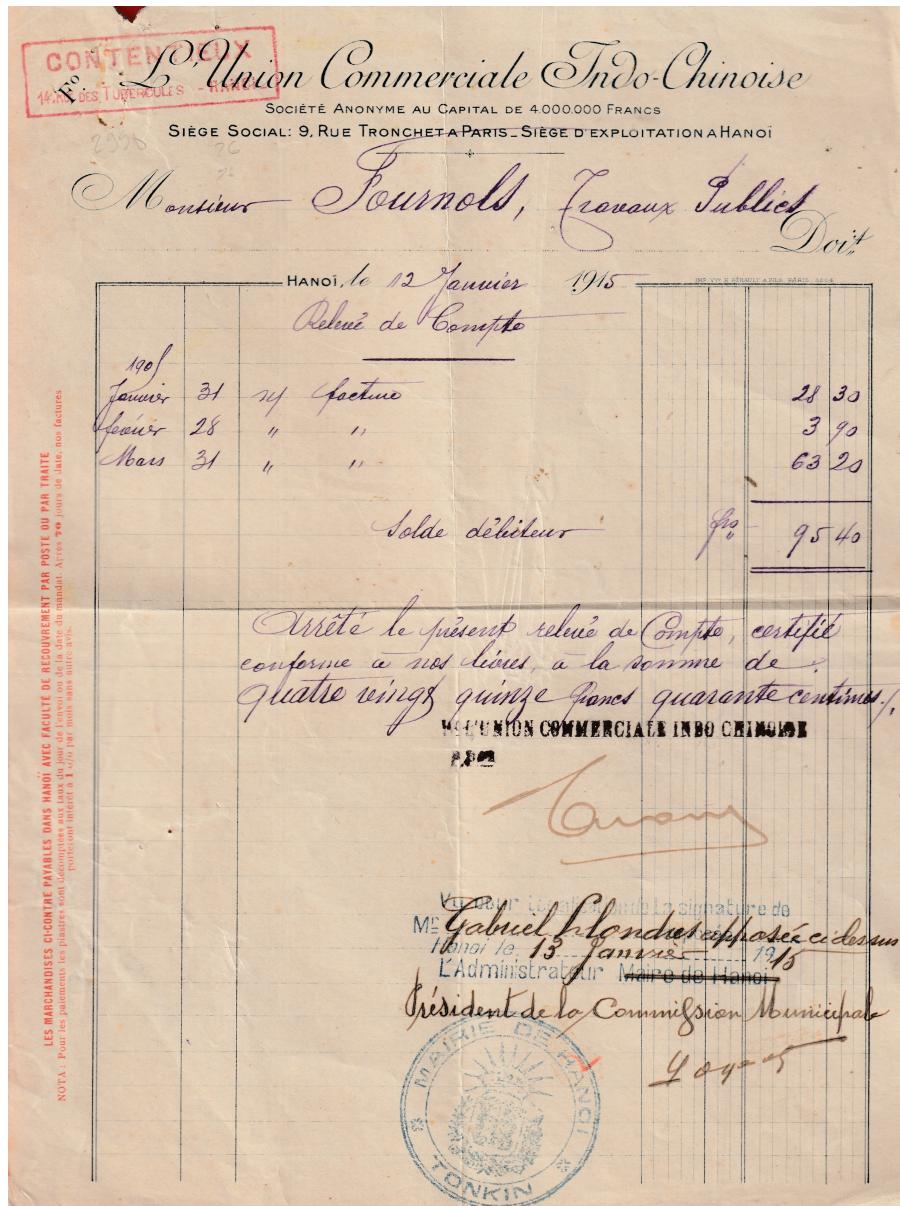
Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1915, p. 4, col. 2)

À la mairie. — M. Jardin (Henri, Armand, Marie), administrateur de 4<sup>e</sup> classe des services civils, provenant du gouvernement général, est mis à la disposition de l'administrateur-maire de la ville de Hanoï, à compter du 10 janvier 1915, jour de la prise de son service, pour être chargé des fonctions de chef du secrétariat en remplacement de M. Gourpy, administrateur de 4<sup>e</sup> classe qui a reçu une autre affectation.

M. Jardin aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de 1.500 francs prévue par l'arrêté du 4 avril 1914.

---



Coll. Olivier Galand

## Com. Olivier Galano Union commerciale indochinoise

À monsieur Fournols, Travaux publics

Hanoï, le 12 janvier 1915

## Relevé de compte

Doit : 95 fr. 40

Signé : Gabriel Llondres, pour l'UCIC  
Logerot, président de la commission municipale

Pierre PASQUIER, résident maire

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 janvier 1915)

À la mairie. — M. Pasquier, administrateur des services civils, directeur des bureaux à la résidence supérieure, prendra les fonctions de résident-maire la semaine prochaine.

---

VILLE DE HANOÏ

POPULATION

(*Annuaire général de l'Indochine*, 1915, p. 230-232)

Européens	2.159
Annamites	80.000
Chinois	2.907
Minh-huong	363
Japonais	87
Indiens	62
Total	85.778
Contribuables payant la taxe municipale	15.000

Commission municipale  
Président

M. PASQUIER (Pierre-Antoine), palmes acad., administrateur de 2<sup>e</sup> classe des services civils.

Membres

MM. Fruteau, palmes acad., conseiller à la Cour d'appel ;  
Lefebvre, ingénieur chef de la Circonscription territoriale du Tonkin ;  
Sire, off. palmes acad., directeur de la Banque de l'Indo-chine;  
Labeye, entrepreneur de travaux ;  
Le Roy des Barres, chev. LH, docteur en médecine;  
Lachal, off. palmes acad., industriel ;  
Mourlan, avocat défenseur ;  
Dô-Thân ;  
Nguyêñ-van-Vinh ;  
Nguyêñ-kim-Lân ;  
Nghiêm-xuân-Quang.

COMMISSION DES FINANCES, TRAVAUX ET FÊTES

NM. Sire ;  
Lefèbvre ;  
Le Roy des Barres ;  
Labeye ;  
Lachal ;  
Dô-Thân  
Nguyêñ-kim-Lân.

COMMISSION DES EXPROPRIATIONS, MARCHES, ETC.

MM. Mourlan ;  
Labeye ;  
Lachal ;  
Nguyên-van-Vinh ;  
Nghiêm-xuân-Quang.

Commission municipale d'hygiène  
(Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1902)

MM. Pasquier, président de la commission municipale ;  
Champeix, chev. LH, chef de bataillon ;  
Fruteau, délégué de la commission municipale ;  
le Dr Cognacq, off. LH, off. palmes acad., médecin du Service municipal ;  
Pécoul, pharmacien de l'Hôpital indigène ;  
Pierre, chef de la voirie municipale.

SOUS-COMMISSION MUNICIPALE D'HYGIÈNE  
(Arrêtés des 2 octobre 1907 et 3 décembre 1908)

NM. Mourlan, membre de la commission municipale ;  
Lachal, membre de la Commission municipale ;  
Nguyễn-yan-Vinh,  
le Dr Cognacq, off. LH, off. palmes acad., médecin du Service municipal ;  
Pécoul, pharmacien, délégué du directeur local de l'assistance.

Services municipaux  
SECRÉTARIAT

MM. Jardin (Henri-Armand-Marie), administrateur de 4<sup>e</sup> classe des services civils, chef du secrétariat ;

Métailler (Pierre-Scipion-Désiré), chef de bureau du secrétariat ;  
Wilkin (Jean), chef de bureau, chef du bureau des affaires indigènes ;  
Bellan (Pierre), commis rédacteur ;  
Koch (Maurice), —  
Audebert (Marcel), —  
M<sup>me</sup> Franc (Fanny), dame-dactylographe ;  
Mathiot (Victorine), agent temporaire,

COMPTABILITÉ

M. Brenier (Auguste), chef de bureau.

CONTRIBUTIONS

MM. Vincenti (Annibal), commis des Services civils, contrôleur ;  
Wald (Fernand), commis comptable.

VOIRIE — TRAVAUX — EAUX — ÉCLAIRAGE

MM. Garrelet (Henri), contrôleur des eaux et de l'Eclairage ;  
Pierre (Auguste), conducteur, chef de service p.i. ;  
Fays (Henri), géomètre de la Voirie ;  
Duquesne (Gaston), commis de la Voirie ;  
Lagisquet (François), —  
Megy (Louis), commis comptable ;  
Mante (Louis), mécanicien ;  
Borges (Charles), surveillant ;  
Morin (Jean-Aimé), —  
Picard (Jean), —  
Lacroix (Claude), —  
Bettenfeld (Pierre), —  
Moos (Joannès), —

Laforge (Louis), sous-inspecteur d'agriculture, chef du service des plantations.

CADASTRE ET DOMAINE

MM. Malabard (Firmin), chef de bureau, chef du service du Cadastre;

Trani (Paul), géomètre ;

Brian (Gabriel),

SERVICES MÉDICAUX D'HYGIÈNE, D'ASSISTANCE,  
SERVICE MÉDICAL DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE,  
SERVICE MÉDICAL DE L'ÉTAT CIVIL

MM. le Dr Degorce (Armand), palmes acad., médecin de la municipalité (en congé) ;  
le Dr Cognacq, off. LH, off. palmes acad., chargé des services médicaux municipaux ;  
le Dr Le Roy des Barres, chev. LH, médecin de l'état civil.

MARCHÉS

A. Mouchotte (Émile), contrôleur ;

Rougier (Antoine), agent de police, contrôleur adjoint.

ABATTOIR

MM. Petit (Edmond), contrôleur ;

Bergeon (Paul-Victor), vétérinaire-inspecteur des viandes.

CIMETIÈRE

M. Péroux (Antoine), gardien.

DISPENSAIRE

M. Blanchon (Adolphe), gardien.

PERSONNEL DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
ET JUDICIAIRE EN SERVICE A HANOI

MM. Maroselli (Pierre-Jean), commissaire central de 2<sup>e</sup> classe ;

Plagne (Louis-Henri), commissaire de 1<sup>re</sup> cl. ;

Gremeaux (Louis-Jean-Baptiste), commissaire de 2<sup>e</sup> classe ;

Exaltier (Claudius), commissaire de 3<sup>e</sup> classe ;

Léandri (Xavier), secrétaire de 1<sup>re</sup> classe ;

Valette (Louis), inspecteur de 2<sup>e</sup> classe ;

Bertrand (Théodore), brigadier ;

Girod (Jean-Alfred), —;

Trippenbach (Charles-Frédéric), sous-brigadier ;

Roubineau (Armand-Edouard), sous-brigadier ;

Quilliot (Louis-Bernard), sous-brigadier ;

Cunéo (André), sous-brigadier ;

Trân-tu-Qui dit François, agent de 1<sup>re</sup> classe ;

Fabiani (François-Marie), agent de 2<sup>e</sup> classe ;

Forbé (Edouard-Augustin-Joseph), agent de 3<sup>e</sup> classe ;

Tropis (Albert-Antoine), agent de 3<sup>e</sup> classe ;

Robert (Lucien), agent de 3<sup>e</sup> classe ;

Eynard (Hector-Francisque), agent de 3<sup>e</sup> cl. ;

Cunéo (Jean-Thomas), —

Cristiani (Ange-Marie), —

Moreau (Émile-Henri), —

Dallemagne (Edmond), agent temporaire.

POLICE MUNICIPALE

MM. Brunet (Léon), secrétaire hors classe ;

Coulau (Clément), inspecteur de 1<sup>re</sup> classe ;

Freidenreich (Louis), brigadier ;

Simon (Henri), Gaborit (François), — ;

Puges (Antoine), — ;

Laplagne (Jean), sous-brigadier ;  
Panchout (Jules), — ;  
Wocher (Alexandre), — ;  
Hulin (Philippe), — ;  
Jouin (René), — ;  
Allouche (Jean), agent hors classe ;  
Guégan (Jules), agent de 1<sup>re</sup> classe ;  
Routhier (Louis), — ;  
Dubar (Louis), — ;  
Kerbourch (Joseph), — ;  
Goudonnet (Louis), — ;  
Rosier (Eugène), — ;  
Rougier (Antoine), — ;  
Canioni (Ambroise), — ;  
Deschaseaux (Louis), — ;  
Romieux (André), — ;  
Denaix (Joseph), — ;  
Duchemin (Gaston), — ;  
Mamousse (Clément), — ;  
Mathieu (Marie), — ;  
Rufel (Jules), — ;  
Liard (Jules), — ;  
Merlet (André), — ;  
Miannay (Gustave), — ;  
Bardet (Paul), — ;  
Riner Clean), — ;  
Cheylan (Michel), — ;  
Caunière (Jean), agent de 2<sup>e</sup> classe ;  
Rosa (Delphin), — ;  
Angelard (Louis), — ;  
Lavigne (Henri), — ;  
Contal (André), — ;  
Appert-Jacquier (Louis), — ;  
MM. Clamens (Jean), — ;  
Guibert (Auguste), — ;  
Morin (Pierre), — ;  
Arnaud (Auguste), — ;  
Deborde (Léon), — ;  
Helbert (Henri), — ;  
Vidal (François), — ;  
Sonjon (François), — ;  
Belleville (Joseph), — ;  
Dupont (Marcel), — ;  
Strube (Ernest), — ;  
Quilichini (Joseph), — ;  
Tissot (Claudius), — ;  
Fischbach (Eugène), — ;  
Versini, — ;  
Pereaud (Lucien), — ;  
Botte (Gustave), — ;  
Boissier(Auguste), agent de 3<sup>e</sup> classe ;  
Beyens (Jacques), — ;  
Gontier (Émile), — ;

Bouchart (Émile), — ;  
Méchard (Jean), — ;  
Cahoreau (Constant), — ;  
Fischer (Victor), — ;  
Valencot (Auguste), — ;  
Cristiani (Jean), — ;  
Le Cruguel (Jean), — ;  
Combanère (Charles), — ;  
Pint-Girardot (Philibert), — ;  
Levilain (Pierre), agent stagiaire;  
Ettori (Don-Georges), — ;  
Roussillon (Joseph), — ;  
Bach (Louis), — ;  
Allègre (Louis), — ;  
Mas (Félix), —

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1915)

Badigeonnez !. — L'administrateur des services civils, président de la commission municipale, a l'honneur de prier messieurs les Européens propriétaires d'immeubles, particulièrement pour ceux situés dans les quartier indigènes, de vouloir bien, dans un but d'hygiène, faire procéder au badigeonnage à la chaux de leurs immeubles et dépendances.

La président de la commission municipale compte sur la bonne volonté des propriétaires pour donner le bon exemple à la population indigène à qui les mêmes mesures ont été prescrites, conformément d'ailleurs aux termes de l'article 194 du règlement de police.

---

Gaston-Joseph-Émile RICHARD, résident-maire

SERVICE DÉTACHÉ  
(*Les Annales coloniales*, 20 janvier 1917)

Par décret, en date du 31 décembre 1916, rendu sur la proposition du ministre des Colonies, ont été placés dans la position hors cadres, en service détaché, pour exercer les fonctions de résident maire, respectivement à Pnompenh, Haïphong et Hanoi :

MM. Pauher (Pierre-Alexandre-Maurice) et Maspero (René-Gaston-Georges), administrateurs de 1<sup>re</sup> classe des services civils de l'Indochine, et Richard (Gaston-Joseph-Émile), administrateur de 2<sup>e</sup> classe des mêmes services.

---

Pierre-Charles-Edmond JABOUILLE, résident-maire

VILLE DE HANOÏ

---

POPULATION

(*Annuaire général de l'Indochine*, 1918, p. 226)

Commission municipale  
Président  
M. JABOUILLE (Pierre-Charles-Edmond), administrateur de 2<sup>e</sup> classe des services civils.  
Membres  
MM. Lefebvre, ingénieur en chef des Travaux publics ;  
Labeye, entrepreneur de travaux ;  
Le Roy des Barres, chev. LH, docteur en médecine ;  
Lachal, off. palmes acad., industriel ;  
Mourlan, avocat défenseur ;  
Dô-Thân ;  
Nguyên-van-Vinh ;  
Nguyễn-kim-Lân ;  
Nghiêm-xuân-Quang.

---

Élections municipales de Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1921)

Sont élus membres du conseil municipal de Hanoï, membres français :  
MM. Soler<sup>5</sup>, administrateur des services civils en retraite ; Lagisquet, architecte ;  
Danet, entrepreneur ; Piquemal, docteur en médecine ; Réverony, chef de bataillon en  
retraite ; Rolquin, boucher ; [Émile] Vidal, négociant ; Robert, employé de commerce.  
Membres indigènes; Pham duy-Ton, Le-thuan-Khoat, Hoang-quang-Huong.

---

Affectations  
(*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1921)

M. Pech (Antonin-Joseph-Louis-Henri), administrateur de 1<sup>re</sup> classe des services civils  
de l'Indo-Chine, placé dans la position hors cadres, en service détaché, pour exercer les  
fonctions de résident-maire de Hanoï, a été réintégré dans les cadres et remplacé dans  
ces fonctions par M. Mourroux (Mathieu-Joseph), administrateur de 2<sup>e</sup> classe des  
services civils de l'Indo-Chine placé dans la position hors cadres.

---

Coûité organisation foire de Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 23 mai 1922)

Robert, délégué du cm.

---

MOURROUX, administrateur maire

Dissolution du conseil municipal de Hanoï  
(*L'Écho annamites*, 24 octobre 1922)

---

<sup>5</sup> Jean Baptiste Soler (1862-1927) : ami du marquis de Monpezat, administrateur-gérant de la *Volonté indochinoise*. Voir [encadré](#).

À la suite de la démission des six membres français du conseil municipal de Hanoï, le gouverneur général p. i [Baudoin] a dû prendre un arrêté dissolvant le dit conseil et instituant une commission municipale placée sous la présidence de M. Mourroux, administrateur-maire, et composée de MM. Abor [Ador ?], avocat-général près la cour d'appel de Hanoï ; Allemand, entrepreneur ; Dubosq, directeur de la Compagnie forestière [du Tonkin] ; Le Roy des Barres, directeur local de la Santé ; Normandin, ingénieur en Chef des Travaux Publics, chef de circonscription territoriale du Tonkin ; Perroud, négociant ; Szymansky\*, directeur de la Banque de l'Indochine ; Tissot, ancien résident supérieur: Hoang-kim-Bang, commerçant : Hoang-quang-Huong, entrepreneur ; Lê-thuân-Khoat, négociant ; Pham-duy-Tôn, commerçant.

---

Hanoï  
Commission municipale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1922)

Perroud, secrétaire de la session.

---

La mission parlementaire au Tonkin  
Hanoï, 24 février 1923.  
Dîner au gouvernement général  
(*L'Écho annamite*, 27 avril 1923)

... M<sup>me</sup> et M. le commandant Jeanbrau, directeur des Affaires politiques ; M<sup>me</sup> et M. Mourroux, résident maire...

---

La Vie indochinoise  
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1923, p. 2, col. 4)

— La question du monument aux morts est venue le 26 février dernier en discussion au cours de la séance de la commission municipale et à propos de la participation éventuelle du budget municipal en vue de réunir la somme de 35.000 piastres nécessaires (en plus des 700.000 francs que coûtera le monument proprement dit) à l'aménagement de l'emplacement sur lequel sera édifiée l'œuvre de MM. Ducuing et Hieroltz.

Faute de ressources suffisantes, la Ville ne pourra pas s'inscrire pour une très forte somme. Par ailleurs, l'autorité militaire, saisie d'une proposition d'échange de terrain, se serait déclarée prête à céder la mare aux Éléphants (située en face la tour de la T. S. F.) telle qu'elle est, contre le bel emplacement qui se trouve entre la rue de Tuyêñ-Quang et la ligne du tramway de Thai-ha-Ap, à condition que ce terrain lui soit livré remblayé.

---

La Vie indochinoise  
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1923, p. 2, col. 6)

— Il est question de reconstituer la Garde urbaine de Hanoi qui avait été organisée pendant la guerre et dont l'organisation a été maintenue à Haiphong. C'est en vue de cette reconstitution et pour en recruter le personnel que l'administrateur, président de la commission municipale de Hanoï, a adressé la circulaire suivante à ses concitoyens :

« Les consignes générales de la Place, rédigées de concert entre l'autorité civile et l'autorité militaire, prévoient, que l'élément civil français pourrait, le cas échéant, prêter son concours pour assurer la sécurité de la ville. La garde urbaine constituée il y a quelques années dans ce dernier but avec des personnes volontaires serait susceptible de rendre de réels services si elle réunissait un assez grand nombre d'adhérents. J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître si vous êtes disposé à prêter votre gracieux concours pour sa constitution. Dams l'affirmative, je vous serais obligé de m'adresser, dûment rempli, le questionnaire ci-joint.

Je crois devoir noter qu'aucun exercice spécial ne sera demandé aux gardes urbains, on ne les gênera pas dans l'exercice de leur profession habituelle pas plus qu'on ne les empêchera de profiter de leurs moments de loisir.

Il importe, d'autre part, que l'on connaisse le nombre des volontaires sur lesquels on pourrait compter en cas de nécessité, de manière à constituer l'approvisionnement d'armes, munitions et équipements nécessaires pour permettre à l'Autorité militaire d'organiser les sections et groupes.

Haiphong possède sa garde urbaine qui peut être d'un très utile secours. J'ai lieu d'espérer que Hanoï, où les éléments ne sont pas en plus petit nombre, pourra et voudra constituer aussi la sienne.

Veuillez agréer, etc. »

---

#### COMMISSION MUNICIPALE DE HANOÏ Session de mai

---

Compte-rendu sommaire de la séance du 23 mai 1923  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1923, p. 2, col. 3 et 4)

L'an mil neuf cent vingt trois, le 23 mai à 21 heures, la commission municipale s'est réunie sous la présidence de M. Mourroux, administrateur maire.

Étaient présents : MM. Szymanski, Tissot, Dubosq, Le Roy des Barres, Abor, Allemand, Perroux, Hoang-kim-Bang, Hoang quang-Huong.

Absents excusés : MM. Normandin, Pham-dhy-Tôn, Lê-thuan-Khoat.

---

18° Remerciements du directeur du Foyer des étudiants annamites. — Le président donne lecture d'une lettre de M. Monet remerciant la commission municipale pour la subvention qui lui a été accordée.

---

Hanoï  
(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1923)

Le développement de la ville de Hanoï, qui s'était naturellement ralenti pendant la guerre, semble à la veille d'entrer dans une phase d'activité nouvelle, écrit notre confrère le *Courrier d'Haiphong* qui commente le rapport du budget municipal présenté à l'une des dernières séances de la commission municipale de cette ville.

Les ressources dont dispose la municipalité paraissent vouées à devenir insuffisances pour faire face aux dépenses supplémentaires qu'entraînent l'agrandissement et

l'aménagement des quartiers nouveaux de la ville. Peut-être serait-il possible de faire des économies sur les dépenses de personnel qui s'élèvent à 411.250 piastres, c'est-à-dire 40 % du chiffre total des recettes.

Au point de vue des recettes, le budget de 1923 comparé à celui de 1922 révèle un excédent de recettes de 322.250 piastres, mais écrit le *Courrier d'Haïphong*, « ce chiffre n'est pas l'expression exacte de la vérité, certaines recettes étant balancées au chapitre dépenses par des valeurs égales. En définitive, l'accroissement réel se réduit à 42.250 piastres ».

Le rendement des impôts personnels : foncier européen, annamite, patentes, etc., accuse une augmentation de 18.825 piastres. Le produit des marchés a augmenté de 10.000 piastres, celui des abattoirs\* de 4.000. La vente des biens communaux a fait réaliser 30.000 piastres, en augmentation de 5.000 piastres sur l'exercice précédent.

Au point de vue des dépenses, le crédit alloué à la police urbaine est inférieur de 20.886 piastres à celui prévu pour l'exercice 1922. Par contre, les dépenses affectées aux travaux de voirie passent de 69.160 piastres en 1922 à 75.660 en 1923, car on compte renforcer les moyens d'action du service d'hygiène publique, assainir la ville et notamment améliorer etachever le réseau d'égouts. De plus, toutes les économies qui pourront être réalisées sur l'ensemble du budget seront exclusivement affectées aux travaux de voirie.

---

### HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> octobre 1923)

Une liste de candidats. — Les tableaux, disposes en ville, pour recevoir l'affichage électoral vont se garnir demain d'une première liste comprenant :

M. le comte de Louvencourt, industriel [Tabacs de l'Indochine] ; M. Bellonnet, chevalier de la Légion d'honneur, industriel ; M. Sicard, avocat-défenseur ; M. Michelot, propriétaire de l'hôtel du Coq d'Or ; M. Thibault, directeur à Hanoï de la maison de la Pommeraye ; M. Janvier, surveillant général de l'orphelinat des enfants métis abandonnés ; M. Luzet, commerçant, le Docteur Loubet.

---

### Élections municipales à Hanoï

Des élections municipales ont eu lieu à Hanoï le 7 octobre 1923. Une seule liste était présentée aux électeurs. Aucun candidat n'ayant obtenu le nombre de suffrages voulu, un scrutin de ballottage, dont nous donnons les résultats ci-après, a eu lieu le 14 octobre.

Les candidats français étaient les mêmes qu'au premier tour de scrutin. Quant aux candidats annamites, on remarquait trois nouvelles candidatures ; ce sont : MM. Dô-Than, directeur du journal en quoc-ngu *Khai-hoa* ; Lé-van-Phuc, imprimeur ; Son-xuan-Hoan, de la maison Quang-hung-Long.

#### Conseillers français

Inscrits, 927 ; votants, 142 ; bulletins blancs ou nuls, 26 ; suffrages exprimés, 116.

Ont été élus :

MM. Sicard, Thibault, de Louvencourt, Michelot, Luzet, Bellonnet, Loubet, Janvier, Conseillers annamites

Inscrits, 1.797 ; votants, 564 ; bulletins blancs ou nuls, 24 ; suffrages exprimés, 540 ;

Ont été élus :

MM. Ng.-huu-tuan, Lê-van-phuc [imprimerie], Son-xuan-Hoan, Do-Than.

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 octobre 1923)

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni aujourd'hui samedi, à 17 h. 15 en session extraordinaire sous la présidence de M. Mourroux, résident-maire, pour procéder à l'élection des adjoints et à la nomination des diverses commissions.

Étaient présents : MM. Sicard, avocat-défenseur ; de Louvencourt, directeur des Tabacs ; Michelot, propriétaire de l'Hôtel du Coq d'or ; Thibault, représentant de la maison de la Pommeraye ; Janvier, surveillant général de l'orphelinat des Enfants métis abandonnés ; le docteur Loubet ; Luzet, négociant ; Bellonnet, négociant.

M. Brian, secrétaire général de la mairie, assistait à la séance.

L'article 64 du décret du 11 juillet 1908 prévoit que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

M<sup>e</sup> Sicard, avocat-défenseur, a été élu 1<sup>er</sup> adjoint ; M. de Louvencourt, directeur des Tabacs, a été élu 2<sup>e</sup> adjoint.

Les différentes commissions ont été composées de la façon suivante :

Finances : MM. Sicard, de Louvencourt, Janvier.

Travaux : MM. Bellonnet et Thibault.

Marchés et adjudications : MM. Sicard et de Louvencourt.

Expropriations : MM. Michelot et Bellonnet.

Fêtes : MM. Michelot et Luzet.

Révision des impôts : MM. Sicard et Janvier.

Surveillance du mont-de-Piété : MM. Thibault et Michelot.

Révision des listes électorales françaises : MM. ...

Commission théâtrale : M. Thibault.

Surveillance de la prison : M. Luzet.

Hygiène : le docteur Loubet.

Sous-commission d'hygiène : MM. de Louvencourt et Janvier.

Commission des assesseurs pour la Cour criminelle : M. Sicard.

Jury d'expropriation : M. de Louvencourt.

---

La Vie indochinoise  
(*Les Annales coloniales*, 30 novembre 1923, p. 2, col. 3-4)

TONKIN

— La ville de Hanoï est autorisée, conformément aux dispositions de l'article 58 modifié du traité susvisé du 24 avril 1912, à se faire avancer par la [Société indochinoise d'électricité](#), jusqu'à concurrence de trois millions cinq cent mille francs (3 millions 500.000 fr.), les sommes nécessaires au paiement des travaux qui sont à sa charge en vertu dudit traité.

Ces sommes seront remboursables par annuités, conformément à l'article 17 de cet acte.

Elles seront productives d'un intérêt de 5 % pour les cinq cents premiers mille francs et de 8 % pour les 3.000.000 de francs suivants.

Cette autorisation n'aura d'effet que si elle est sanctionnée par un décret du chef de l'Etat.

---

*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. 265 : 0.

MOURROUX, résident maire, président;  
Sicard, 1er adjoint ;  
de Louvencourt, 2e adjoint;  
Thibault, conseiller municipal;  
Michelot,  
Luzet,  
Bellonnet,  
Dr Loubet,  
Janvier,  
Nguyễn-huu-Tuân,  
Lê-van-Phuc,  
Son-xuân-Hoan,  
Do-Thân.

---

Louis-Frédéric ECKERT, administrateur maire

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1924)

Le nouveau résident maire de Hanoï. — M. l'administrateur Eckert, inspecteur des affaires administratives et indigènes au Cambodge, et M<sup>me</sup> Eckert [née Jeanne Russier] sont arrivés dans notre ville.

Nous prions M<sup>me</sup> veuve Eckert, mère, M. l'administrateur et M<sup>me</sup> Eckert d'agréer nos meilleurs souhaits de bienvenue.

---

L'enlaidissement de Hanoï  
par H. C. [H. CUCHEROUSET]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 1<sup>er</sup> juin 1924)

Nous avons été heureux d'apprendre que M. Eckert, notre nouveau maire, était entré en rapport avec M. Hébrard, architecte urbaniste, en vue d'étudier un plan d'ensemble pour le développement et pour l'embellissement de la ville.

---

#### LA JOURNÉE ÉLECTORALE DU DIMANCHE 3 MAI À HANOI

---

UN SUCCÉS POUR LA LISTE DE L' « AVENIR DU TONKIN »  
QUI N'EST AUTRE QUE LA LISTE DE LA LIGUE MILLERAND  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1925)

Bonne et belle journée électorale que celle d'hier, dimanche 3 mai.  
Tenue excellente, aucun incident, même léger à signaler ; empressement inusité vers la salle de vote.

Le scrutin devait être ouvert à 7 heures, mais il fallait d'abord constituer le bureau. Or les membres du bureau restent prisonniers toute la journée, ils doivent même déjeuner sur place et les volontaires, on le conçoit aisément, ne sont jamais très nombreux.

Aussi, M. l'administrateur maire Eckert, ayant fait « tomber la veste » et après avoir attendu patiemment ainsi une heure en bras de chemise — la température étant lourde — et ne voyant venir aucun autre volontaire que M. Léopold Robert, l'homme de tous les dévouements, pria ce dernier ainsi que M. le commissaire central Lecœur, M. Martin, secrétaire de police ; M. Boissier, sous-brigadier de police, de bien vouloir constituer le bureau et les bulletins de vote de tomber aussitôt dans l'urne. À 9 heures, on comptait déjà 100 votants. C'était d'un bon présage. Les électeurs continuèrent à venir ainsi remplir leur devoir jusqu'à 4 heures. D'autres auraient pu voter mais qui arrivèrent malheureusement trop tard, le scrutin étant clos.

La brigade des hommes sans peur avait été mobilisée ; pour une fois, savez-vous, elle était au grand complet dans la salle de la mairie ; avec le Coolie-xé, Prosper, Jean de Paris et Pierre Marie en tête.

Le dépouillement du scrutin ne donna lieu à aucun incident, ne provoqua aucune récrimination, mais il dura deux bonnes heures, car on comptait 529 votants.

[À mesure que la victoire de la liste] Millerand, de la liste de l'*Avenir du Tonkin* s'affirmait, on voyait s'allonger tristement la figure des nobles représentants du C. U. R., celles du Coolie-xé, de Prosper, de Jean de Paris, de Pierre Marie.

M. A. Janvier, administrateur gérant de l'*Indochine Républicaine*, manquait dans l'assistance. Il avait une excuse, M. Janvier, dont le nom ne figure pas sur les listes électorales, qui ne peut donc pas voter, présidait le bureau de vote de la section indigène.

Une édition spéciale avait été préparée pour annoncer le succès imprudemment et illogiquement escompté du C.U.R.... Devant la terrible catastrophe, il fallut arrêter les frais et rien ne sortit.

Voici maintenant les résultats détaillés du scrutin.

Connus en ville sur le coup de 7 heures du soir, ils produisirent une profonde impression : sauf pour le C.U.R., sauf pour les gens de l'*Indochine Républicaine*, une satis-

satisfaction évidente est née du succès de la liste de l'*Avenir du Tonkin*, du succès de la liste de la ligue Millerand

## LES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Inscrits : 1.080 ; Votants 529 ; Majorité absolue 270

BONA, Raymond, avocat défenseur, Croix de guerre 333 voix ÉLU

LAGISQUET, Charles, architecte, ancien adjoint 314 voix ÉLU

SARRAILHÉ, Albert, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 312 voix

SOLER, Jean-Baptiste, administrateur des Services civils en retraite, ancien adjoint, 311 voix ÉLU.

HOMMEL, Maurice, industriel, Croix de guerre 303 voix ÉLU

DETOUILLON, Jules, négociant 271 voix ÉLU

TRIAIRE, Jacques, industriel, Croix de guerre 251 voix BALLOTTAGE

VIDAL, Émile, négociant, ancien conseiller municipal 249 voix BALLOTTAGE

La liste adverse obtenait :

MM. Aviat 225 voix

Duron 218

Blanc	218
Mourlan	210
Taupin	190
Larrivé	189
Rozier	189
Janvier	167

Les indépendants obtenaient : MM. Gaston Gravereaud 56 voix — Croibier-Huguet 35 voix — Cléonie 31 voix.

MM. Tissot, Cdt Grenès, Lesterlin, de Louvencourt, qui n'avaient rien sollicité, obtenaient chacun 1 voix.

Un second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain 10 mai.

### RÉSULTATS LES ÉLECTIONS INDIGÈNES

Nombre d'électeurs inscrits, 2.185 ; Nombre de votants, 503 ; Bulletin blanc, :6 ; Bulletins nuls, 12 ; Suffrages exprimés, 465; Majorité absolue, 233.

Ont obtenu

MM. Nguyên-van-Vinh	368 voix	ÉLU
Pham-Quynh	356	—
Lê-van-Phuc	273	—

Venaient encore MM. Trinh-xuan-Nghia, 229 ; Vu-la-Phuc (?)146 ; Divers 4.

### LE SCRUTIN DE BALLOTTAGE du dimanche 10 mai 1925

LA VICTOIRE DE LA LISTE DE L'AVENIR DU TONKIN  
OU DE LA LISTE DE LA LIGUE MILLERAND EST COMPLÉTÉ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1925)

M. l'administrateur maire Eckert présida encore hier dimanche, le bureau de vote, entouré de MM. Caniovi, Durand, Duquesne, Rougier ; M. Moresco remplissant les fonctions de secrétaire.

Trois candidats étaient en présence, MM. Triaire et Vidal, d'une part, qui avaient eu, le dimanche précédent, un nombre de voix important ; M. Gaston Gravereaud, d'autre part.

Tandis que le dimanche 3 mai on avait enregistré 527 votants ; on en compta hier 326 seulement. Les gens du Cartel ne se dérangèrent point, leur défaite avait été cuisante, ils ne souciaient pas de faire une deuxième fois, même pour déposer un bulletin blanc, le chemin de la mairie, ce qui leur aurait rappelé un bien mauvais souvenir.

Quelques électeurs de la brigade sans doute, vinrent jeter leur bulletin en faveur de Caillaux et de Malvy.

Le dépouillement du scrutin fut rondement mené et à 4 heures 30, les résultats suivants étaient proclamés.

MM. Vidal	338 voix	Elu
Triaire	224 voix	Elu

Venaient ensuite : MM. Gravereaud 75 voix ; Aviat.13 ; Mourlan 7 ; Caillaux 5 ; Malvy 5 ; Duron 4 ; Blanc 4 ; Taupin 5 ; Anziani S. 3, etc.

Le nouveau conseil municipal de la ville de Hanoï se trouve composé comme suit :

Membres français : MM. Raymond Bona, avocat-défenseur, croix de guerre (élu par 333 voix) ; Charles Lagisquet, architecte (élu par 314 voix) ; le docteur Sarrailhé, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre (élu par 312 voix) ; Jean Baptiste Soler, administrateur des services civils en retraite (élu par 311 voix) ; Maurice Hommel, industriel, croix de guerre (élu par 303 voix) ; Jules Detouillon, négociant (élu par 271 voix) ; Émile Vidal, négociant (élu par 238 voix) ; Jacques Triaire, industriel, croix de guerre (élu par 224 voix).

Membres indigènes : MM. Pham Quynh, directeur de la revue « Nam-Phong » (élu par 536 voix) ; Nguyen van-Vinh, directeur du « Trung-Bac Tan-Van » (élu par 515 voix) ; Lê-van-Phuc, imprimeur (élu par 439 voix) ; Trinh-xuân Nghia, commerçant (élu par 339 voix).

Les membres nouvellement élus se réuniront le lundi 18 mai, à 21 heures, sous la présidence de M. Eckert, résident maire, pour la nomination des premier et deuxième adjoints et des membres des diverses commissions.

---

Hanoï  
Remerciements aux électeurs  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1925)

MM. Émile Vidal et Jacques Triaire [Tuileries de l'Indochine], très touchés de la nouvelle marque de confiance dont ils ont été l'objet au scrutin de ballottage de dimanche 10 mai, remercient bien sincèrement les nombreux électeurs qui ont voté pour eux et les assurent qu'ils consacreront toute leur activité aux intérêts de la belle ville de Hanoï. 13 mai 1929.

---

Nouvelles du Tonkin  
Les élections municipales de Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 12 mai 1925)

Hanoï. — Se présentent aux élections de dimanche à Hanoï : MM. Tiaire et Vidal de la liste patronnée par *l'Avenir du Tonkin*, et M. Gravereaud, candidat indépendant.

Nous recevons, d'autre part, d'un correspondant de Hanoï un télégramme nous informant qu'au scrutin de ballottage, ont été élus, du côté indigène, MM. Pham Quynh, Nguyen van Vinh, publicistes, Le van Phuc, imprimeur, Trinh xuan Nghia, commerçant.

---

Dîner d'adieu Eckert  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1925)

Dr Loubet excusé.

---

Conseil municipal d'Hanoï

(*Les Annales coloniales*, 17 juillet 1925)

Les membres du nouveau conseil municipal de la ville de Hanoï se sont réunis le 18 mai à la mairie en session ordinaire sous la présidence de M. l'administrateur Eckert, résident, maire.

Il a été procédé à la désignation de deux adjoints : M. Raymond Bona a été nommé premier adjoint, M. l'administrateur des services civils en retraite Soler. a été nommé deuxième adjoint.

Les membres des diverses commissions ont été désignés ensuite.

M. le résident maire a présenté ses vœux de bon accueil au nouveau conseil, M. Raymond Bona l'a remercié et, avant de lever la séance, il a proposé, au nom des conseillers français, les vœux suivants qu'ils ont adoptés à l'unanimité.

1° Que les fonctionnaires français de Hanoï soient déclarés éligibles dans les limites admises par la loi municipale métropolitaine ;

2° Que le nombre des conseillers français soit, conformément à la loi métropolitaine, proportionné au nombre des habitants français de Hanoï.

Mis aux voix, ce vœu emporte 8 suffrages (les indigènes n'ayant pas voté) et sera présenté à l'autorité supérieure.

A son tour, M. Pham-Quynh, au nom de ses collègues indigènes, émet un vœu tendant à l'augmentation du nombre des conseillers indigènes.

Les quatre conseillers indigènes le votant seuls ; le vœu est rejeté par 8 voix, celle des Européens, contre 4.

---

DUPUY, administrateur maire

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 octobre 1925)

Commission théâtrale — La commission théâtrale de Hanoï, prévue par l'arrêté du 25 mars 1911, est composée ainsi qu'il suit pour la saison 1925-1926 :

MM. Dupuy, administrateur maire, président ; Docteur Sarrailhé, conseiller municipal, M<sup>e</sup> Mandrette, avocat défenseur à Hanoï, un abonné du théâtre choisi par les abonnés au cours de la première représentation, membres.

Le secrétaire de la mairie remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

---

Les élections municipales de Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 4 mars 1926)

Hanoï. — Le scrutin de ballottage pour les élections municipales de Hanoï a eu lieu avant hier.

La liste qui comportait uniquement des fonctionnaires s'étant retirée après le premier tour, les candidats de la liste mixte se présentaient seuls au deuxième tour.

Ont été élus : M. Mercadier, directeur de la Maison Denis frères, avec 239 voix ; M. Guiroud, administrateur des Services civils, avec 238 voix ; M. Malbert, chef de division à la Compagnie du chemin de fer du Yunnan\*, avec 238 voix ; M. Verron, receveur des Douanes, avec 235 ; M. Silvestre, ingénieur des T. P., avec 233 voix ; M. Dassier, directeur du garage Aviat\*, avec 231 voix.

Aux sièges indigènes ont été élus MM. Nguyen Lê, 172 voix ; Vu van An 167 voix ; Ngô Anh dit Duc Long, 57 voix ; Hoàng xuân Lan, 52 voix.

---

Les élections municipales complémentaires  
(*L'Écho annamite*, 14 décembre 1926)

Les résultats des élections municipales complémentaires relatives aux sièges nouvellement créés dans les conseils municipaux de Hanoï et Haïphong sont les suivants : A Hanoï, 2 listes de candidats étaient en présence, l'une composée de commerçants et de fonctionnaires, l'autre composée uniquement de fonctionnaires. Les deux candidats de la première liste sont arrivés en tête, ayant atteint la majorité, ils ont été élus, ce sont M. de Feyssal, directeur de la Propriété foncière [puis de l'Enregistrement], 285 voix, M. [Joseph] Delaye, directeur de la Société des Comptoirs généraux d'Indochine\*, 270 voix. Il y a ballotage pour les autres sièges. Aucun candidat n'a été élu pour les sièges réservés aux indigènes.

---

Le départ de M. l'administrateur Dupuy, résident maire de Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 août 1927, p. 2)

M. l'administrateur Dupuy, résident maire de la ville de Hanoï, va nous quitter la semaine prochaine et M. l'administrateur Tholance, dont le brillant passé est connu de tous, viendra remplacer M. Dupuy : que M. l'administrateur et madame Tholance, qui avaient quitté Hanoï au grand regret de la population, soient d'ores et déjà assurés de l'accueil sympathique qui les attend.

Laisserons-nous partir M. l'administrateur Dupuy sans dire un mot de son œuvre ? Certes non.

M. l'administrateur Dupuy est un fonctionnaire de très grande valeur, mais il a un principe : travailler sans faire parler de lui. Son œuvre, cependant, là où il est passé, parle pour lui, en Cochinchine, en Annam, ces dernières années à Hanoï.

Nous parierions volontiers que beaucoup de personnes ne connaissent pas le premier magistrat de la cité. Nous lui devons, cependant, nous, habitants de la cité, beaucoup de choses.

Si son règne fut troublé par le choléra, la disette d'eau, les pannes d'électricité, certaines manifestations tapageuses, l'œuvre entreprise ne souffrit d'aucune sorte et les questions municipales les plus importantes reçurent toujours les solutions les plus heureuses et les plus avantageuses.

M. l'administrateur Dupuy, nous pouvons le dire, connut de durs moments, il eut par contre quelques satisfactions qui compensèrent les mauvais jours ; des élections correctes lui donnèrent un entourage d'élite avec qui il put collaborer en toute confiance ; l'emprunt qu'il lança fut couvert en une matinée, nos rues, nos boulevards aux trottoirs dallés sont d'une propreté rigoureuse, on respire, on se promène à l'aise dans notre bonne ville, des squares ont été aménagés avec le concours de cet excellent M. Laforge, dont le goût s'affirme partout : c'est en somme une très belle ville à l'embellissement de laquelle après M. Eckert, M. l'administrateur Dupuy a bien travaillé hier comme le fera demain M. Tholance.

Au moment où M. l'administrateur Dupuy va goûter un repos très mérité, qu'il soit assuré d'emporter d'emporter la reconnaissance et la sympathie de tous ses administrés.

Nous lui souhaitons un bon congé et, celui-ci terminé, nous serons heureux de le voir revenir prendre sa place ici, ou une place plus importante à laquelle le désignent ses hautes qualités.

---

THOLANCE, administrateur maire

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
Conseil municipal  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1927, p. 2)

Avant de clore la séance, M. le résident maire demande au conseil d'adresser une pensée émue à la mémoire de M. Jean Soler, administrateur des S. C. en retraite, et adjoint au maire de Hanoï, très connu à Haïphong et qui fut un des ouvriers de la première heure en cette terre d'Indochine qu'il aimait, et dans laquelle il repose de son dernier sommeil.

---

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE HANOI  
du dimanche 5 mai 1929  
(*Le Colon français républicain*, 20 avril 1929)

Conseillers sortants

MM. DASSIER, directeur du garage Aviat\*  
de FEYSSAL, inspecteur de l'Enregistrement  
LAGISQUET, architecte  
MALBERT, chef de service à la Cie du Yunnan  
Dr SARRAILHÉ  
TRIAIRE, industriel  
VIDAL, négociant

Candidats aux élections du 5 mai

MM. LE LIEUTENANT-COLONEL BONIFACY  
L. LAFONT, pharmacien  
LESCA, directeur des G. M. R.  
LESTERLIN<sup>6</sup>, administrateur des S. C. en retraite  
DOCTEUR MARLIANGEAS  
Maître MANDRETTE, avocat-défenseur  
TISSOT, résident supérieur honoraire  
G. HOULIE, professeur agrégé de l'Université.  
GASTON ROGER, architecte dipl. du gouvernement.

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 avril 1929)

Les élections municipales. — Une deuxième liste vient d'être constituée ; elle comprend :

MM. BERGEON : docteur vétérinaire, chef du service vétérinaire, ancien combattant  
CAUX : inspecteur des Eaux et Forêts.

---

<sup>6</sup> Paul Lesterlin (1871-1955) : après une carrière d'administrateur civil en Annam (1904-1924), il se consacre aux affaires en commençant comme directeur à Hanoï du Crédit foncier de l'Indochine. Voir encadré.

CHANTEMERLE : directeur des Comptoirs Généraux ancien combattant.  
CHATENET : inspecteur de l'Enregistrement, ancien-combattant.  
FRAYSSE : ingénieur ancien combattant.  
FRÉGIER : commerçant, ancien combattant ;  
GLEIZES : chef de bataillon en retraite, géomètre  
GOUGUENHEIM: Représentant de commerce  
GUASCO : Contrôleur principal hors classe des D. et R. en retraite ancien combattant.  
LACOLLONGE : Architecte principal des bâtiments civils en retraite administrateur de Sté.  
LARRIVÉ J. : Négociant et Agent d'assurances.  
LECA : Agent général du Comptoir colonial, ancien combattant.  
MARGUET : ingénieur des chemins de fer du Nord.  
NER : Agrégé de l'Université.  
OLLÉAC : Entrepreneur.  
ROSIER : Industriel.  
La profession de foi de ces messieurs est la suivante :  
Electeurs,  
Nous venons librement solliciter vos suffrages, en dehors de tout esprit de chapelle et de préoccupations politiques.  
Nous avons constitué notre liste avec l'unique souci de voir les divers éléments du Corps électoral représentés au sein du conseil municipal.  
C'est donc vous dire que, si vous nous accordez votre confiance, nous n'aurons en vue que les intérêts généraux de la collectivité.  
Notre programme ? Nous le résumons en quelque lignes :  
1° Continuation des travaux d'agrandissement, d'embellissement, et d'assainissement de la Cité ; ouverture de voies nouvelles ; asphaltage des rues ; constructions d'égouts ; édification rapide d'une deuxième usine des eaux ; lutte contre les taudis ; construction de vespasiennes ; water-closets et lavoirs publics, particulièrement dans les quartiers indigène.  
2° Création d'un office municipal d'habitations à bon marché et à loyers moyens ou aide à apporter aux sociétés poursuivant ce but et, par voie de conséquence, cessation des ventes aux enchères publiques des terrains communaux de grande superficie et d'un seul tenant, ventes qui provoquent la hausse croissante du prix des terrains.  
4° Intervention auprès des pouvoirs publics pour une solution rapide de la question du port fluvial (à l'étude depuis des années), et également de la défense de la ville contre les inondations.  
5° Réfection du cadastre parcellaire. Amélioration des finances municipales, par la révision des impôts existant, par leur meilleur rendement, sans création de taxes ou impôt nouveaux.  
6° Autonomie des municipalités en Indochine dans le cadre de la loi de 1884 sur les municipalités de France avec un maire élu à la tête de chacune d'elles.  
7° Création d'un parc municipal des sports avec terrains de jeux et piscines de natation.

---

Les élections municipales de Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 1<sup>er</sup> mai 1929)

Une nouvelle liste de candidats aux élections municipales d'Hanoï a été déclarée. Elle comprend : MM. Bergeon, docteur vétérinaire, chef du service vétérinaire, ancien combattant ; Caux, inspecteur des eaux et forêts ; Chantemerle, directeur des

Comptoirs généraux, ancien combattant ; Chatenet, inspecteur de l'Enregistrement ancien combattant ; Fraysse, ingénieur, ancien combattant ; Frégier, commerçant, ancien combattant ; Gleize, chef de bataillon en retraite, géomètre ; Gougenheim, représentant de commerce ; Guasco, contrôleur principal des Douanes en retraite, ancien combattant ; Lacollonge, architecte principal de bâtiments civils en retraite, administrateur de sociétés ; J. Larrivée, négociant, agent d'assurances ; Leca, agent général du Comptoir colonial, ancien combattant ; Marguet, ingénieur des chemins de fer du Nord ; Mer [Ner], agrégé de l'Université ; Olléac, entrepreneur ; Rozier, industriel.

On a enregistré également une candidature isolée : celle de M. Caps, transitaire.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU DIMANCHE 5 MAI

### LETTRE OUVERTE AUX ÉLECTEURS DE LA VILLE DE HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 3 mai 1929, p. 1, col. 1 et 2)

Notre liste a reçu des divers organes de l'opinion un accueil auquel nous avons été extrêmement sensibles et nous sommes heureux de répondre aux invitations courtoises qui nous ont été adressées de divers côtés :

« Les électeurs, nous a-t-on dit, ont le droit d'être complètement et précisément renseignés sur le programme des candidats dont la profession de foi a forcément un caractère succinct. Si disposé que l'on voit à faire confiance à certains noms, l'on aimerait entendre de ceux qui se présentent aux suffrages un exposé qui permette d'abord de juger en toute connaissance de cause les projets auxquels les futurs élus entendent appliquer leur activité — et ensuite d'apprécier la mesure dans laquelle ces projets ont été réalisés. L'électeur a un droit de contrôle ; il faut le mettre en mesure d'exercer ce droit. »

Il est impossible de méconnaître la justesse de ces observations. Nous allons nous efforcer d'y déférer : à la vérité, si nous ne l'avons pas fait jusqu'ici, c'est que d'abord une profession de foi est soumise à des conditions d'ordre matériel et typographique qui font de la brièveté, une condition inéluctable. En second lieu, il faut le reconnaître, la littérature électorale est un genre discrépant. On dit aux candidats, et nous n'avons pas échappé à cette narquoise apostrophe : « Vous êtes comme le barbier symbolique. Vous aussi, vous raserez gratis..... demain ! »

On nous excusera donc d'avoir eu quelque pudeur qui, par crainte du charlatanisme électoral, nous a peut-être engagés dans le défaut contraire.

Nous devons toutefois, au début de cet exposé, faire une déclaration d'ordre général sur la façon dont nous comprenons notre rôle éventuel. Forts de l'expérience de ceux qui, faisant partie du conseil municipal dont les pouvoirs viennent de prendre fin, ont poursuivre et contrôler le fonctionnement administratif de la mairie d'Hanoï, nous n'entendons pas plus que nos prédécesseurs nous immiscer dans le détail de services, qui, dans l'ensemble, tenus par des fonctionnaires expérimentés, dévoués et compétents, sous la conduite d'administrateurs-maires dont nous avons pu apprécier l'attachement au bien public et les brillantes qualités, accomplissent régulièrement, à la satisfaction du public et des usagers, la tâche qui leur incombe. Une pareille intrusion serait néfaste à nos électeurs ; si nous sommes honorés de leur confiance, nous ne la commettrons point.

Cet engagement, tout négatif, ne doit pas donner à croire à nos concitoyens que nous entendons nous immobiliser dans un optimisme béat, prétexte d'une inaction vraiment absurde qui constituerait à l'égard de nos mandants, un véritable abus de confiance. Mais nous voulons, pour éviter toute équivoque, délimiter le domaine où doit s'exercer pour le plus grand bien de tous, l'activité des élus. Un conseil municipal

même avec une administration exécutant de façon irréprochable sa tâche journalière a un domaine immense : celui des initiatives qui, seules, engendrent le progrès. C'est là le rôle dont offrent de se charger les hommes de bonne volonté qui sollicitent les suffrages de leurs concitoyens.

\*  
\* \* \*

Aucun des habitants de Hanoï ne protestera si nous faisons l'éloge du charme de la ville, si nous louons la rapidité avec laquelle y sont menés les travaux d'embellissement, d'assainissement et de propreté, qui en font, aux yeux des visiteurs, à la fois une des plus pittoresques et une des mieux tenues de l'Indochine et sans doute de l'Extrême-Orient. Cependant, nous avons pu nous rendre compte, en bien des circonstances, et ceux d'entre nous que leurs fonctions ont appelés à faire partie des commissions de voirie et d'hygiène, en ont été douloureusement frappés, combien, sous la pimpante et gracieuse apparence qui réjouit, se cachent de dangereuses laideurs et de tristes misères. Si nous avons mentionné la [lutte contre le taudis](#) parmi une des plus urgentes œuvres à accomplir, c'est avec la ferme volonté d'aboutir à la solution des problèmes posés. Il faut que disparaisse pour notre ville le danger constant d'épidémies causées par l'entassement dans des abris trop étroits de [foules privées des conditions de salubrité et de bien-être les plus élémentaires](#) ; il faut aussi et nous dirons même, il faut surtout, que, sous la protection de la France, certaines situations ne puissent durer. Il y a là un intérêt vraiment national que tous nos concitoyens comprendront. [La création de cités ouvrières s'impose](#), pourvues d'eau à profusion, aérées où l'entassement insalubre soit impossible. où le malheureux puisse se loger sans voir toutes ses ressources absorbées par un propriétaire avide, très généralement étranger d'ailleurs.

Si la situation des travailleurs très peu fortunés nous semble digne de pitié, s'il est urgent d'améliorer leurs conditions d'habitation, nous n'ignorons pas que pour toutes les classes de la population, qu'il s'agisse des Français ou des Annamites de la classe moyenne, employés et fonctionnaires, le logement constitue un problème dont la solution est beaucoup trop onéreuse.

Certes, nous mériteraient le reproche fait communément aux candidats d'opposer toujours une promesse inconsidérée autant qu'irréfléchie et peu sincère, aux difficultés visibles, si nous affirmions aux électeurs que notre présence au conseil municipal suffira à tout arranger immédiatement. Les difficultés qu'offre aux hommes la vie de chaque jour sont complexes. Mais au moins pouvons-nous, en toute bonne foi, en exposer les éléments et indiquer la façon dont nous entendons les aborder.

Une des causes de la cherté des logements est la rareté et le prix élevé des terrains ; la ville de Hanoï, qui est un des plus importants propriétaires de terrains à bâtir, a vu les recettes qu'elle tire à la vente de ses communaux croître chaque année. Loin, d'ailleurs, de les vendre par grandes superficies d'un seul tenant, comme on l'a dit inexactement, elle les a morcelés et les a cédés au compte-gouttes, pourrait-on plus justement lui reprocher. Les conseillers sortants, comme tous les habitants, s'en sont réjouis. Ils ont trouvé ainsi des ressources qui les ont dispensés d'envisager toute augmentation d'impôts urbains. La ville de Hanoï est certainement une de celles où les contribuables sont le moins imposés, en ce qui concerne les taxes municipales. Et nous l'avons dit, c'est une des mieux tenues, une de celles où les travaux d'embellissement et d'assainissement se poursuivent avec le plus d'activité.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, ces résultats budgétaires ont eu comme contrepartie un renchérissement des terrains vacants et, forcément, du loyer des maisons construites sur ces terrains.

L'achat des terrains est devenu une spéculation, et n'est plus à la portée que des professionnels.

Le père de famille français ou annamite qui édifie une demeure pour lui et les siens ne peut lutter contre ceux qui font de la construction une industrie.

Il y a un moyen terme à chercher, et on peut le trouver. Si l'institution d'un office d'habitations à bon marché est une œuvre qui semble dépasser les forces et le rôle d'une municipalité, qui ne veut point engager ses commettants dans les aventures, — si elle est une œuvre gouvernementale à laquelle nous entendons bien, d'ailleurs, nous intéresser, — par contre, il est possible dans la distribution des aliénations de terrains communaux de procéder de telle sorte que le nombre de terrains soit beaucoup plus grand et que leur prix total, utile à l'équilibre du Budget, reste le même. Nous envisagerons d'ailleurs, au moment où le rendement du contrat passé avec la Société d'Electricité va, en faisant disparaître les dettes de la ville, fournir au budget une annuité importante, une opération d'une certaine envergure. — Il s'agit d'affecter une forte partie du produit des aliénations de terrains d'une part à la constitution d'une cité ouvrière et, d'autre part, à la création de quartiers où des lots seront cédés à des conditions particulièrement avantageuses à des Français et à des Annamites ; on pourrait, en outre, imposer aux acquéreurs l'obligation soit d'habiter eux-mêmes, soit de louer à un tarif fixé d'avance. Il y aurait lieu enfin de tenir compte de facilités à accorder aux familles nombreuses. L'exemple donné par le Gouvernement général il y a un certain nombre d'années, et qui a abouti au peuplement du quartier de la Citadelle, n'a pas été suffisamment étudié. Il est possible, en utilisant les résultats de cette expérience, de faire mieux encore et d'arriver à décongestionner les quartiers actuellement bâtis, tout en faisant baisser le prix des loyers.

Nous avons été avisés, depuis que nous avons signalé aux habitants de la ville de Hanoi notre désir d'entreprendre de façon rationnelle la lutte contre le taudis, que des personnalités marquantes en avaient eu déjà l'idée. Nous savons que, notamment, un éminent praticien a entrepris à ce sujet une action et une propagande parmi les indigènes. Nous sommes heureux de nous trouver en communauté d'idées en matière sociale avec tous ceux qui veulent améliorer le sort des habitants peu fortunés de notre ville. Certes, l'idée est dans l'air et nous ne prétendons point en avoir le monopole. Notre concours est acquis à tous ceux qui travailleront dans le même sens que nous. Nous n'ignorons pas, d'ailleurs, que le rôle d'une municipalité est de donner l'exemple, et de démontrer en la réalisant la possibilité d'une amélioration. Heureuse si elle voit suivi cet exemple qu'elle a donné, et s'il en résulte un mieux-être et une transformation dans le sens souhaité.

Ce serait le fait d'esprits étroits que de prétendre borner l'action sociale à la question des logements. Nous envisagerons toutes les possibilités d'amélioration du sort de ceux qui souffrent. **Le spectacle de la misère dans Hanoï déshonneure notre ville.** Nous ferons appel tant au Gouvernement général qu'au Gouvernement local pour obtenir des ressources qui permettent, sans engager les finances de la ville, le soulagement des malheureux qui y viennent de tous les points du Tonkin.

— Nous demanderons aussi à exercer notre contrôle en dehors des limites territoriales urbaines ; on a, ailleurs, commis l'erreur de laisser se nouer une ceinture qui étrangle, enlaidit ou souille de grandes villes. Nous désirons que la ceinture de Hanoï soit digne d'elle ; qu'il ne se constitue pas en bordure du territoire urbain une frange lépreuse de mesures, de fours à briques ou à chaux dégradant nos paysages, et gâtent nos promenades.

— Dans l'intérieur de la ville, nous serons jaloux de la beauté et des aspects pittoresques qui séduisent les étrangers comme nous-mêmes et **nous n'oublierons pas que ces aspects, ces arbres, ces jardins, ces constructions originales et naïves, qui sont le patrimoine du Vieil Hanoï, en sont aussi une des richesses, et que nous n'avons pas le droit de les laisser disparaître.** Nous ne nous figerons pas, d'ailleurs, dans l'admiration du passé ; nous serons favorables aux tentatives conçues dans l'esprit le plus moderne

pour fournir les terrains de jeux, les installations sportives ou hygiéniques que leur dispersion actuelle prive d'une partie de l'utilité qu'on est en droit d'en attendre.

Nous avons, dans notre déclaration initiale, affirmé nos préoccupations en ce qui concerne le [port fluvial de Hanoï](#) et la protection de la ville contre les inondations. Le souci que nous avons de ne pas leurrer des concitoyens avertis nous a dicté des paroles prudentes. Certes, la création à Hanoï d'un port fluvial moderne et bien équipé s'impose ; encore plus essentielle est la protection de la ville contre les inondations. Si, sur le second point, il a été effectué des travaux qui, sans être définitifs et complets, constituent, par rapport à la situation qui existait il y a seulement quatre ans, un progrès considérable, sur le premier, par contre, tout reste à faire, et rien n'est commencé. Mais il faut reconnaître d'autre part qu'en présence des forces naturelles mal connues qui régissent souverainement le delta du fleuve Rouge — ce pays géologiquement inachevé, a-t-on dit justement —, l'action d'un conseil municipal suggérant des travaux et des ouvrages gigantesques doit s'avérer circonspecte. Nous demanderons que toutes les solutions envisagées nous soient soumises ; nous vérifierons chaque fois s'il a été tenu compte de la sécurité et des intérêts de la ville dans toute la mesure nécessaire. Mais ne nous dissimulons pas que le problème est complexe. M. de Monpezat, délégué de l'Annam, l'a étudié sous toutes ses faces depuis fort longtemps et les solutions qu'il a indiquées semblent à la fois les plus originales et les plus justes. Et cependant aucune décision n'a encore a été prise. Nous ferions preuve de la présomption la plus grande en promettant une solution immédiate. Ici encore, nous ne pouvons vous offrir qu'une vigilance et une bonne volonté sans défaut.

Au terme de cet exposé qui est déjà long — nous nous en excusons auprès de nos lecteurs — et qui, cependant, est loin d'être complet, nous reconnaissons bien volontiers qu'on pourra nous reprocher d'avoir bien peu tenté de flatter nos électeurs, que nos promesses sont rares, que les questions enfin qui nous préoccupent n'intéressent pas exclusivement ceux qui sont appelés à nous désigner mais tous les habitants de Hanoï.

Ce reproche, nous l'acceptons bien volontiers, ou plutôt non ; nous connaissons nos concitoyens, il ne nous le feront pas. Ils savent ce que nous avons accompli, notre passé leur est garant de notre action future. Et nous savons être en communauté d'âme avec tous les gens de cœur, avec tous nos concitoyens. Ni eux, ni nous ne poursuivons un intérêt étroit, des préoccupations personnelles, des vues spécifiquement électorales. Nous voulons que la France, la grande civilisatrice, humaine et douce, voie partout où elle est présente, fleurir les bienfaits qu'elle apporte ; nous voulons ce qu'elle veut : partout améliorer le sort de ceux qu'elle protège, ennobrir, unir tous ceux qui vivent à l'ombre de son drapeau.

Et nous sommes persuadés qu'en faisant de Hanoï une ville en tout tous points digne de la France, nous agirons non seulement pour le bien de notre Patrie, mais encore pour le bien de chacun des Français de notre chère Cité.

Vive Hanoï, ville française

Ont signé :

Eug. DASSIER, industriel, conseiller sortant,  
P. de FEYSSAL, inspecteur de l'Enregistrement, conseiller sortant.  
Ch. LAGISQUET, architecte, 2<sup>e</sup> adjoint au maire, conseiller sortant.  
A. MALBERT, chef de division à la Cie du Yunnan, conseiller sortant  
Docteur SARRAILHÉ, conseiller sortant.  
J. TRIAIRE, industriel, conseiller sortant.  
E. VIDAL, négociant, conseiller sortant.  
Lieutenant-colonel BONIFACY.  
G. HOULIÉ, professeur agrégé de l'Université  
E. LAFON, pharmacien.

J. LESCA, directeur des G. M. R.  
P. LESTERLIN, administrateur des Services civils en retraite.  
Docteur R. MARLIANGEAS.  
M<sup>e</sup> G. MANDRETTE, avocat-défenseur.  
ROGER, architecte diplômé par le gouvernement.  
TISSOT, résident supérieur honoraire.

---

1<sup>er</sup> tour municipales  
EN INDOCHINE  
Hanoï  
(*Les Annales coloniales*, 8 mai 1929)

Ont été élus à Hanoï, au premier tour,  
MM. Marliangeas, médecin, et Mandrette, avocat.  
Il y a ballottage pour les autres sièges.  
La campagne électorale et les élections se sont déroulées dans un calme complet au Tonkin. Aucun incident à signaler.

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1929)

Visite de courtoisie. — M. l'administrateur Delsalle, résident maire, est allé saluer ce matin à la résidence supérieure M. le résident supérieur au Tonkin Robin, rentré hier soir de sa grande tournée dans la Haute Région.

---

Les élections municipales de Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 13 mai 1929)

Le scrutin de ballottage a eu lieu à Hanoï sans incident.  
La liste formée par les conseillers sortants, qui a compté deux succès dimanche dernier, a enlevé, aujourd'hui 14 autres sièges.

Inscrits : 1.395  
Votants : 528.

Ont été élus : M. Tissot, résident supérieur honoraire, avec 355 voix ; M. Lesterlin, administrateur en retraite, 353 ; M. de Feyssal, inspecteur de l'Enregistrement, conseiller sortant, 353 voix ; Lagisquet conseiller sortant architecte, 341 voix ; M. Houlie, professeur agrégé de l'université, 340 voix ; M. Lafon, pharmacien, 333 voix ; le lieutenant-colonel en retraite Bonifacy, 323 voix ; le docteur Sarrailhe, conseiller sortant, 322 voix ; M. Lesca, directeur des Grands Magasins Réunis, 318 voix ; 318 voix ; M. Malbert, chef du service à la Compagnie du Yunnan, conseiller sortant, 315 voix ; M. Roger, architecte, 314 voix ; M. Triaire, industriel, conseiller sortant, 301 voix ; M. Dassier, directeur du garage Aviat, conseiller sortant, 295 voix ; M. Vidal, négociant, conseiller sortant, 292 voix.

Le candidat le plus avantage de la liste adverse, le docteur vétérinaire Bergeon, arriva avec 95 voix de moins que le dernier de la liste élue.

---

Hanoï  
2<sup>e</sup> tour municipales  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1929)

Le bureau de vote indigène a été présidé par M. de Feyssal. Les électeurs ont voté avec beaucoup d'empressement, mais dans le calme le plus absolu. A 9 heures les réel sulfaté suivants étaient proclamas.

ÉLECTIONS MUNICIPALES ANNAMITES

Résultats du scrutin de ballottage du 12 mai 1929

Nombre d'électeurs inscrits 2.500

Nombre de votants 1.104

Bulletins blancs 6

Bulletin portant des signes extérieures. 18

Nombre de suffrages exprimés 1.080

Ont obtenu :

MM. Nguyêñ-Lê	816 voix élu
Dô mini Dac	757 voix élu
Trân-van-Lai	682 voix élu
Hoang dinh-Trac.	654 voix élu
Nguyêñ-Thiêñ	649 voix élu
Nguyêñ-khac-Nguyêñ	544 voix élu
Trân-quan-Lam	460 voix élu
Trinh xuân-Nghia	420 voix élu
Trân-viêt-Soan	316
Nguyêñ-van-Vinh*	298
Lê van-Phuc	266
Dô Thàn	261
Lé-van Nghi	236
Nguyêñ-huy Hoi	206
Lé quang-Long	190
Nghiêm xuan-Miên	176
Lê thuân Khoat	162
Lé dinh-Ngoan	144
Ngô-nhât-Thang	58
Tu-ngoc-Liên	20

---

Deuxième tour municipales  
EN INDOCHINE  
Hanoï  
(*Les Annales coloniales*, 13 mai 1929)

La liste Marliangeas et Mandrette passe au complet.

Sont élus : MM. Pissot, Lesterlin, de Feyssal, Lagisquet, Haulie, Lafont, Bonisasy, Sarailhe, Lesca, Malbert, [Gaston] Roger\*, Triaire, Dassier, Vidal.

---

Pierre-Abel DELSALLE, résident maire

Élections et habitations à bon marché  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mai 1929)

Un candidat aux élections, ou une liste, a coutume d'exposer un programme où il s'agit de promettre aux électeurs plus de beurre que de pain et le grand art consiste à savoir « interpréter les signes des temps » et connaître les désirs du corps électoral.

Le corps électoral est, en fait, à Hanoï, une aristocratie de 5 à 600 votants au maximum, soit une majorité de 260 à 300 personnes qui prétendent diriger les affaires de 125.000 habitants. Il est donc assez amusant d'entendre parler à ce sujet de démocratie.

Ce *démos*, en fait, que désire-t-il ?

Il n'était pas difficile à Hanoï de démêler quatre choses.

1° — *Démos* est très satisfait de [la] façon dont, depuis quelques années, les affaires de la ville sont menées ; il a comme une idée que le mérite en revient surtout aux résidents-maires qui se sont succédé et à un excellent personnel, en particulier à la voirie ; il souhaite que cela continue.

2° — Il trouve que la vie est chère, surtout le logement ; il a l'impression qu'il y aurait peut-être quelque chose à faire pour enrayer l'augmentation des loyers.

3° — Il est enchanté des progrès faits pour la propreté de la ville, mais c'est précisément ce qui lui a donné l'idée qu'on pourrait faire mieux et en particulier imiter d'autres pays dans la lutte contre les moustiques.

4° — Il ne veut entendre parler à aucun prix de politique de parti.

Une première liste s'est présentée, qui avait très bien saisi ces quatre points.

Elle comprenait d'abord tout ce qui restait de conseillers sortants, auxquels les électeurs étaient heureux de témoigner leur satisfaction. Les nouveaux candidats comprenaient des gens d'idées assez divergentes, en ce qui concerne précisément cette politique à éliminer, mais offrant au point de vue purement municipal de bonnes garanties de compétence.

Dans sa profession de foi, qui aurait gagné à être plus claire, elle promettait tout simplement de continuer la politique municipale dont la population était satisfaite, et, en ce qui concerne la question des loyers, de procéder à des ventes plus nombreuses de terrain en vue d'essayer d'en faire baisser les prix.

Cette première liste étant d'abord la seule, les journaux dans lesquels elle publia sa profession de foi crurent bon d'y ajouter quelques vœux courtois.

Une seconde liste alors se présenta, également composée d'hommes d'idées diverses, allant de l'Action française au parti socialiste, mais tous offrant les meilleures garanties. Et l'électeur eût été perplexe et probablement réduit à jouer à pile ou face si cette seconde liste avait manœuvré plus habilement, avait publié son programme à titre de publicité dans tous les journaux et avait essayé de contrebalancer, par un programme un peu plus net et plus détaillé, ses deux causes d'infériorité. Car elle avait deux causes d'infériorité ; elle ne comprenait pas de conseillers sortants, semblait donc par là critiquer l'ancien conseil ; et elle venait tardivement.

Elle essaya, mais maladroitement.

Elle glissa un mot malencontreux en se disant « plus démocratique », évoquant ainsi précisément ce qui déplaît au corps électoral hanoïen et sous une forme bien vieillie. Puis elle manqua d'imagination quant au reste du programme. Elle n'apportait une idée nouvelle qu'en ce qui concerne la question des logements ; malheureusement, une idée simpliste : l'appel au budget ; en fait : prendre dans la poche de l'un pour mettre dans la poche de l'autre. Cela rappelait les essais malheureux tentés depuis dix ans par beaucoup de villes ou d'états européens. L'idée était pourtant séduisante, vu la composition spéciale de la « démocratie » votante.

Il s'agissait d'augmenter les impôts de la masse pauvre et non votante, pour procurer un abaissement des loyers du petit corps électoral. Et puis cela ouvrait des perspectives à certains entrepreneurs, à certaines sociétés foncières.

Seulement le corps électoral de Hanoï n'est pas disposé à abuser de sa situation. Il se rend compte qu'il forme une aristocratie déjà assez privilégiée ; il est assez averti pour savoir ce qui s'est passé à Paris ou ailleurs et pour comprendre que, si une ville loue 900 \$ par an une villa coûtant 12.000 \$ et qui, normalement, doit se louer au moins 1.200 \$, il y a 3.400 \$ qu'il faudra demander au contribuable. Il comprend que cette villa, qui coûterait 12.000 \$ à un particulier attentif à ses intérêts et serré dans ses comptes avec les entrepreneurs, coûterait 16.000 \$ à une municipalité, que c'est donc à 700 \$ que s'élèvera le trou à boucher.

Il comprend aussi que si la Banque prête de l'argent à un taux très bas, cet organe de bienfaisance saura se rattraper autrement.

Et puis le corps électoral hanoïen se méfiait de toutes ces histoires de subventions et se rendait compte, bien que la première liste se fût montrée pauvre d'idées sur la question, que la liste n° 2, elle, apportait des idées fausses.

En ce qui concerne l'hygiène, la liste n° 2 fit un amusant pas de clerc. Une excellente idée, savez-vous, et que nous reprendrons ; mais il y a la manière, et l'occasion, de la présenter. La liste n° 2 la présenta à contretemps, et fut, ridicule mortel, aussitôt dénommée « liste des vespasiennes »

Autre gaffe : Ne réveillez pas le chat qui dort. Pourquoi être allé provoquer sur un terrain où il est très fort, amener à la tribune, où il est comme Paderewsky à son piano, le directeur de la *Volonté indochinoise*. Et pourquoi servir des arguments vagues et des chiffres non contrôlés à un orateur bien documenté ?

Pour avoir cherché à la question des loyers la solution paresseuse et pour l'avoir paresseusement présentée, la liste numéro deux ajoutait une seconde faute à la première et perdait les chances d'un panachage, qui eût remplacé par des éléments pris chez elle certains éléments faibles de la liste n° 1. Il est certain, par exemple, que M. le vétérinaire Bergeon aurait dû être élu, et beaucoup regretteront sincèrement son échec.

.....

La mairie d'Hanoï  
(*Les Annales coloniales*, 5 juin 1929)

M. Delsalle (Pierre-Abel), administrateur de 1<sup>re</sup> classe des services civils de l'Indochine, a été placé hors cadres pour exercer les fonctions de résident maire d'Hanoï pendant la période durant laquelle M. Tholance assurera l'intérim de la direction de l'Instruction publique de la colonie.

Auguste THOLANCE, résident maire (2)

Nouvelles du Tonkin

M. Auguste Tholance reprend sa place à la mairie de Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1930)

L'administrateur Delsalle quitte la mairie d'Hanoï, pour diriger les bureaux de la résidence supérieure du Tonkin, en remplacement de l'administrateur Douguet. Il sera

remplacé à la résidence-mairie par l'administrateur Tholance, qui remplit actuellement les fonctions de directeur de l'Instruction publique

---

Au sujet de l'évacuation de paillotes  
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1930)

La Commission municipale chargée d'examiner la question de l'évacuation des paillotes boulevard Gia-Long prolongé, qui devait se réunir le 16 mars, a reporté sa réunion.

Les paillotes s'élèvent encore au nombre d'une cinquantaine. Il est question d'accorder aux propriétaires une indemnité de cent piastres par maison. Cette somme dédommage largement les frais de démolition et de déménagement.

Les parcelles de terrain qui deviendront disponibles, seront divisées en une quarantaine de lots. Chaque lot aura une façade de 12 m. 50 au moins et une superficie totale de 450 à 500 mq. environ. Ces terrains seront vendus à des prix raisonnables aux Européens qui désirent construire des maisons à bon marché.

---

GUILLEMAIN, résident maire

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HANOÏ

Session ordinaire de mai 1931

Séance du jeudi 28

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mai 1931)

(*Les Annales coloniales*, 13 août 1931 : résumé)

M. l'administrateur Guillemain, résident-maire, sera entouré de MM. les conseillers municipaux français et indigènes et de ses collaborateurs immédiats ; chef du secrétariat général, chef du service financier ; chef de la voirie ; chef du service des eaux et de l'électricité ; régisseur comptable du mont-de-piété.

En signe de deuil, l'assemblée municipale observera tout d'abord une minute de silence : elle a perdu récemment M. le lieutenant-colonel Bonifacy ; après lui avoir fait des funérailles solennelles, elle tient, avant d'ouvrir sa session de mai, à marquer que son souvenir reste pieusement conservé à l'hôtel de ville.

M. le lieutenant-colonel Bonifacy présidait plusieurs commissions, était membre de certaines autres ; il convient de le remplacer.

À la présidence de la commission des rues, M. le résident supérieur honoraire Tissot, le remplacera ; à la commission des travaux ce sera M. l'architecte Roger ; à la commission du cadastre M. Malbert ; à la commission de révision des listes électorales M. le résident supérieur honoraire Tissot ; à la commission de surveillance de la prison, enfin, M<sup>e</sup> Mandrette.

Un vote, en séance public, régularise les consultations à domicile. La femme Dinh thi Nho, veuve de l'ex-caporal Ng. xan Cai, obtient un secours égal au montant de deux mois de solde. Une somme de 100 piastres est affectée à la souscription en vue de l'érection d'un monument au maréchal Douglas Haig.

Le budget supplémentaire de la ville et du mont-de-piété pour 1931 ; le compte administratif et de gestion de l'exercice 1930 ; le budget supplémentaire du bureau de bienfaisance ; le compte administratif et de gestion du bureau de bienfaisance pour

1930 ; le compte administratif du mont-de-piété pour 1930 sont approuvés sans la moindre observation, l'examen en ayant état fait très soigneusement en commission.

Cependant M. le résident-maire tient à souligner combien l'aide de MM. Chapat, Quezenc, Balzer lui a été précieuse aux finances, aux contributions directes, au mont-de-piété ; partout, la gestion a été excellente.

M. le docteur Le Maux obtient un dégrèvement de consommation d'eau sur la base de 0 \$ 09 pour les 45 premiers m<sup>3</sup> et de 0 p. 07 pour l'excédent. M. Anziani voit rejetée sa demande d'abonnement au tarif industriel.

La demande d'indemnité de change suivant l'arrêté du 30 septembre 1929 présentée en faveur de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Cougul et de M. Canioni est accordée.

Madame Valezy a présenté une demande de concession gratuite au cimetière ; une somme de 250 piastres égale au montant des droits à verser lui est accordée ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Saumont obtient une concession gratuite pour son mari, ancien combattant ; de même M<sup>me</sup> Mohammed.

Le conseil approuve le projet de cahier des charges pour la fourniture d'essence, de ciment et d'asphalte ; il approuve également le plan d'alignement du quartier du Vélodrome ; le prolongement du collecteur du boulevard Gia-Long dans la rue Wielé ; le projet d'échange entre la ville et Le-thi-Ca de la parcelle S. 612/2 ; la ville paiera une somme de 1.088 piastres et Le-thi-Ca payant le m<sup>2</sup> à raison de 8 piastres ; le projet d'expropriation par voie d'échange de l'immeuble sis n° 445 de la Section I ; le projet d'expropriation par voie d'échange de la parcelle n° 73 de la Section U, moyennant une soulté de 206 piastres à verser par le propriétaire ; le projet d'expropriation amiable par voie d'échange de la parcelle n° 66-3 de la S. U ; le projet d'expropriation amiable par voie d'échange de la parcelle n° 42-4 de la S. M. moyennant une soulté de 147 piastres ; le projet de mise à l'alignement de la parcelle n° 236-1 de la Section F ; moyennant une soulté de 1814 piastres ; le projet de mise à l'alignement de la parcelle n° 236 1 de la Section F, moyennant le prix de 12 piastres le m<sup>2</sup> ; le projet de mise à l'alignement des immeubles n° 6, 7, 8 et 9 de la Section I moyennant le prix de 10 piastres le m<sup>2</sup>.

La ville décide de transiger aimablement au sujet d'un empiétement sur la parcelle P. 855, à raison de 8 piastres le m<sup>2</sup>.

La ville fixe, comme suit, les tarifs de location pour les terrains sis à Bach Mai et récemment acquis par elle de l'État Français : 0 p. 05 le m<sup>2</sup> pour construction de case en pisé ; 125 piastres l'hectare pour les cultures maraîchères.

Le conseil approuve la cession à la nommée Nguyen-thi-Chat d'une parcelle de 216 m<sup>2</sup> prélevée sur les immeubles n° 658 et 670 Section S, aux prix de 8 piastres le m<sup>2</sup>.

La demande de M. Steger, 18 bis, boulevard Félix-Faure, au sujet de la consommation d'eau est accordée : sur la case de 0 p. 09 le m<sup>2</sup> pour la consommation ordinaire et de 0 p. 06 pour le supplément.

Le conseil approuve l'exécution des travaux pour l'augmentation de la distribution d'eau potable.

Il approuve également le projet de modification à l'arrêté de M. le résident supérieur en date du 3 décembre 1924, relatif à l'impôt foncier à percevoir dans la ville de Hanoï.

L'enlèvement de la machine Farcot, actuellement à l'usine électrique, est décidé ; cette machine sera vendue aux enchères.

L'expropriation amiable par voie d'échange de 309 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 119 de la Section R est accordée moyennant soulté à payer à la ville de 1.823 piastres.

Le conseil décide l'acquisition par voie d'échange de la parcelle 1717, de la Section C.

Il donne avis favorable à la demande de location de terrain communal présenté par l'association des fonctionnaires indigènes du Gouvernement général.

Il fixe, comme suit, le tarif de location relatif à l'occupation des fossés sis au centre de la digue de protection : 25 piastres l'hectare.

Après examen, il rejette la requête formulée par M. Robert Joseph, relative à la construction, sur un terrain domanial d'un passage couvert avec station de bains douche. — H. de M.

---

## CONSEIL MUNICIPAL

---

### SESSION D'AOÛT 1931 (*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1931)

Le conseil municipal de la ville de Hanoï est convoqué en session ordinaire pour le jeudi 27 août 1931 à neuf h. du soir. L'ordre du jour de cette session comprend :

1. Régularisation des consultations à domicile ;
2. Demande de secours formulée par Bui thi Vang, veuve du garde de 2e classe Tran huu Ty ;
- 3 Modification de l'art. 5 de l'arrêté du 5 août 1929 sur l'exploitation des abattoirs municipaux\* ;
4. Maintien de la contribution supplémentaire de 15/100 additionnels aux diverses contributions directes perçues sur le territoire de la ville de Hanoï pour l'exercice 1932 ;
5. Relèvement du prix d'abonnement du Bulletin municipal ;
6. Demande de dégrèvement sur la consommation d'eau formulée par Mme Boisson ;
7. Dégrèvement sur la consommation d'eau accordé au Régisseur des eaux ;
8. Virement de crédits du budget supplémentaire de 1931 (Continuation de l'égout rue Wielé) ;
9. Installation d'un kiosque pour vente de cigarettes demandée par M. Roques ;
10. Modification de l'article 51 de l'arrêté du 19 février 1930 réglementant la santé publique dans la ville de Hanoï — Notion de vue directe et prévision d'un passage permettant le Service des vidanges dans les maisons d'habitations ;
11. Demande de concession gratuite au cimetière municipal formulée par Mlle Patard ;
12. Demande de concession gratuite au cimetière formulée par M. Charles Florentin ;
13. Demande de concession gratuite au cimetière municipal formulée par M. Louis Monestier ;
14. Plan d'alignement rectificatif de la rue de la Philharmonique ;
15. Attribution d'indemnité diverses de déguerpissement ;
16. Rectification des limites de la Pépinière municipale ;
17. Demande de secours formulée par le nommé Ng. van Thinh, collecteur des Marchés, démissionnaire pour raison de santé ;
18. A. S. Liquidation de la pension d'ancienneté de M. Wilkin, Jean, Constantin, chef de bureau hors classe de la Mairie ;
19. Liquidation de l'indemnité de réinstallation de M. Wilkin.
20. Dégrèvement accordé au régisseur des eaux.
21. Demande de dégrèvement sur la consommation d'eau formulée par M. Paleng, n° 34, boulevard Jauréguiberry ;
22. Demande de dégrèvement sur la consommation d'eau formulée par M. Nghiêm van Tri n° 4 rue ( h. Confier ) ;
23. Projet de location d'un terrain communal destiné à l'érection du siège social de l'Association amicale de secours mutuel des fonctionnaires des différents services du Protectorat du Tonkin ;
24. Demande de concession gratuite au cimetière formulée par M. Guyon de Chemilly ;

25. Demande de secours formulée par le nomme Ng. van Dat, collecteur des marchés, démissionnaire pour raison de santé.

---

Le numérotage des maisons à Hanoï  
(*Les Annales coloniales*, 25 août 1931)

L'administrateur-maire, M. Guillemain, vient de signer un arrêté portant réglementation de la désignation des rues de Hanoï.

Aux termes de cet arrêté, les plaques émaillées seront fournies soit par la ville qui les délivrera aux intéressés au prix de 40 cents l'un, soit par les intéressés à la condition toutefois que les plaques, soient d'un modèle identique à celui adopté par la ville.

Dans le cas où les propriétaires ne se conformeraient pas à ces prescriptions, il y sera pourvu par les soins du service de la voirie moyennant une taxe supplémentaire de pose de 15 cents, après un délai de quinze jours à compter de l'accusé de réception de la lettre d'avis envoyée par la mairie.

---

Demande de secours de madame Delaye  
(*Bulletin municipal de la ville de Hanoï*, 1<sup>er</sup> décembre 1931)

L'Administrateur-Maire lit son rapport de présentation ci-après :

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de secours que vient de m'adresser M<sup>me</sup> Delaye, domiciliée à Roanne.

La requérante est la veuve de M. [Joseph] Delaye qui a dirigé d'abord la maison Denis Frères et ensuite les Comptoirs généraux de l'Indochine. Son mari a été conseiller municipal de notre ville pendant 4 ans, de 1925 à 1929.

M<sup>me</sup> Delaye se trouverait dans une situation de fortune voisine de la misère et fait appel à votre assemblée municipale pour qu'elle lui vienne en aide.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire connaître si vous êtes d'avis de donner une suite favorable à sa demande et, dans l'affirmative, fixer la somme qui pourrait lui être donnée.

M. Lesca, rapporteur de la Commission des Finances, lit son rapport ainsi conçu :

Messieurs,

Votre Commission, après examen de la demande de secours de M<sup>me</sup> Delaye, estime qu'il n'y a pas lieu de donner satisfaction à la requérante qui n'est jamais venue à la Colonie et dont la situation de fortune est inconnue.

M<sup>me</sup> Delaye ne donne aucune preuve de la gêne dans laquelle elle prétend se trouver.

Hanoï, le 23 novembre 1931

Le Rapporteur,  
Signé : LESCA

La proposition de la commission adoptée à l'unanimité.

---

MONSIEUR MONGE,

DIRECTEUR DE LA COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES,  
DE PASSAGE À HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1932)

M. l'administrateur Guillemain, résident maire

---

Au conseil municipal de Hanoï  
(*Les Annales coloniales*, 26 janvier 1932)

Les commissions des finances et des travaux se sont réunies à la mairie, pour procéder à l'examen du projet de budget municipal de 1932.

Les recettes et les dépenses sont arrêtées à la somme de 1.855.453 piastres contre 1.801.460 piastres en 1931. Soit une augmentation de 50.993 piastres. Cette augmentation est due en grande partie, aux dépenses occasionnées par l'entretien de la police urbaine et ries écoles primaires franco-annamites.

Pour équilibrer le budget, des économies s'effectuent notamment sur des crédits affectés au chapitre des travaux. Par contre, il est prévu pour l'année prochaine, une réduction de soixante-dix mille piastres sur l'impôt des patentes. Cette réduction est motivée par la crise économique qui sévit actuellement dans toutes les branches commerciales et industrielles.

Le budget du mont-de-piété\* s'élève à 135.000 piastres soit une augmentation de 5.000 piastres environ sur le budget de 1931.

Le budget des pensions est arrêté à la somme de 28.500 piastres.

Les trois budgets ont été approuvés à l'unanimité sans modification.

Les commissions ont pris acte d'un premier versement de 15.000 piastres fait par le Protectorat à la ville et destinés à couvrir les frais de remblaiement du vélodrome de l'avenue Puginier. Le complément sera versé par la Résidence supérieure aussitôt que les travaux seront définitivement terminés.

Tous les projets relatifs à l'échange et à la cession de terrains communaux, ont reçu l'assentiment unanime des conseillers.

---

Hanoï  
LE MARIAGE DE MADEMOISELLE ANNE-MARIE BONIFACY, FILLE DE NOTRE TRÈS REGRETTÉ COLLABORATEUR ET AMI M. LE LIEUTENANT-COLONEL BONIFACY  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1932)

Prise de fonctions. — M. le résident supérieur au Tonkin Robin\* ; M. le gouverneur des colonies Tholance ; M. l'administrateur Guillemain prendront leurs nouvelles fonctions le 2 décembre, pour l'embarquement à Saïgon de M. le gouverneur général Pasquier.

---

DÉPART M. LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR GUILLEMAIN\*  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1933)

Le départ de M. le résident-maire et de madame Guillemain. — Par le prochain *Claude-Chappe* vont nous quitter, rentrant en congé en France, M. l'administrateur résident maire et madame Guillemain qui laisseront ici le meilleur souvenir.

M. l'administrateur Guillemain, qui nous venait de Langson, puis de Hadong, après avoir servi jadis longtemps en Annam, a donné, à la tête de la municipalité hanoïenne, la pleine mesure de son savoir faire. Grâce à lui, notre ville a continué à se développer, à s'embellir.

Les importantes questions de l'eau, de l'électricité, ont été traités avec prudence et un souci très met des intérêts de la cité.

Une période de travail méthodique suivi vient de se dérouler, chacun ayant les yeux fixés sur le chef, tandis qu'une collaboration des plus étroites groupait tout le conseil autour de M. Guillemain

Les finances sont saines, l'ordre règne partout, M. l'administrateur maire laisse la ville en parfait état ; qu'il eu soit remercié.

Remercions et félicitons aussi madame Guillemain qui s'est dévouée de grand cœur aux œuvres de charité, qui a organisé des fêtes dont le succès a été complet, et qui emporte ainsi la gratitude de tous, Français et Annamites.

Nous prions M. le résident maire et madame Guillemain d'agréer nos meilleures souhaits de bon voyage et d'heureux congé en France.

---

ECKERT, administrateur-maire (2)

Le meeting du 21 juillet à Saïgon et la Banque de l'Indochine  
(*Chantecler*, 3 août 1933)

Nous avons eu ici, à Hanoï, il y a trente-six ans environ, un maire élu, un autre M. Lacaze, également brave homme et très calme d'habitude. N'empêche qu'un soit, en séance du conseil, et alors qu'un conseiller municipal, interpellant au sujet d'une affaire épineuse, lui posait cette question :

— Mais si les autorités supérieures, le.gouvernement vous demandaient d'agir quand même, suivant leurs directives, qu'est-ce que vous leur répondriez ?

— Ce que je répondrais, s'exclama le père Lacaze, pour une fois très emballé... je leur répondrais...»

Et il lâcha carrément le mot historique.

Si M. Lacaze, de Saïgon, avait répondu de la même manière, il y a gros à parier qu'il aurait eu un succès formidable.

---

AU CONSEIL MUNICIPAL  
(*Chantecler*, 31 août 1933)

Le 23 août à 21 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Eckert, administrateur-maire.

Étaient présents :

MM. Tissot, premier adjoint,

Marliangeas, Mandrette, Lesterlin, Dassier, Nguyén-Lê, Do-dinh-Dac, Tràn-van-Lai, Hoang-dinh-Trac, Nguyè.n-Thiêu, Ng-khac-Nguyên, cm.

MM. Lagisquet, de Feyssal, Lafon\*, Dr. Sarrailhé, Lesca, Malbert, Houlié et Roger, étaient absents excusés.

Assistaient également à la séance, M. Régnier, administrateur, chef du secrétariat, ainsi que MM. le Dr Théron, Oliver<sup>7</sup>, Lavigne, Batsère, Deschamps, chefs de service.

Après l'élection de M. Dassier aux fonctions de secrétaire de la session, le procès-verbal de la précédente séance fut approuvé sans discussion.

Au cours de la discussion des diverses questions portées à l'ordre du jour.

M. le Dr Marliangeas, d'accord avec plusieurs membres du conseil, a signalé également le caractère inesthétique des poteaux en ciment armé servant au transport de force électrique et a ajouté que devant l'hôtel « Métropole », la S. I. E. [Société indochinoise d'électricité\*] avait même jugé utile de jumeler deux poteaux.

L'embellissement-de la ville étant en question, M. le Maire, à ce propos, a signalé que l'aménagement de la place Negrer était à l'étude et qu'il projetait, d'accord avec M. Pineau, architecte urbaniste à l'Inspection générale des Travaux publics, quelques améliorations pour dissimuler cet ensemble de constructions peu en harmonie avec le charme si prenant du Petit Lac.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1933)

La nomination de M. Eckert comme résident supérieur p. i. au Laos. — *L'Avenir* a annoncé samedi la nomination de M. Eckert comme résident supérieur p.i. au Laos. Tout en félicitant M. Eckert de sa nomination, nous ne pouvons que regretter son départ, alors qu'il s'était attelé à une tâche qui consistait à faire de Hanoï un des plus belles villes d'Extrême-Orient.

Un mouvement va suivre cette nomination;

M. l'administrateur Virgitti, le sympathique chef de cabinet de M. le résident supérieur, viendra à la mairie [...].

---

VIRGITTI, résident maire

Une séance du conseil municipal de Hanoï

Mardi 24 février 1934

Le compte-rendu de *l'Avenir du Tonkin* et notre modeste glose

par CATON [= Cucherousset]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 mars 1934)

Notre nouveau résident maire,

M. l'administrateur des S. C Virgitti, n'a pas été long à se mettre au courant de la lourde, mais intéressante et utile tâche qui lui fut confiée, au lendemain de la nomination de M. Eckert au poste de résident supérieur p. i. du Laos.

Nous l'avons suivi dès « ses premiers pas », oserions-nous dire ; nous avons signalé son activité quotidienne, nous avons été heureux de le voir diriger les débats de l'assemblée municipale, samedi, avec autant de maîtrise et d'audace qu'aurait pu en manifester un vétéran. (*Avenir du Tonkin*)

---

<sup>7</sup> André Oliver (1898-1939) : ingénieur Supélec, chef du service de la voirie de Hanoï (1927), puis de Phnom-Penh (1935). Chevalier de la [Légion d'honneur](#) du 24 mars 1923.

N. D. L. R. — Ce ne sont pas là, comme on pourrait le croire, de vains compliments ; volontiers nous les contresignons. M. Virgitti nous donne l'impression qu'il sera un excellent résident maire.

La séance fut d'autant plus rondement menée que l'ordre du jour ne contenait pas plus de deux petites douzaines de questions, questions soigneusement étudiées en commission et qui n'attendaient plus qu'un vote public, pour être renvoyées à leur exécution, comme on dit au Palais.

N. D. L. R. — Vingt-quatre questions, traitées en trente minutes, c'est-à-dire pas traitées du tout, en séance publique. Car contrairement à la lettre comme à l'esprit de la loi, et pour bien montrer à quel point il se fiche du public, le conseil municipal étudie toutes les questions dans le secret de commissions, où le public n'est pas admis. Le public devrait bien, aux élections prochaines, montrer qu'il se fiche des conseillers municipaux comme ceux-ci se fichent de lui.

Et c'est sans doute ce peu d'importance de la session qui fit que pas mal de sièges demeurèrent, ce soir-là, inoccupés.

N. D. L. R. — Et puis, il y avait le risque que fût posé par quelqu'un une question bien embarrassante pour les émules des édiles de Bayonne. Il était donc prudent de ne pas être présent à cette perte de face collective.

M. le résident maire était entouré de ses deux adjoints, MM. le Résident supérieur honoraire Tissot et Ch. Lagisquet. M. l'administrateur Larivière, chef du secrétariat, lui faisait vis-à-vis, ayant derrière lui tous les chefs de services municipaux.

N. D. L. R. — Très imposant, ce cérémonial ! Tel un recteur suivi des quatre facultés.

Le public était représenté par un de nos sympathiques concitoyens qui lorsque vint en discussion la question de l'aménagement des abords immédiats de la pagode du grand-Bouddha, eut bien voulu placer son mot et fournir quelques explications.

N. D. L. R. — Parlons qu'il s'agit ici du Président du « Souvenir français ». C'est qu'il ne badine pas, lui, et il a raison, avec les profanations de tombes des soldats de la conquête ; il estime que les soldats, morts pour assurer les prébendes des résidents-maires les fromages des gérants de monts-de-piété et les places de préséance des conseillers municipaux, avaient, aussi bien que les officiers, droit à la tombe individuelle qui, à leur mort, leur avait été affectée. Et M. Roux n'est peut-être pas le seul vieux Tonkinois à blâmer la municipalité d'avoir entassé les restes des soldats dans un ossuaire commun, alors qu'on conservait aux officiers leur tombe individuelle. C'est bon pour les calotins de croire que la mort efface les distinctions sociales.

La municipalité a, en effet, l'intention de procéder à des aménagements dans le quartier de la pagode du grand Bouddha ; mais elle n'entreprendra ces aménagements qu'avec un grand souci d'économie car, l'heure n'est pas aux folles dépenses.

N. D. L. R. — En attendant, le déménagement des morts est chose faite, presque subrepticement et, en tout cas, avec les distinctions hiérarchiques dont nous avons ci-dessus parlé. Quant aux folles dépenses, nous allons voir un peu plus loin pourquoi la ville n'a plus le moyen d'en faire.

Le conseil a sanctionné par un vote public les questions étudiées en commission et ayant trait à des acquisitions de terrain amiabes ou par voie d'échanges, à des cessions de terrain, à des expropriations amiabes.

N. D. L. R. — Tout cela, bien entendu, ne regarde pas le public, qui n'a le droit de connaître que la décision. On nous dira : Mais il n'y avait là que le représentant d'un journal. N'empêche qu'il représentait là tous ses lecteurs, c'est-à-dire, en fait, la grande majorité des électeurs.

Il a approuvé le quantum des secours, indemnités et gratifications proposés en faveur d'agents européens ou indigènes, — arrivant ainsi, une deml-heure après son entrée en séance, au bout de l'ordre du jour.

N. D. L. R. — Comme nous l'avons dit, 24 questions en une demi-heure.

M. l'administrateur-maire déclare alors avoir reçu, par l'entremise de la résidence supérieure, les très vifs remerciements de Madame Vve Pasquier pour tout ce que le conseil a fait au lendemain de la mort de son mari : tenue d'une session extraordinaire, éloge funèbre du défunt, nom de l'ancien gouverneur général de l'Indochine, ancien résident maire de Hanoï, donné a une rue.

N. D. L. R. — Il nous revient que d'aucuns ont déploré ce sacrilège, la dévictorugotisation d'un boulevard. Nous pensons toutefois que la gloire de Victor Hugo n'en souffrira pas et que l'on continuera, même en Indochine et même à Hanoï, à lire la *Légende des siècles*.

M. l'administrateur-maire expose ensuite qu'au cours de l'inspection qu'il a faite, peu après sa prise de fonctions, des écoles de la ville relevant du budget municipal, il lui a été suggéré de donner à certaines de ces écoles des noms de personnalités françaises et annamites ayant consacré leur vie à l'Enseignement. Au lieu de continuer à appeler : École du quai Clemenceau — École de Yen-Phu — École de la rue Jambert — Ecole de Sinh-Tu — École du boulevard Amiral-Courbet — École du boulevard Doudart-de-Lagré — École du boulevard Jauréguiberry — ne conviendrait-il pas de substituer les noms de : École Jean Dupuis — École Russier — École Pierre-Pasquier — École Nordmann, par exemple ?

N. D. L. R. — Tiens, nous ignorions que Jean Dupuis et Pierre Pasquier eussent consacré leur vie à l'enseignement ; mais passons.

Alors que toutes les autres questions ont demandé une moyenne de soixante-deux secondes, celle-ci a longtemps retenu l'attention du conseil, car elle était parfaitement enfantine. Les écoles sont fort bien nommées, par le nom de la rue ; comme cela elles sont faciles à trouver.

Notons d'ailleurs que la plupart de ces rues portent déjà des noms de personnage. Ne vaudrait-il pas mieux mettre dans chaque école, à la place d'honneur, un portrait du personnage à honorer, avec une courte notice ?

Pour les personnalités françaises, cela va tout-seul, leurs mérites étant bien établis, de même que leur réputation ; il n'en va pas de même pour certaines des personnalités anftamites proposées qui apparaissent au conseil comme de nobles inconnus.

N. D. L. R. — Retenons le manque de considération dans lequel sont tenus les Annamites ! Le monde entier sait qui sont les grands hommes : Russier, Nordman, etc; mais qui à entendu parler d'un Hoang-cao-Khaï, d'un Nguyen-tri-Phuong, d'un Phan-

than-Giang. « Qu'est-ce que ces nobles inconnus ? » s'écrie Tartempion, qui vient d'arriver il y a huit jours pour la première fois en Indochine ?

Comme il n'y a pas urgence absolue à la solution de cette question, qui vient aujourd'hui sous forme de simple suggestion, on pourra l'étudier plus à fond pour ne se prononcer qu'en toute connaissance de cause.

N. D. L. R. — Oh ! non, il n'y a pas urgence absolue pour le conseil de se ridiculiser encore davantage.

Et voici que quelqu'un vient à parler dans la conversation, car le débat proprement dit a été clos, avec la fin de l'ordre du jour, du mont-de-piété\*.

N. D. L. R. — Vous voyez d'ici ce quelqu'un chuchotant à son voisin: « Qu'est-ce donc que cette affaire du mont-de-piété à laquelle l'*Éveil de l'Indochine* a fait allusion ?

M. l'administrateur-maire n'est pas homme à cacher la situation, ou à recourir à quelques faux-fuyants indignes de son caractère et de la haute charge qu'il occupe : très nettement, il déclare que cette malheureuse affaire du mont-de-piété se traduit par un déficit de 238.000 piastres, bien heureux encore que l'appréciateur n'ait pas emmené avec lui quelques bons kilos d'or représentant la valeur de certains gages.

N. D. L. R. — Donc, M. le résident maire a bonne oreille « Ah ! ah ! mes petits amis, vous voulez savoir ce que c'est que l'histoire Stavisky hanoïenne. Rien de glorieux pour vous, mes enfants, ni d'ailleurs, je le regrette, pour mes prédécesseurs.

Et ce n'est pas leur faute, ni la vôtre, si ce coquin d'appréciateur n'a pas volé sous votre nez 500.000 \$ au lieu de 238.000. Il a, ma foi, eu bien tort de ne pas profiter de votre négligence à tous. »

Il y a un trou — que ne bouchera pas le déficit de caisse de 5.000 piastres, remboursé par M. Batsère, ni les quelques 10.000 piastres qu'après bien des démarches auprès de la Cour des comptes, on pourra récupérer sur les immeubles appartenant à l'ancien appréciateur, aujourd'hui décédé en Chine, paraît-il.

N. D. L. R. — Notons que M. Batsère, qui touchait 1.000 \$ par mois pour gérer le mont-de-piété, n'a jamais perdu un quart d'heure à s'en occuper. Et non seulement il a touché mais il continue à toucher en France de confortables rentes pour ne rien faire. Comme prime à la paresse, c'est parfait. Seulement, quelle insulte au travail ! Aux gens qui travaillent durement pour parfois ne rien gagner. M. Robin s'honorera en le destituant sans phrase ce fainéant et en lui faisant un procès en 238.000 \$ de dommages intérêts avec saisie-gagerie de tout ce qu'il peut avoir de biens et de créances, en particulier de sa solde et de son compte à la caisse des retraites.

M. l'administrateur maire affirme au conseil que pareille catastrophe ne se renouvellera et que, dès sa venue à la mairie, il a pris, quant à lui, toutes dispositions voulues en ce sens.

N. D. L. R. — Cette simple affirmation constitue un blâme sévère pour les prédécesseurs. Nous croyons très bien M. Virgitti quand il dit qu'avec un minimum d'attention et de prévoyance, pareille catastrophe pouvait être évitée. Mais alors, que vont faire les prédécesseurs ? S'ils étaient militaires, ce serait bien simple. Ils rembourseraient chacun selon son grade ; mais les conseillers municipaux, eux aussi, devraient y contribuer puisqu'ils délèguent deux d'entre eux pour surveiller.

Un arrêté de M. le gouverneur général du 6 février a nommé M. Ong-boun-Oai appréciateur garde magasin du mont-de-piété. C'est le fondé de pouvoirs de la Maison An-Yeng, personne fort honorablement connue sur la place et présentant de réelles garanties.

N. D. L. R. — Voici qui est stupéfiant ; c'est le comble de l'esprit de centralisation. Alors qu'est-ce que vous êtes, pauvres conseillers municipaux ? des cinquièmes roues à la charrette. Ce qu'on se f... t de vous, c'est rien de le dire !

Et pas un n'a demandé si le gouverneur général entendait substituer sa responsabilité à celle du maire et de la municipalité ! Et si, par hasard, le Chinois An Yeng, qui n'a sans doute pas déposé en garantie huit lingots d'or valant chacun 250:000 fr., disparaissait un de ces jours {quant aura succédé à M. Virgitti un résident maire négligent), laissant un trou de 500.000 \$ ? Car enfin, son prédécesseur aussi était fort honorablement connu sur la place et présentait de réelles garanties. Malheureusement, nous croyons savoir que, comme garantie, Ong boun Oai n'aurait donné que 12.000 \$. C'est maigre, s'il est comme son prédécesseur, un fermier occulte.

Un conseiller annamite demande alors la parole pour exprimer le mécontentement de la population indigène d'avoir, dans cette affaire, été laissée de côté. Il y avait des candidatures annamites: Aucune n'a été retenue

N. D. L. R. — Ils ont raison, les Annamites. Admettons qu'un appréciateur annamite commette la même erreur que Si-ta-vi-ky laoyeh (errare humanum est) ; au moins l'argent reste dans le pays.

M. l'administrateur-maire ne peut que se retrancher derrière la décision de M. le gouverneur général, juge souverain en l'espèce.

N. D. L. R. — Le gouverneur général est juge souverain en l'espèce ? Et les conseillers municipaux admettent ça ! Enfin, tant mieux ! alors c'est le gouvernement général qui trouvera les espèces, les 238.000 \$, pour dédommager le budget municipal ?

On demandé des bancs autour des balançoires au jardin botanique : il n'est pas difficile dé donner satisfaction sur ce point aux usagers.

N. D. L. R. — Enfin, passons aux choses sérieuses, les balançoires. Ces messieurs les conseillers sont à leur aise, ils sont si habitués à être envoyés à la balançoire !

On voudrait voir diminuer les tarifs des tramways, diminuer le prix de l'électricité, supprimer la taxe sur les bicyclettes.

M. Verjus, directeur de la Société des Tramways, arrive ces jours-ci : il sera saisi de la question.

Pour les plaques de bicyclettes : la taxe est trop jeune pour être abolie.

N. D. L. R. — Les taxes de bicyclettes, c'est déjà plus calé, aussi on s'en tire par la tangente et personne pour dire qu'il ne faut créer ou conserver de taxes, que celles que l'on est à même de percevoir aisément.

Si l'on est à même de percevoir celle-ci, elle est très juste et devrait être d'un bon rapport. Pas de démagogie larmoyante !

En ce qui concerne l'électricité, la réponse est catégorique : il n'y a rien à faire.

N. D. L. R. — Le prix de l'électricité ! Personne n'a le courage de dire un mot ! Alors que la Société serait peut-être toute disposée, si l'on insistait un peu, à une réduction de 15 ou 20 %. Seulement voilà, le gouvernement général est devenu un gros actionnaire, et il a pour devise : faites payer à tous usagers le maximum possible. Et comment voulez-vous que M. le résident maire, qui est un fonctionnaire, tienne tête à M. le gouverneur général gros actionnaire ?

Voilà tes beautés du bolchévisme.

A 8 heures, la session est déclarée close, et la séance levée.

N. D. L. R. — La cérémonie faite, mironton, ton-ton-mirontaine,  
La cérémonie fai-ai-te.

Chacun s'en fut coucher.

Chacun s'en fut coucher.

Chacun s'en fut coucher.

Les uns avec etc., etc., passons.

---

ÉLECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ  
Scrutin du 6 mai  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril 1935)

Électeurs !

Les candidats — parmi lesquels 12 anciens combattants - qui se présentent à vos suffrage» et qui sollicitent le mandat de exiler municipal s'interdisent toute ingérence politique et n'ont qu'un but défendre les intérêts de notre belle Ville de Hanoï. Noir\* liste constituée par des représentants de toutes les blanches de l'activité, loin liminaires, i extraites, commerçants, directeurs se grandes maisons, professions libérales, n'aura à recevoir de directives d aucun pouvoir occulte ou non, mais seulement de la conscience de ses membres.

Composée de certains conseillère actuels, elle espère trouver chez de nouveaux collègues, un sang neuf et généreux. Les premiers, les anciens la guideront et lui éviteront des méthodes de travail dont ils ont pu mesurer, malheureusement, les inconvénients. Si cette liste est investie de votre confiance, elle demandera à l'autorité supérieure que les Administrateurs-Maires soient moins souvent mutes et que le choix de ce fonctionnaire soit déterminé seulement par l'intérêt général sans considération de personne. Il s'en suivra, soyez-en certains, une diminution des charges qui nous incombe et surtout plus de suite dans les idées et plus de continuité dans l'effort. N'est-il pas regrettable en effet d'avoir vu se succéder à la mairie de Hanoï cinq Administrateurs en six ans.

Soucieux de développer le charme de notre Ville, nous essaierons de la rendre toujours plus belle et plus agréable tout en restant dans les limites ; une sage économie.

Non moins soucieux du bien-être de ses habitants et de leur santé, nous nous efforcerons d'augmenter toujours son degré d'hygiène, et espérons que ;'accord avec nos collègues annamites, nous trouverons rapidement une solution pour la transformation ou l'évacuation de certains quartiers insalubres où s'entasse une population impitoyable.

Nous nous garderons d'oublier les malheureux sans emploi, durement souciés par la crise, et tâcherons que le Bureau de Bienfaisance soit toujours en mesure de leur porter secours,

Mais vous pensez bien que la partie financière sera celle qui retiendra tout particulièrement notre attention. En fait, la fonction principale du conseil municipal est d'établir, de voter le budget et de veiller scrupuleusement à sa stricte application. Nos efforts seront constamment tendus vers son parfait équilibre, et nous affirmons notre volonté d'alléger dans toute la mesure possible les charges fiscales existantes par un meilleur aménagement des dépenses. Au moment où le chiffre d'affaires de toutes les maisons de commerce a baissé dans des proportions impressionnantes, où la solde des fonctionnaires i subi des abattements successifs et importants, où toutes les branches de l'activité sociale sont profondément atteintes, il serait paradoxal de voter des nouveaux impôts.

Un précepte doit, selon nous, diriger toute bonne Administration ; ces celui d'adapter les dépenses aux recettes, et non les recettes aux dépenses.

Tait que la situation ne sera pas améliorée nous veillerons à ce que l'exécution d'un programme de travaux neufs soit compatible avec les possibilités budgétaires

Electeurs, nous ne vous faisons point de vaines promesses. Nous ne pensons pas à restaurer un âge d'or l'as de démagogie. Mais vous pouvez être assurés que si vous nous honorez de votre confiance, nous aurons à cœur d'administrer noire belle Ville avec un souci constant de prudente économie.

Tous aux urnes. Vive l'Indochine. Vive Hanoï. Vive la France.

Bona Jean Pierre, bâtonnier de l'Ordre les avocats. Membre du conseil français [des intérêts économiques et financiers du Tonkin].

Chantemerle Albert, liquidateur judiciaire et expert comptable près les Tribunaux. — Ancien combattant, membre du comité de l'A.T. A. C.

Dassier Eugène, conseiller sortant — Directeur du Garage Aviat — Ancien combattant.

Deleu Lucien, fondé de pouvoirs de la Maison Gratry, — Ancien combattant.

Digo Yves, Payeur du Trésor, détaché à la Direction des Finances — Ancien combattant, président de l'A. T A. C.

Dupuy Jules, directeur de la Société des Grands Travaux d'E. O.\* Membre de la chambre de commerce

Guillou Louis, pharmacien — Ancien combattant — Membre de la chambre de commerce — Président de l'Amicale bretonne\*.

Guioneaud Roger, Commerçant — Ancien combattant — Membre du conseil français [des intérêts économiques et financiers du Tonkin].

Houlier Gustave, Conseiller sortant — Proviseur du Lycée Albert Sarraut — Ancien combattant

Lafon Émile Conseiller sortant — Pharmacien — Ancien combattant — Juge consulaire.

Lesterlin Paul, Conseiller sortant. — Administrateur en retraite — Membre du conseil français.

Dr Marliangeas René, Conseiller sortant — Ancien combattant — Membre du conseil français [des intérêts économiques et financiers du Tonkin] — Président des « Cagouillards »\* ;

Peckre Edouard, hôtelier — Ancien combattant.

Picard Georges, commerçant [Bijouterie Chabot] — Ancien combattant.

Tissot Honoré, conseiller sortant — Résident supérieur honoraire.

Vincenti Aurèle, professeur au Lycée — Ancien combattant — Président de l'Amicale des Corses du Tonkin\*.

(*Chantecler*, 9 mai 1935, p. 3)

On nous demande l'insertion du document suivant :

Électeurs,

Nous vous remerciant vivement et très sincèrement de la confiance que vous avez bien voulu témoigner hier à notre liste en lui assurant au premier tour de scrutin un succès éclatant.

Soyez certains que nous saurons y répondre pleinement. Non seulement nous aurons à cœur de remplir les engagements que nous avons pris, mais encore nous n'épargnerons ni notre temps, ni notre peine pour défendre en toutes occasions les intérêts de notre cité.

Douze candidats sont passés au 1<sup>er</sup> tour.

Les douze places de conseillers sont ainsi pourvues.

Restera à élire au scrutin de ballotage de dimanche prochain 12 mai les 4 conseillers municipaux suppléants.

Nous vous demandons de venir à nouveau nous manifester votre confiance et parfaire le succès d'hier en votant pour :

MM. Dassier Eugène (conseiller sortant, directeur du Garage Aviat\*, ancien combattant.

Deleu Lucien\*, foncé de pouvoirs de la maison Gratry, ancien combattant.

Peckre Edmond\*, hôtelier, ancien combattant.

Picard Georges, commerçant, ancien combattant.

Electeurs,

Dimanche tous aux urnes : Vive la France, Vive l'Indochine et merci encore.

Bona Jean-Pierre, Chantemerle Albert, Dassier Eugène, Digo Yves, Dupuy Jules, Guillou Louis, Guioneaud Roger, Boulie Gustave, Lafon Émile, Lesterlin Paul, Dr Marliangeas, Péckre Edmond, Picard Georges, Tissot Honoré, Vincenti Aurèle.

---

La commission municipale de Hanoï

(*La Libre Parole d'Indochine*, 21 décembre 1937)

H. Virgitti, adm.-maire, pdt

Guillou, Digo, Marliangeas, Houlié, Bona, Tissot, anc. cm.

Brandela, dir. de l'agence de Hanoï de la Bq de l'Indochine ; Perroud ; Tran-van-lai, anc. cm.

Bu-dinh-Ta, doyen de la ch. des repr. du peuple, Nguyen-viet-An, médecin, Ng.-manh-Tuong, prof. au Lycée du Protectorat.

Suppl. : Laffon, Chantemerle, anc. cm ; Ng.-huy-lai, avocat, Pham-hoang-Tin, pharmacien de 1<sup>re</sup> cl. de la fac. de Strasbourg.

---

Le départ de M. le résident maire et de madame Virgitti

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1938)

M. le résident maire et madame Virgitti, accompagnés de leurs fils, vont nous quitter jeudi prochain par le « Jean-Laborde ».

Les manifestations de sympathie se succèdent : samedi, l'Amicale corse, dans son coquet et nouveau local du boulevard Gia-Long, faisait ses adieux à M. et à madame Virgitti.

« Georges » avait été chargé de servir le lunch : ce fut irréprochable.

Demain, le personnel municipal fera ses adieux au résident maire à qui il offrira un champagne, d'honneur : on y verra encore « Georges » et son équipe.

La ville de Hanoï doit une profonde reconnaissance à M. le résident maire Virgitti, et quand nous disons *ville*, nous voulons parler aussi bien de la population française que de la population annamite.

Il n'est pas un coin de la capitale où ne s'exerça l'activité étudiée, réfléchie, méthodique persévérente du résident maire Virgitti.

Il conçut un plan et il le réalisa : témoins ces magnifiques quartiers neufs où s'élèvent de somptueuses demeures, parure de la capitale.

Ordre, propreté, discipline : telles sont les caractéristiques de notre ville sous sa direction éclairée.

Fermeté et bonté, tels furent d'administration.

Philosophe, il marcha toujours droit au but, sans s'inquiéter des obstacles et des embûches.

Il peut, dans sa modestie bien connue, être fier de l'œuvre réalisée.

À la famille Virgitti si estimée nous adressons nos souhaits de bon congé.

---

Eugène GALLOIS-MONTBRUN, administrateur maire

HANOÏ  
Élections municipales  
(*Chantecler*, 1<sup>er</sup> décembre 1938, p. 4)

#### LISTE BATTUE

BAFFELEUF, Antoine, président de la Chambre de commerce de Hanoï ;  
BERNARD, Georges, directeur de l'Instruction publique ;  
BOUCHON Henri, rédacteur des P.T.T. ;  
CHAZAL Pierre, ingénieur des T. P. ;  
CREPIN Jean, ingénieur entrepreneur ;  
DASSIER Albert, directeur d'Indochine automobiles [*Indauto-Ford*] ;  
DEMOLLE Gustave, négociant ;  
EMINENTE, Emilio, industriel ;  
Dr GAILLARD, professeur agrégé, directeur de l'École de médecine et de pharmacie de l'Indochine ;  
JOSEPH Robert, entrepreneur ;  
JUIF Anatole, Ingénieur des T. P. ;  
LEVÉE Paul, hôtelier ;  
LACOLLONGE Charles, architecte principal des Bâtiments civils en retraite ;  
Dr MASSIAS Charles, professeur agrégé ;  
PICARD Georges, directeur des Établissements Chabot ;  
SAUMONT Jean, directeur de la *Volonté indochinoise*.

---

Le départ de M. le résident maire et de madame Virgitti  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1938)

Ont obtenu :

Liste n° 1	
Beaucarnot	418
J. P. Bona	419
Chantemerle	401
E. Dassier	401
Digo	425
Dizès	402
Giorgi	397
Guillou [pharmacien]	464
L. Humbert	423
Jourdran	407
Lafon [pharmacien]	410
Marliangeas	476
A. Ortoli	410
Rigault	392
Sivelle	405
Tissot	434

Tous élus.

## II. — MEMBRES ANNAMITES :

Inscrits 4.006

Votants 1.164

Majorité absolue 1.002

Ont obtenu : MM. Le Thang 689 ; Dang vu Lac 567 ; Tran van Lai 497 ; Hui tuong Chieu 483 ; Phung nhu Cuong 421 ; Pham Ta 401 ; Phan Thanh 380 ; Pham huu Chuong 358 ; Bui ngoc Ai 357 ; Nghiem van Tri 311 ; Pham van Phan 294 ; Vu ngoc Lien 284 ; Bui xuan Hoc 2.81 ; Nguyen viet Cuu 244 ; Nguyen van Khanh 236 ; Nguyen huu Thuc 226 ; Le thuan Que 220 ; Tran cao Dam 220 ; Phan tu Nghia 218 ; Tham hoang Tin 203 ; Duong trung Thuc 21 ; Dinh Mai 17.

Aucun de ces candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il y aura scrutin de ballottage dimanche prochain.

---

Installation du nouveau conseil municipal de Hanoï  
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1939)

L'installation du nouveau conseil municipal de Hanoï a eu lieu le 29 décembre sous la présidence de M. l'administrateur maire Gallois-Montbrun.

Le Chef de la municipalité ouvrit la séance par une belle allocution au cours de laquelle il souhaita la bienvenue aux conseillers français et annamites et leur demanda de travailler « la main dans la main », pour le bien de la ville.

Après que MM. le Dr. Marliangeas, Lê-Thang et Phan-Thanh eurent pris la parole, le conseil municipal procéda à l'élection de deux adjoints : M. Tissot, 1<sup>er</sup> adjoint ; M. Guillou, 2<sup>e</sup> adjoint.

M. Gallois-Montbrun a su faire régner une atmosphère de sincère collaboration franco-annamite.

---

La parité de voix françaises et annamites  
au conseil municipal de Hanoï  
(*L'Effort*, journal autonomiste, 27 janvier 1939)

LES conseillers annamites démissionnaires nous ont communiqué les avis des membres français du conseil municipal de Hanoï sur le vœu tendant à obtenir la parité de voix entre les représentations française et indigène au sein de ladite assemblée. Comme c'était prévu, les édiles français ont opposé presqu'à l'unanimité à ce vœu un « non possumus » formel et catégorique.

Examinons les raisons par lesquelles ces messieurs ont appuyé leur refus.

Parmi les treize avis recueillis, huit ne sont pas motivés. On a l'impression que leurs auteurs se contentent soit de suivre un mot d'ordre, soit de se ranger aveuglément à l'opinion de leurs collègues, histoire de se montrer solidaires avec ceux-ci contre la représentation annamite.

Cependant M. Ortoli qui est, dit-on, le moins annamitophile du groupe, estime que « le système actuel n'a, qu'il sache, donné lieu jusqu'à ce jour à aucune critique ». Qu'est-ce que cela prouve ? Tout simplement que l'inspecteur de l'Enregistrement n'a pas jamais lu ni la presse annamite de langue française, ni les organes français avancés de ce pays.

M. Dassier, le garagiste bien connu, M. Dassier Eugène, précisons-le, car il y a à Hanoï plusieurs Dassier, est plus conciliant. Le nombre de conseillers indigènes, concède-t-il, pourrait être porté à huit et, par étapes successives, arriver à la parité. Remercions le représentant de Citroën de son libéralisme... relatif, et passons l'éponge sur la déclaration autant retentissante qu'ahurissante, qu'il fit au cours de la séance inaugurale du conseil municipal dans un moment d'emportement et qu'il a certainement regrettée depuis.

M. le premier adjoint Tissot ne donne pas publiquement ses raisons qui auraient été « déjà exposées verbalement à des collègues annamites et qui, dit-il, n'altèrent pas ses sentiments pour eux ni sa confiance ». Epris de clarté, nous serions heureux de voir le respectable résident supérieur honoraire nous faire connaître sans réticence son opinion.

M. Humbert, tout en « ne croyant pas que l'organisation actuelle soit à remanier », réserve son avis et déclare naïvement que « les décrets organiques ne lui sont pas encore connus pour donner une réponse ». Attendrait-il pour la donner d'avoir reçu un « Guide pratique du conseiller municipal » ? Ah ! le chef d'atelier de l'I. D. E. O. met du temps pour apprendre le métier d'édile.

Restent trois conseillers qui ont expliqué leur opposition. Il est intéressant de noter que tous les trois ont avancé des arguments d'ordre juridique et qu'aucun d'eux n'a fait valoir le droit du conquérant, ni la supériorité de race. C'est quelque peu réconfortant, et nous pourrions dire, à l'instar de Lamennais, que les temps ont changé !

Cependant les avis diffèrent.

Le Dr Marliangeas, le chef de file comme on l'appelle très souvent — est-ce pour cette raison qu'il fut le premier consulté ? — et M. Guillou, se basent sur un traité signé entre l'Empereur d'Annam et la République française, troisième du nom, traité en vertu duquel Hanoï est une ville française et que le Gouvernement, observe le deuxième adjoint, doit respecter.

Malheureusement pour lui, ce traité n'a jamais existé. Le traité du 6 juin 1884 qui établit le Protectorat en Annam et au Tonkin, et qui, semble-t-il, est toujours en vigueur puisqu'on en fait encore état, a prévu, vaguement, en son article 18, que des conférences ultérieures régleraient les limites des ports ouverts et des concessions françaises dans chacun de ces ports.

Il y est donc question de « concession », et non de « cession de territoire ».

C'est en application de cet article 18 qu'une ordonnance royale prise le 3 octobre 1888 érigea les trois ports de Tourane, Haïphong et Hanoï, ce dernier port fluvial, en concessions françaises.

Les territoires de ces 3 villes sont-ils devenus, par cet acte impérial, des villes françaises, des colonies françaises ?

Les uns disent oui, en invoquant l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance de 1888, ainsi stipulé : « Les territoires des villes de Hanoï, Haïphong et Tourane sont érigés en concessions françaises et cédés en toute propriété au Gouvernement français par le Gouvernement annamite qui renonce à tous ses droits sur ces territoires », et en insistant sur la dernière partie de cet article.

Les autres nient la validité de la cession de ces territoires. Ils soutiennent que la volonté unilatérale du monarque protégé donateur ne suffit pas et que, pour que cette cession soit régulière, le consentement du légataire, en l'espèce l'État français, est nécessaire, et ce en vertu de l'article 8 de la loi constitutionnelle de 1875. Or, il paraît que le Parlement français n'est en aucune manière intervenu pour ratifier l'ordonnance royale de 1888 qui n'a reçu que l'ex-equatur du Gouverneur Général de l'Indochine. L'adjonction de ces trois villes au domaine colonial français serait donc constitutionnellement irrégulière.

Loin de nous l'intention de ressusciter une vieille querelle de juristes, discussion d'ailleurs périmee par l'accomplissement de la prescription acquisitive, comme i'a fait remarquer M. de Galembert ; discussion au surplus tout à fait théorique parce qu'aucune voix intéressée ni de la population, ni du monarque annamite ne s'est élevée pour contester la compétence exclusive du Gouvernement protecteur dans les villes concédées.

Nous sommes maintenant devant un fait reconnu et par les textes métropolitains et coloniaux et par la jurisprudence : Hanoï est une ville française érigée en municipalité française dont l'organisation fut l'œuvre non pas d'un traité, mais d'un décret qui porte la date du 11 juillet 1908 et qui régit en même temps les municipalités de Saïgon et de Haiphong.

C'est le décret de 1908 qui a fixé la composition du conseil municipal de chacune des municipalités de Saïgon, Hanoï et Haiphong: douze membres français ou naturalisés et six membres annamites. Il suffira donc d'un décret modifiant le premier pour apporter un changement au régime actuel.

Aussi la réponse, à notre avis la plus intelligente, est celle formulée par M. Chantemerle.

« Il s'agirait, dit ce dernier, de faire modifier le décret du 11 juillet 1908. Le conseil municipal ne me semble pas habilité à demander cette modification puisque c'est ce décret qui le régit ».

La question dépasse en effet le conseil municipal. Celui-ci n'a pas le droit de délibérer là-dessus, et notons que la procédure des consultations à domicile est aussi irrégulière. Il lui est même interdit d'émettre un vœu sur un sujet qui est, sans conteste, d'ordre politique.

Mais pour faire aboutir leurs revendications, qui sont aussi les nôtres, les conseillers annamites, démissionnaires ou non, pourront suivre une autre voie.

Ce n'est pas au sein du conseil municipal qu'il leur faut œuvrer, c'est auprès du chef de la colonie et du chef du Département. L'opposition des conseillers français ne veut rien dire et ne doit pas les décourager. Leur action aura plus de chances d'aboutir s'ils la mènent de concert avec leurs collègues de Haiphong et de Saïgon.

Les arguments ne leur manqueront certainement pas, entre autres le précédent du conseil colonial de la Cochinchine et l'évolution de leurs compatriotes trente ans après le décret qui introduit les Annamites à l'assemblée municipale. Si on estime que nous n'avons pas assez avancé pour mériter un conseil municipal tel que nous le désirerions, il faudrait alors désespérer ou de l'avenir de la race ou de la colonisation française...

Le pharmacien français a encore ajouté que la parité ne pourrait exister que « lorsque Français et Annamites, ayant les mêmes droits, auront aussi les mêmes devoirs vis-à-vis de l'État, à savoir mêmes charges fiscales et mêmes obligations militaires envers l'État ».

Notre collaborateur Lan-Huong a démontré dans notre dernier numéro qu'au chapitre des charges fiscales, nous étions plus frappés que les citoyens français. Quant aux obligations militaires, est-il besoin de répéter une fois de plus que si on nous accordait les droits et les libertés que nous réclamons, nous serions heureux d'accepter la conscription ? Si le service militaire obligatoire n'est pas encore appliqué aux Annamites, ce n'est pas de leur faute. Que le Gouvernement le sache. Et que les colonialistes à courte vue se le disent !

L'EFFORT

---

Hanoï  
Congés administratifs  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juillet 1939)

Un congé administratif valable jusqu'au 29 février 1940 a solde entière de présence est accordé à M. Gallois-Montbrun Léon, administrateur de 1<sup>re</sup> classe des Services civils, maire de la ville de Hanoï, pour en jouir à Lorient, Morbihan.

Ce fonctionnaire, classé à la 1<sup>re</sup> catégorie visée au décret du 5 juillet 1906, prendra passage à bord de l'un des paquebots qui partiront de Haïphong à destination de Marseille dans le courant du mois de juillet 1939.

Il voyage accompagne de sa femme et de ses trois enfants, respectivement âgés de 18 ans, 15 ans et 1/2 et 8 ans et 1/2.

---

21 août 1939 :  
Édouard Delsalle, administrateur maire

Gouvernement Général  
[Les audiences du Gouverneur général](#)  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 septembre 1940)

M. Ed. Delsalle. Résident-Maire de Hanoï.

---

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL  
Les audiences du Gouverneur général  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1940)

Résident-Maire M. Édouard Delsalle

---

Gouvernement général  
Conférence  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1940)

M. E. Delsalle, Résident-Maire de Hanoï

---

L'amiral Decoux s'intéresse à l'urbanisme de Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1940)

Hanoï, 14 décembre (Arip). — Dans l'après-midi du 13 décembre, accompagné de M. Édouard Delsalle, résident maire de Hanoï

---

Camille Fernand CHAPOULART, administrateur maire

Né à Hyères, le 4 décembre 1885.

Marié à Cavaillon, le 28 octobre 1917, avec Lucie-Henriette Doyen.

Dont :

— Jacqueline-Pierrette-Émilie (Hanoï, 2 mars 1919-Nassandres-sur-Risle, Eure, 31 mars 2013). Mariée à Hanoï le 12 août 1942, avec l'aviateur François Marie Léon de Tournemire.

Entré comme commis dans les Services civils (1<sup>er</sup> janvier 1906).

Résident de France à Yen-Bay (1926), Thai-Nguyên (1926), Lang-Son, [Nam-Dinh](#) (1929-1933).

Inspecteur des Affaires politiques et administratives (1934).

Administrateur en chef de [Kouang-tchéou-Wan](#) (1936-1937).

Résident de France à Hung-Yên (1938-1941).

Administrateur-maire de Hanoï (1941-1942).

Président de la [Société des courses de Hanoï](#) (1942).

Croix de guerre.

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (JORF, 14 janvier 1932)

Palmes académiques...

Décédé à Nice, le 14 février 1955.

Le nouveau maire de Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1941, p. 2, col. 3)

Nous apprenons que M. Chapoulart, Camille Fernand, administrateur de 1<sup>re</sup> classe des Services civils, vient d'être désigné par arrêté de M. le Gouverneur Général pour remplir les fonctions d'Administrateur Maire de Hanoï en remplacement de M. Édouard Delsalle, Administrateur de 1<sup>re</sup> classe des Services civils, nommé Inspecteur des Affaires Politiques et Administratives, en remplacement de M. l'Inspecteur Valette, en instance de départ en retraite.

Résidence supérieure

Visite de M. le Résident supérieur

au Banc-de Sable de Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1941)

Le Mardi 8 courant, à 8 heures, M. le Résident Supérieur au Tonkin, accompagné de M. Compain, Chef-adjoint de son Cabinet, a visité les trois villages du Banc-de Sable, sous la conduite de M. Chapoulart, Administrateur-Maire de la Ville de Hanoï.

Le Chef du Protectorat s'est rendu, tout d'abord, à l'infirmerie de la Croix-Rouge où il a été accueilli par M. le Docteur Calbairac, chef du Service de l'Hygiène, et par M<sup>me</sup> Vallebelle.

Après avoir félicité de leur dévouement les animateurs de cette belle œuvre, M. le Résident supérieur Grandjean a visité, successivement, l'école des filles et l'école des garçons qui groupent plus de 250 élèves ainsi que l'Ouvroir Sainte-Thérèse où la Mère supérieure et les Sœurs de Notre Dame du Rosaire déploient, chaque jour, leur zèle généreux.

Le Chef de l'Administration locale s'est ensuite arrêté au « Dinh » des trois communes où les notables assemblés cettenu à lui exprimer leur confiante et fidèle affection.

Poursuivant sa tournée, M. le Résident supérieur s'est rendu, aussitôt après, à l'École professionnelle du Banc-de-Sable où, sous la vigilante direction de M. Camboulive, 170 jeunes apprentis, répartis dans plusieurs ateliers, reçoivent de la part de moniteurs expérimentés une excellente formation artisanale portant sur la menuiserie, le vannerie et le tissage.

La visite de ces ateliers en plein travail à vivement intéressé le Chef du Protectorat qui s'est entretenu avec l'Administrateur-Maire des améliorations à apporter au fonctionnement de cette École artisanale et, notamment, de l'extension des ateliers et de la création d'une cantine scolaire.

Après un arrêt aux chantiers de la Mission où le Révérend Père Caillon s'ingénie à construire, à peu de frais, une belle église, M. le Résident supérieur a tenu à examiner sur place le projet concernant l'éclairage électrique du Banc-de-Sable.

Présenté par M. l'Ingénieur Fayet, ce projet à retenu l'attention du Chef de l'Administration locale qui a, aussitôt, décidé de le mettre en œuvre, dans le plus bref délai possible.

---

Hanoï  
Les nouveaux conseillers municipaux  
(*La Volonté indochinoise*, 25 octobre 1941)

Par arrêté en date du 23 octobre de M. le Gouverneur Général sont désignées, pour faire partie du Conseil Municipal de Hanoï, les personnes dont les noms suivent :

Membres titulaires à titre français

MM. Guillou Louis, Pharmacien ; Jourdran Edmond, Médecin général des Troupes Coloniales en retraite (Représentant des œuvres privées d'assistance et de bienfaisance) ; Marliangeas Jean Pierre René, Docteur en médecine ; Barth, Directeur de la Maison Denis Frères (Représentant de la Légion des Combattants) ; Babin, Directeur des Brasseries et Glacières de l'Indochine\* ; Lafon Émile, Pharmacien ; Lecontre Inspecteur en Chef des Douanes et Régies ; Humbert Lucien, Chef des ateliers de l'IDEO (Représentant des Groupements professionnels) ; Clerget, Ingénieur des Chemins de fer de l'Indochine et du Yun-nan ; Ortoli Antoine, Inspecteur de l'Enregistrement, Dizes Jean-Baptiste, Censeur du Lycée du Protectorat ; Sivelle Jean, Contrôleur principal des Douanes et Régies (Représentant des père de famille nombreuses).

Membres suppléants à titre français

MM. Chantemerle Albert, Syndic liquidateur ; Dassier Eugène, Directeur du Garage Aviat ; Giorgi Dominique, Syndic liquidateur ; Le Meillour, Docteur en médecine.

Membres titulaires à titre annamite

MM. Nguyen Lê, Ingénieur à la Société de Distilleries de l'Indochine ; Dang vu Lac, Docteur en médecine ; Nguyen huy Lai, Avocat à la Cour d'Appel ; Ngo tu Ha, Imprimeur (Représentant des Groupements industriels) ; Nguyen van To, Chef du

Secrétariat de l'École Française d'Extrême-Orient, Nguyén manh Tuong, Professeur au Lycée du Protectorat ; Hoang dich Trac, Secrétaire principal du Gouvernement général en retraite ; Pham Ta, Industriel, Directeur de teinturerie (Représentant des pères de familles nombreuses) ; Duong van Dzi, Boulanger (Représentant des œuvres d'assistance et de bienfaisance) ; Ton that Binh, Directeur de l'Ecole privée Thang Long.

Membres suppléants à titre annamite

MM. Tran van Khuc, Pharmacien ; Hoang Cung, Ingénieur à la Société Indochinoise d'Electricité ; Hoang co Binh, Docteur en médecine.

MM. Guillou et Nguyén Lê exercent les fonctions d'adjoints de la municipalité de Hanoï.

---

Séance d'intronisation au conseil municipal de Hanoï

(*La Volonté indochinoise*, 7 novembre 1941)

Les notabilités désignées par le Gouverneur Général pour siéger au sein du Conseil Municipal de Hanoï se sont réunies hier, à 21 heures, pour la première fois, sous la présidence de M. l'Administrateur-Maire Chapoulart, dans la salle de Délibérations de la Résidence-Maire.

Étaient présents :

MM. Guillou, 1<sup>er</sup> adjoint, Jourdran, Marliangeas, Barth, Babin, Lafon, Lecoutre, Humbert, Cerget, Ortoli, Dizes, Sivelle, Chantemerle, Dassier, Giorgi, Le Meillour, Ng. Lê, 2<sup>e</sup> adjoint, Dang vu Lac, Nguyen huy Lai, Ngo tu Ha, Nguyen van To, Nguyén manh Tuong, Hoang dinh Trac, Phan Ti, Duong v Dzi, Ton that Binh, Tran van Khac, Hoang Cung, Hoang co Binh.

La séance fut ouverte à 21 h. par M. l'Administrateur-Maire Chapoulart qui prononça une allocution pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux conseillers. M. Chapoulart déclara qu'il était particulièrement heureux de retrouver au sein du Conseil des anciens membres dont l'expérience des affaires municipales et le dévouement à la cause publique ne sont plus à souligner. Ayant une forme harmonieuse et cohérente, le nouveau conseil municipal qui s'inspire de l'idée du bien public, sera en mesure de mener à bonne fin les affaires qui seront soumises à son examen.

De vifs applaudissements saluèrent la discours du Maire, puis M. Guillou, 1<sup>er</sup> adjoint, prit la parole.

Il déclara notamment que les membres du Conseil sont très sensibles à la confiance que leur accorde le Chef de la Colonie. Ils seront toujours prêts à suivre les directives du Maréchal Pétain et à apporter au Gouvernement leur collaboration dévouée, pour le bien de la population de la ville.

M. Nguyén Lê, 2<sup>e</sup> adjoint, prit le dernier la parole au nom des Conseillers annamites. Il déclara qu'il est heureux de revenir au sein du Conseil pour servir la cause de la Ville de Hanoï. Il souligna, en particulier, le caractère que revêt aux yeux de la population la désignation d'un adjoint annamite au sein du Conseil Municipal. Cette décision témoigne de la sollicitude de la Nouvelle France vis-à-vis de la population annamite. « Cette marque de sollicitude, termina M. Nguyén Lê, nous la méritons dans une certaine mesure car aux heures glorieuses comme aux heures les plus sombres, nous avons toujours foi en la destinée de la France. »

L'assemblée accueillit la déclaration de M. Nguyén Lê par de chaleureux applaudissements, puis elle procéda à la désignation des diverses commissions municipales et à l'examen de l'ordre du jour.

Avant de se séparer, le Conseil adressa au Chef du Protectorat un télégramme pour lui exprimer son attachement et son désir de collaboration à l'œuvre de la rénovation nationale, dans le cadre des fonctions qui lui sont dévolues. Le Conseil exprime également au Chef de l'Etat français l'expression de son loyalisme absolu et de son respectueux dévouement.

---

ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918  
(*L'Écho annamite*, 12 novembre 1941)

Le résident supérieur au Tonkin, M. Pierre Delsalle, était présent, ayant à ses côtés M. Barth, président de la Légion des Combattants, et M. Chapoulart, administrateur-maire de Hanoï.

---

Deux dispensaires pour indigènes seront installés route de Hué et rue Duvilier  
(*La Volonté indochinoise*, 24 décembre 1941)

Au cours de la dernière séance du conseil municipal de Hanoï, M. l'Administrateur Maire Chapoulart a fait connaître au Conseil que M. le Capitaine le Frégate [Ducoroy](#), Commissaire Général à l'Education Physique, aux Sports et à la Jeunesse avait demandé à la Municipalité une subvention de 10.000 piastres pour la construction d'un vélodrome à Hanoï.

L'assemblée a accepté d'accorder cette subvention de 10.000 \$ mais a demandé que cette somme soit destinée à la construction d'une piscine populaire.

Sur la demande de M.M. [Babin](#) et Nguyen van Tô, le Conseil a décidé l'installation de deux dispensaires pour malades indigents, l'un à la route de Hué, l'autre rue Duvilier.

L'assemblée a décidé également, sur la proposition de M. Babin, d'acheter 50.000 \$ de riz de Cochinchine, lequel sera cédé aux employés et agents municipaux au prix coûtant.

---

Exposition de peinture  
(*La Volonté indochinoise*, 22 février 1942, p. 2, col. 3)

Le vernissage de l'Exposition de peinture organisée par M. Nguyen dinh Lién, artiste peintre, aura lieu du lundi 23 au vendredi 27 Février 1942, au Théâtre Municipal de Hanoï, sous la haute présidence de M. Camille Chapoulart, Administrateur-Maire de la ville de Hanoï.

---

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 mai 1942)

M. Chapoulart, administrateur-maire de la ville de Hanoï.  
Chapoulart, résident maire

---

Aujourd'hui sera célébré la mariage de M<sup>me</sup> Chapoulart

(*La Volonté indochinoise*, 12 août 1942, p. 2, col. 3)

Aujourd'hui, à 17 heures, sera célébré le mariage de M. François Marie Léon de Tournemire, Sergent-aviateur à Bach-Mai avec M<sup>lle</sup> Jacqueline Pierrette Émilie Chapoulart, la charmante fille de notre Maire !

Les témoins seront MM. le Commandant Adam, de l'Armée de l'Air, Officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, et M. Jourdran, Médecin Général en retraite, Officier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre.

Le mariage religieux aura lieu le même jour, à 17 h. 30.

*La Volonté indochinoise* est heureuse d'adresser ses vives félicitations aux deux familles et ses meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

---

GUIRIEC<sup>8</sup>, résident maire de Hanoï

M. Guiriec remplace M. Chapoulart  
comme Résident-Maire

(*La Volonté indochinoise*, 8 septembre 1942, p. 2, col. 1)

C'est avec plaisir que nous avons appris, il y a quelques jours déjà, la nomination de M. Hyacinthe Guiriec, Directeur des Bureaux de la Résidence Supérieure, comme Résident-Maire de notre ville.

Nous sommes particulièrement heureux de l'honneur qui lui échoit et aussi de savoir que la gestion municipale continuera à être présidée avec grande compétence.

M. Guiriec va ajouter son nom à la belle lignée de nos Maires qui, tous, ont toujours honoré la Cité qu'ils dirigèrent.

Ainsi en est-il notamment en ce qui concerne M. Chapoulart que l'heure de sa retraite nous ravit.

Et que tous les Hanoïens regretteront.

\*  
\* \* \*

Nous prions son successeur, M. Guiriec, de bien vouloir trouver ici, à cette occasion, l'expression de nos plus vives et très sincères félicitations.

---

Les audiences du Gouverneur Général  
(*La Volonté indochinoise*, 14 octobre 1942)

L'Amiral Decoux a reçu le 18 octobre ... M. Guiriec, Administrateur Maire de la ville d'Hanoï.

---

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 novembre 1942)  
(*L'Écho annamite*, 29 janvier 1943)

---

<sup>8</sup> Hyacinthe-Antoine-Jules-Henri-Théodore Guiriec : né le 18 mai 1898. Entré dans l'administration indochinoise le 4 juin 1924.

Après l'adoption d'Orchies par Hanoï  
(*L'Écho annamite*, 29 janvier 1943)

Hanoï, 29 Janvier. — Le Vice-Amiral d'Escadre Jean Decoux, Haut-Commissaire de France dans le Pacifique, a fait parvenir au Gouverneur Général Brévié, Secrétaire d'État aux Colonies, le message suivant :

Saïgon, 28 janvier.— Je vous prie de transmettre à la ville d'Orchies, le message suivant : Le maire de Hanoï, sensible aux termes de votre message, vous exprime au nom du conseil Municipal et de la population le sentiment d'extrême solidarité qui unit la cité à la ville d'Orchies.

Hanoï s'efforcera de marquer par une aide généreuse l'affectueux intérêt qu'elle porte à Orchies et le désir qu'elle a de participer efficacement à sa reconstruction. Ofi.

---

Miguel-Joaquin de PEREYRA <sup>9</sup>, résident maire

Personnel colonial.  
(*Journal officiel de l'État français*, 2 septembre 1943)

Par arrêté du secrétaire d'État à la marine et aux colonies en date du 1<sup>er</sup> septembre 1943, M. Guiriec (Hyacinthe), administrateur de 1<sup>re</sup> classe des services civils de l'Indochine, placé dans la position hors cadres pour exercer les fonctions de résident maire de Hanoï, a été réintégré dans les cadres, à compter du 17 septembre 1943.

Par arrêté du secrétaire d'État à la marine et aux colonies en date du 1<sup>er</sup> septembre 1943, M. de Pereyra (Miguel-Joaquin), administrateur de 1<sup>re</sup> classe des services civils de l'Indochine, a été placé en service détaché, pour une durée de trois ans, à compter du 17 septembre 1943, à l'effet d'exercer les fonctions de résident maire de Hanoï, en remplacement de M. Guiriec.

---

(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1943, p. 4)

M. de Pereyra, résident maire de Hanoï.

---

Les troupes françaises progressent vers le Sud d'Hanoï.  
(*Paris-Dakar*, 24 décembre 1946)

<sup>9</sup> Miguel-Joaquin de Pereyra (Bordeaux, 20 juillet 1903-Saint-Georges-de-Didonne, 21 septembre 1979) : fils d'Agustino Francisco de Paula Juan Manuel Maria del Carmen de Pereyra, 37 ans, associé d'agent de change à Bordeaux, rue David-Johnston, 109, précédemment avocat à Paris, et de Hélène Isabelle Marguerite Lucie Marion. Frère de Magdalena de Pereyra (Paris VIII<sup>e</sup>, 18 décembre 1898-Saint-Georges-de-Didonne, 10 juin 1964), mariée à Saint-Georges-de-Didonne, le 20 avril 1922, avec Jean Tandonnet, fils d'André Tandonnet, administrateur de la [Compagnie bordelaise des comptoirs africains](#). Marié en 1928, à Hanoï, avec Madeleine Anne Douguet, fille de Jules, résident supérieur du Tonkin p.i. Entré dans les services civils en 1927, on le trouve notamment vice-consul à Yunnanfou (mars 1930), premier licencié en droit de la Faculté de Hanoï (nov. 1934), secrétaire-archiviste du Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers de l'Indochine (1935), résident à Ninh-Binh (1938), résident-maire de Hanoï (sept. 1943), délégué du haut commissaire au Tonkin (1946-1947), commissaire de la République au Laos (1947-1953), secrétaire général du gouverneur de Madagascar (1953-1959), maire de St-Georges-de-Didonne (1973-1979).

De nombreuses patrouilles d'infanterie circulent et ont notamment dégagé les principales artères au nord de la ville et les principaux bâtiments : la poste, la mairie. On n'a toujours aucune nouvelle du gouvernement du Vietnam qui est en fuite. Plusieurs personnalités ayant appartenu au gouvernement vietnamien pro-japonais ont été arrêtées.

Interdiction a été donnée par les autorités françaises de procéder à des exécutions sommaires.

Une garde civile a été créée à Hanoï. L'électricité a été partiellement rétablie, dans la soirée d'hier notamment dans le quartier de la citadelle. À l'heure actuelle, les troupes françaises progressent au delà du boulevard Gambetta, en direction du Sud de la ville. La radio vietnamienne continue ses émissions, probablement à l'aide d'un émetteur mobile.

[L'administrateur Larivière a été nommé maire d'Hanoï.](#)

---

M. de Pereyra à Saïgon  
(*Le Journal de Saïgon*, 20 mai 1947)

Hanoï, 19 mai. — ... M. Miguel de Pereyra est arrivé à Saïgon par le Dakota régulier. Il s'entretiendra avec les services du haut commissariat de diverses questions d'ordre administratif, notamment de celles posées par la création à Hanoï d'un comité provisoire de gestion administrative sociale.

.....

---